COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT ANNUEL 2014

Conseil économique et social Documents officiels 2014 Supplément No. 18



Table des matières

Introduction	2
CHAPITRE I:	2
CHAPITRE II:	2
CHAPITRE III:	32
CHAPITRE IV:	39
Annexe I – Résolutions adoptées par la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine	45
Annexe II – Rapport du Comité d'experts de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine	60

Commission économique pour l'Afrique

Rapport annuel couvrant la période allant du 27 mars 2013 au 30 mars 2014

Introduction

1. Le présent Rapport annuel a été adopté à l'unanimité par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à sa quarante-septième session, tenue dans le cadre de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, qui s'est tenue à Abuja (Nigéria) les 29 et 30 mars 2014.

CHAPITRE I

Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

- 2. La Commission, au cours de la réunion de son Comité d'experts et de sa réunion ministérielle, a délibéré sur le thème: « L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique » et d'autres questions connexes pertinentes à l'industrialisation de l'Afrique, notamment une croissance inclusive et la création d'emplois; l'innovation et le transfert de technologies; et le rôle des secteurs public et privé. À la fin de sa session, la Commission a adopté une Déclaration ministérielle, figurant au chapitre IV du présent Rapport.
- Toujours dans le cadre de la réunion du Comité d'experts et de la réunion ministérielle, la Commission a examiné un certain nombre d'autres questions majeures pertinentes pour le développement de l'Afrique, qui étaient inscrites à l'ordre du jour de ses réunions, notamment: le rôle des énergies renouvelables dans l'industrialisation et la transformation économique de l'Afrique; l'Indice d'intégration régionale africaine; la nouvelle initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; les flux financiers illicites; les profils de pays; le cadre stratégique et le plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2016-2017; l'économie verte et la transformation structurelle en Afrique; la transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée; l'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique; le programme de développement pour l'après-2015; les services financiers postaux; la productivité, la compétitivité et l'industrialisation; les sources de financement alternatives de l'Union africaine; et la Mutuelle panafricaine de gestion des risques: solutions aux risques souverains de catastrophe. La Commission a adopté plusieurs résolutions donnant à la CEA et à la Commission de l'Union africaine mandat pour entreprendre des travaux dans ces domaines (le texte intégral des résolutions figure à l'annexe I du présent Rapport).

CHAPITRE II

Activités de la Commission depuis la quarante-sixième session

A. Activités des organes subsidiaires

4. Au cours de la période considérée, le secrétariat a veillé aux préparatifs et fourni les services des réunions des différents organes subsidiaires de la Commission, y compris les réunions du Comité intergouvernemental d'experts des cinq bureaux sous-régionaux. Les conclusions de ces réunions, y compris les dates et les lieux, sont reprises au chapitre III du présent rapport.

B. Autres activités

I. Programmes ordinaires

A. Politique macroéconomique

- 5. L'action menée dans le cadre du sous-programme Politique macroéconomique vise à promouvoir une croissance et un développement de l'Afrique robustes, inclusifs et durables, reposant sur la bonne gouvernance et la stabilité, au service de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. Le travail mené dans ce cadre est organisé autour de quatre domaines d'intervention: premièrement, la prévision des tendances macroéconomiques et autres, deuxièmement, la stratégie et la planification en matière de développement, troisièmement, le financement du développement et le développement du secteur privé, quatrièmement, les institutions, les flux financiers illicites et la gestion du secteur public.
- 6. En ce qui concerne la prévision des tendances, la Commission a entrepris des recherches qualitatives, organisé des conférences de haut niveau et entrepris une série d'activités de renforcement des capacités au cours de la période considérée. L'édition 2014 du *Rapport économique sur l'Afrique*, préparé conjointement avec la Commission de l'Union africaine, vise à améliorer la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques et sociales des États membres. Le rapport, qui porte sur le thème « Une politique industrielle dynamique en Afrique: des institutions novatrices, des processus efficaces et des mécanismes souples » analyse les difficultés et les chances que présente l'industrialisation de l'Afrique et plaide en faveur de politiques de développement intégrées au service d'une politique industrielle efficace.
- 7. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) élabore actuellement un cadre de politiques macroéconomiques portant sur la transformation de l'Afrique. Pour renforcer le processus, en décembre 2013, il a été organisé une réunion de réflexion qui visait essentiellement à définir les principes sous-jacents qui guideraient l'étude et l'élaboration de ce cadre, en particulier à définir les domaines clefs qui aideraient à analyser la façon dont les pays africains pourraient formuler, concevoir et appliquer des politiques macroéconomiques saines, afin de promouvoir la création d'emplois et la transformation économique.
- 8. La CEA a élargi son action dans le domaine du renouvellement de la planification en 2013. Un des principaux résultats dans ce domaine est le rapport d'étape annuel sur les objectifs du Millénaire pour le développement, produit en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'édition 2013 du rapport a examiné le thème: «La sécurité alimentaire en Afrique: enjeux, défis et enseignements tirés». Le rapport met en lumière les progrès réalisés

concernant de nombreux objectifs, cibles et indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que les difficultés rencontrées s'agissant de parvenir à ce que la croissance économique aille de pair avec la création d'emplois décents, l'amélioration de la prestation de services et la réduction des inégalités. Ce document commun a été présenté au Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en mai 2013 et largement diffusé aux États membres, aux communautés économiques régionales, aux organismes de la société civile et du secteur privé, en tant qu'outil d'information et de sensibilisation. En outre, en sa qualité de membre du secrétariat du Groupe de haut niveau de personnalités éminentes sur le programme de développement pour l'après-2015, la Commission a été à l'avant-garde des activités liées au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et à la formulation de la position africaine commune sur ce programme. Elle continue de fournir un appui technique et de contribuer aux processus mondiaux relatifs au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable.

- 9. Pour renforcer les capacités nationales en matière de planification du développement en Afrique, la CEA a créé et lancé officiellement, à la Conférence des ministres de 2013, le réseau africain des planificateurs du développement, conçu pour favoriser l'apprentissage par les pairs et le partage des connaissances. Elle élabore également des études de cas sur les leçons apprises lors de la planification, qui seront complétées par des sondages en ligne sur cette question dans les autres pays africains et s'appuieront sur les expériences de l'Afrique, l'Amérique latine et Asie de l'Est. Les conclusions de ces études de cas de pays seront présentées lors d'un événement parallèle à la Conférence des ministres des finances de 2014.
- 10. Dans le domaine des finances et du développement du secteur privé , un certain nombre de projets de recherche ont été élaborés dans le cadre du sous-programme, ce qui a conduit à la publication de documents qui ont amélioré la capacité des États membres de promouvoir le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources, internes et externes, pour le développement. Ces publications comportent des conseils d'ordre stratégique, visant à soutenir le développement du secteur privé, et ont permis de déterminer des stratégies de financement du développement. Dans ce domaine précisément, l'édition 2013 du rapport intitulé « Examen mutuel de l'efficacité du développement en Afrique » a été produite en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). On y examine le respect des engagements pris et les résultats obtenus dans quatre grands domaines d'action, à savoir: une croissance économique durable, l'investissement dans les ressources humaines, la bonne gouvernance et le financement du développement. L'examen mutuel représente l'un des instruments les plus efficaces pour le suivi des efforts de développement, l'évaluation de la performance et l'indication des actions prioritaires pour l'Afrique et ses partenaires, en vue de promouvoir la transformation structurelle des économies africaines.
- 11. Dans le cadre de l'action menée pour promouvoir la coopération Sud-Sud, au titre du sousprogramme, un forum économique et une visite d'affaires ont été organisés en République de Corée pour les responsables publics africains et les parties prenantes du secteur privé; cette visite était destinée à tirer les enseignements de l'expérience de transformation de ce pays. Cette manifestation a contribué à promouvoir la coopération économique et l'établissement de liens d'affaires entre l'Afrique et la République de Corée. Grâce à cette initiative, des expériences et des renseignements commerciaux ont été échangés, en vue de promouvoir les exportations, de diversifier les activités et de renforcer les chaînes de valeur grâce à l'amélioration du dialogue politique et à la formation de partenariats public-privé dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Plusieurs pays, dont le Kenya, l'Afrique du Sud et l'Ouganda, ont depuis lors envisagé d'organiser leurs propres voyages d'étude à

l'échelon bilatéral, ce qui devrait favoriser le développement de leur secteur privé et renforcer leurs mécanismes de financement du développement.

- 12. La huitième édition de la Conférence économique africaine, organisée conjointement par la CEA, la Banque africaine de développement et le PNUD, s'est déroulée à Johannesburg en octobre 2013, sur le thème de l'intégration régionale et du commerce. La Conférence est devenue une tribune incontournable pour les responsables politiques, les chercheurs et les universitaires du monde entier qui peuvent ainsi discuter, partager leurs connaissances et leurs idées, et contribuer de la sorte à relever les défis du développement de l'Afrique.
- 13. Dans le domaine de la gouvernance et de la gestion du secteur public, la CEA a continué d'appuyer les institutions régionales et sous-régionales s'agissant de mettre en œuvre le Programme régional de lutte contre la corruption en Afrique (2011-2016), grâce à l'appui techniques, à la production de documents d'orientation techniques, à l'apprentissage par les pairs et au développement des capacités. L'appui de la CEA a également contribué à renforcer les capacités et les connaissances techniques des membres du Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption et à consolider la collaboration avec l'Union, en facilitant la reprise progressive de l'Association africaine de lutte contre la corruption des autorités et le renforcement des réseaux et des associations de lutte contre la corruption.
- 14. La CEA a également continué d'appuyer les travaux du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique. En 2013, elle a contribué à rédiger un document d'information, à élaborer des études de cas de pays et à organiser des consultations régionales. Les études de cas de pays ont analysé les principaux moteurs et la dynamique des flux financiers illicites, ainsi que les principaux instruments et les cadres institutionnels visant à les combattre. Le rapport du Groupe de haut niveau comporte également des informations spécifiques, qui soustendent les recommandations pratiques aux autorités nationales et autres parties prenantes sur les moyens de lutter contre les conséquences des flux financiers illicites. Un appui a été fourni au Groupe de haut niveau dans deux consultations régionales tenues au cours de l'année, la première pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe à Lusaka en juin 2013, et le second pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, à Accra, en décembre 2013. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, le Groupe de haut niveau a également dialogué avec divers organismes gouvernementaux, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, les groupes de réflexion et des organismes du secteur privé.
- 15. Parmi les principales réalisations de l'année figurent une meilleure collaboration entre les différents interlocuteurs, la participation active de toutes les composantes de la société et l'amélioration des connaissances et de la capacité des organismes publics des États africains. La meilleure compréhension de l'échelle et des dimensions des flux financiers illicites en provenance du continent influe désormais sur le discours politique et la législation, aux niveaux national et régional; par conséquent, les instruments nationaux et régionaux existants sont renforcés et de nouveaux instruments sont créés. En outre, des alliances et des partenariats solides sont mis en place tant dans les limites du continent qu'en-dehors de celles-ci.

B. Intégration régionale et commerce

16. Dans le cadre de son programme sur l'intégration régionale et le commerce, la CEA a pour objectif de promouvoir une coopération efficace et l'intégration régionale des États membres, notamment par l'application d'approches régionales pour chercher à résoudre les difficultés

rencontrées dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la gestion foncière.

- 17. Au titre du présent sous-programme, la CEA a continué de soutenir l'action déployée par l'Afrique pour mettre en place, à l'échelle du continent, une zone de libre-échange et un marché commun. Les activités menées dans ce contexte ont tenu compte des principales priorités du programme d'intégration, en particulier dans les domaines de l'industrialisation, de l'infrastructure (y compris le transport et le développement de l'énergie), du commerce, des investissements, ainsi que de l'alimentation et de l'agriculture, avec un accent particulier sur le développement des chaînes de valeur régionales. L'Initiative de politique foncière, élément clef des interventions dans le domaine de l'agriculture, a également constitué une dimension importante des activités du sous-programme au cours de la période considérée. En 2013, le sous-programme a enregistré un certain nombre de réalisations importantes dans divers domaines de l'action menée. Certains des résultats les plus notables sont exposés ci-dessous.
- 18. La sixième édition du Rapport d'Etat de l'intégration régionale en Afrique (ARIA VI) vise à fournir des orientations aux États membres s'agissant de la mise en œuvre du programme d'intégration régionale. ARIA VI, publié conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, s'appuie sur l'élan donné par la décision 394 (XVIII) adoptée par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en janvier 2012, concernant la promotion du commerce intra-africain et la mise en place accélérée d'une zone continentale de libre-échange en 2017. Le rapport analyse les aspects des négociations sur les règles d'origine et les instruments complémentaires de facilitation du commerce visant à relancer le marché commun continental. D'autres activités ont été menées avec la Commission de l'Union africaine concernant la mise en œuvre du plan d'action visant à stimuler le commerce intra-africain et la zone continentale de libre-échange, l'harmonisation et la mise en œuvre des mesures commerciales de facilitation dans l'ensemble des communautés économiques régionales, le soutien à la Conférence des ministres africains responsables de l'intégration régionale, qui s'est tenue à Port-Louis en avril 2013, la promotion de l'Observatoire de l'intégration régionale en Afrique, en tant qu'outil d'information sur l'avancement de l'intégration régionale à la disposition des États membres et autres parties prenantes, et la conception du recueil des meilleures pratiques en matière d'intégration régionale dans les communautés économiques régionales. La CEA a également appuyé la création, dans les Réseaux africains de développement des savoirs, d'une communauté de pratiques, qui est actuellement active (http://knowledge.africa-devnet.org/).
- 19. Dans le domaine du commerce, la CEA a facilité l'élaboration d'une position africaine commune sur les questions liées à l'aide pour le commerce, par l'élaboration de son rapport sur le renforcement des capacités commerciales au service de la transformation de l'Afrique examen critique de l'aide pour le commerce, présenté lors du quatrième examen global de l'Aide pour le commerce, qui s'est tenu à Genève en juillet 2013.
- 20. En partenariat avec le Centre du droit commercial pour l'Afrique australe, la CEA a tenu une séance sur la facilitation du commerce et l'intégration régionale au Symposium sur le commerce et le développement organisé à Bali (Indonésie), en décembre 2013. Les recommandations établies lors de ce Symposium ont été utilisées pour éclairer les travaux de la Commission de l'Union africaine sur la facilitation des échanges en Afrique. La CEA a également fourni une assistance technique au Botswana, à la Côte d'Ivoire, à l'Éthiopie, au Ghana et à Maurice dans les domaines de l'agriculture et de la transformation rurale, et à l'Algérie et au Maroc, dans celui des accords commerciaux. Des services consultatifs ont également été rendus à certains États membres quant à la manière de renforcer leur capacité d'intégrer leurs politiques

commerciales dans les stratégies nationales de développement, et sur la gestion et le développement intégrés des ressources en eau.

21. Parmi les autres actions menées dans le cadre du sous-programme, on retiendra le soutien à l'élaboration de l'accord sur l'autoroute transafricaine, à l'élaboration d'une charte de la sécurité routière pour l'Afrique et aux préparatifs régionaux de l'examen global du Programme d'action d'Almaty. La CEA a également contribué à l'organisation du premier Forum africain sur les politiques de transport, tenu à Dakar en décembre 2013, à l'issue duquel ont été élaborées plusieurs recommandations sur la mise en œuvre du plan d'action de sécurité routière. En outre, la CEA a contribué à la recherche et à la production finale du Cadre stratégique et des directives pour la bioénergie en Afrique, qui sera soumis à ratification en juillet 2014 au Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains.

C. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

- 22. Au cours de la période considérée, au titre du sous-programme sur les innovations, les technologies et la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, la CEA a continué de soutenir les États membres dans l'action qu'ils mènent pour adopter des stratégies de développement afin d'améliorer la gestion des ressources minérales et de minimiser les risques environnementaux et les pénuries écologiques, de promouvoir la compréhension de l'économie verte par les États membres et d'aider ceux-ci à exploiter les potentiels de la science, des nouvelles technologies et des innovations, et de renforcer la résilience aux répercussions des changements climatiques.
- 23. Dans le domaine de l'économie verte et des ressources naturelles, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, la CEA a élaboré cinq rapports sous-régionaux et un rapport régional soulignant les priorités du développement durable de l'Afrique, qui ont éclairé les participants à la Réunion consultative régionale pour l'Afrique sur les objectifs de développement durable, qui s'est tenue à Addis-Abeba du 31 octobre au 5 novembre 2013. À cette occasion, les ministres africains ont adopté un document final comportant notamment un ensemble de douze objectifs de développement durable destinés à enrichir les travaux du Comité de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement africains sur le programme de développement pour l'après-2015.
- 24. Au cours de la période considérée, des progrès ont été accomplis dans la préparation de la cinquième édition du Rapport sur le développement durable de l'Afrique, qui est produit en collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), sous le thème «La réalisation du développement durable en Afrique par la croissance verte inclusive ». Six études de cas de pays portant sur les bonnes pratiques en matière de croissance verte inclusive ont été commandées dans le cadre de la préparation du rapport. Le recueil de bonnes pratiques et la cinquième édition du Rapport contribueront à enrichir la conception et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes sur la croissance verte inclusive en Afrique.
- 25. Parmi les autres réalisations marquantes obtenues au titre de ce sous-programme, on retiendra l'appui apporté pour renforcer les capacités des décideurs africains s'agissant d'intégrer la réduction des risques de catastrophes naturelles dans les politiques et stratégies de développement nationales et régionales. À cet égard, quatre évaluations nationales (Malawi, Mozambique, Nigéria et Togo) et deux évaluations sous-régionales (Afrique de l'Ouest et Afrique australe) ont été réalisées sur l'intégration et la mise en œuvre de l'atténuation des risques liés aux catastrophes. Des

ateliers ont été organisés pour améliorer les connaissances et les compétences de plus de 100 responsables et praticiens de ces deux communautés économiques régionales et de leurs États membres, pour ce qui est de l'intégration et de la mise en œuvre de l'atténuation des risques liés aux catastrophes.

- 26. Grâce à l'action qu'elle a menée pour promouvoir la technologie et l'innovation pour le développement, la CEA a apporté son soutien stratégique et son assistance technique à la Guinée, aux Seychelles, à la République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe s'agissant de concevoir, de mettre en œuvre et de passer en revue des politiques et plans dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Avec le soutien de la CEA, les Seychelles ont terminé l'élaboration de leur législation en matière de cybersécurité, tandis que la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe ont dressé le bilan de leurs stratégies nationales relatives aux technologies de l'information et des communications et des plans de mise en œuvre de ces stratégies. La Guinée a commencé à mettre en œuvre son programme d'administration électronique. La CEA aide également les autorités namibiennes à recueillir et à analyser les statistiques sur les technologies de l'information et des communications, à l'appui de l'élaboration des politiques nationales, en utilisant un ensemble d'outils méthodologiques qu'elle a mis au point.
- 27. Dans le domaine de la recherche en matière de politiques, la CEA a publié un rapport sur le cadre des politiques d'innovation de l'Afrique et réalisé une évaluation des difficultés auxquelles faisait face le continent s'agissant de transférer les résultats de la recherche et développement financés par l'État. La CEA a également achevé son évaluation de la mise en œuvre des politiques relatives aux technologies de l'information et des communications au Cameroun, en Éthiopie, en Gambie, au Maroc et au Mozambique, et a élaboré un manuel sur un ensemble d'indicateurs relatifs à l'administration en ligne dans le cadre du système d'évaluation des progrès accomplis en matière de technologies de l'information et des communications.
- 28. Pour promouvoir l'innovation chez les jeunes, la CEA a organisé un second cours d'innovation biomédicale au Kenya, destiné à montrer aux étudiants et chercheurs de neuf universités africaines d'Éthiopie, du Kenya, du Malawi, d'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et de Zambie, les nouveautés technologiques s'agissant de la conception de logiciels libre, de prototypage et de fabrication rapide.
- 29. Aux niveaux régional et sous-régional, la CEA a continué de fournir un appui à la Commission de l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi qu'aux communautés économiques régionales. Elle a ainsi coordonné l'élaboration de la future convention sur la cyberlégislation, qui est en attente d'adoption par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Elle a également aidé la Commission de l'Union africaine à organiser le Forum africain sur la gouvernance d'Internet.
- 30. En ce qui concerne le service des comités intergouvernementaux et interinstitutions, la CEA a organisé la troisième réunion du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement, qui s'est tenue à Addis-Abeba en mars 2013, elle a fourni un appui technique à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, qui s'est tenu à Genève en juillet 2013, notamment grâce à la réunion préparatoire pour l'Afrique, tenue à Dar es-Salaam en mars 2013.
- 31. Pour ce qui est des nouveaux domaines d'action, une série de travaux de recherche ont été engagés, l'accent étant mis sur l'établissement de méthodes d'élaboration des profils de pays et des études sur le niveau de préparation concernant les infections sexuellement transmissibles, l'évaluation de la contribution de technologies de l'information et des communications à la

croissance économique récente de l'Afrique, et l'évaluation de la transparence de l'action publique en Afrique.

- 32. Dans le domaine des changements climatiques, la CEA a lancé un projet pilote dans trois pays (Éthiopie, Gambie et Rwanda) visant à renforcer et à améliorer les réseaux d'observation météorologique et hydrologique, ainsi que les systèmes de gestion de l'information de ces pays. Ainsi, des informations exhaustives sur le climat et l'environnement seront communiquées aux responsables politiques, aux organisations d'appui en matière d'orientation et à l'ensemble de la population, sous des formes adaptées aux besoins de chacun de ces groupes. En plus d'appuyer les décisions reposant sur des données factuelles, la CEA a lancé une étude sur la vulnérabilité aux changements climatiques des infrastructures de l'Afrique, visant à évaluer l'impact des changements climatiques dans les sept principaux bassins fluviaux de l'Afrique, et a soutenu la recherche analytique afin de mieux faire connaître la situation en ce qui concerne les barrages et les eaux souterraines au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal. La CEA a également lancé le projet de recherche sur la climatologie lors de la première Conférence africaine sur le climat, qui s'est tenue à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, pour soutenir la recherche multidisciplinaire destinée à améliorer les techniques de prévision climatique et la fiabilité en ce qui concerne les échelles temporelle et spatiale, améliorer les systèmes et les services d'observation, et renforcer les capacités en matière de climatologie et de communication spécialisée pour relier la théorie et l'action, s'agissant de climatologie.
- 33. En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs répercussions, il a été procédé à l'évaluation des politiques agricoles du Kenya, du Malawi et du Mali, aux fins de créer un écosystème de l'innovation agricole plus robuste, capable de produire des techniques de culture de nouvelle génération, de garantir ainsi la sécurité alimentaire et de réagir aux changements climatiques et aux défis posés par la variabilité climatique.
- 34. La CEA a également réalisé des études de cas sur l'évaluation des pertes et des préjudices dans cinq pays africains (le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya et le Mozambique). Les résultats de ces études ont contribué aux débats sur le programme de travail relatif aux pertes et préjudices de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Varsovie en novembre 2013. Les études ont montré, éléments factuels à l'appui, comment les ménages et les communautés de l'Afrique sont touchés par les effets néfastes des changements climatiques et sont en mesure d'y faire face. À l'issue des négociations de la dix-neuvième session, un programme de travail sur les pertes et les préjudices a été adopté dans le cadre du processus de la Convention-cadre, ce qui permettra aux pays et aux communautés vulnérables d'accéder à des ressources et à un appui technique pour renforcer la résilience et faire face aux effets des changements climatiques.
- 35. Pour contribuer à ce que, dans le domaine de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation en Afrique, les décisions soient prises en toute connaissance de cause et que les actions de sensibilisation et de plaidoyer soient judicieuses, la CEA a organisé la troisième Conférence annuelle sur les changements climatiques et le développement en Afrique, sur le thème «L'Afrique en mouvement: Les opportunités issues des changements climatiques peuvent-elles conduire le continent vers un développement transformatif? ». La Conférence a réuni plus de 700 participants, dont deux anciens chefs d'État, des responsables politiques, des scientifiques, des universitaires, des agriculteurs, des représentantes de groupes de femmes, des professionnels de la santé et des membres de la presse. Non moins de 62 exposés scientifiques ont été présentés et 35 articles scientifiques ont été soumis pour examen. La Conférence a offert une tribune d'examen et de débat sur les questions essentielles qui se posent dans les négociations, et a ainsi permis de

préciser les positions sur les diverses pistes de négociations, fondées sur l'analyse empirique et les éléments factuels.

- 36. Dans le même ordre d'idées, la CEA a appuyé le Groupe africain des négociateurs lors de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques. Deux événements importants ont été organisés par la CEA: une manifestation qui s'est tenue lors de la Journée de l'Afrique, sur le thème « Changements climatiques et agriculture dans le développement de l'Afrique », et un dialogue de haut niveau sur la science au service du développement, où la question suivante a été traitée: « L'Afrique peut-elle rendre son développement et sa transformation pérennes sans investir dans la climatologie ? » Le dialogue a permis de faire connaître le Programme Climat et développement en Afrique (ClimDev-Afrique) et de susciter une plus grande adhésion en sa faveur, ainsi que de sensibiliser les participants au fait qu'il est important d'investir dans la climatologie en Afrique, tant au niveau de la science proprement dite que des données ou des informations.
- 37. Dans le domaine de la mise en valeur des ressources minérales, la CEA a fourni un appui à la Commission de l'Union africaine pour organiser la troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des ministres chargés de la mise en valeur des ressources minières, qui s'est tenue à Maputo (Mozambique) en décembre 2013, sur le thème « miser sur la vision minière africaine pour promouvoir la renaissance africaine: vers une appropriation élargie». Un des principaux résultats de la conférence a été le lancement officiel du Centre africain de développement minier, ainsi que l'adoption de son plan d'action et de sa stratégie.
- 38. Le Centre africain de développement minier a commencé à fonctionner en 2013 et a répondu à plusieurs demandes d'assistance pendant la période considérée. En particulier, il a travaillé en étroite collaboration avec le PNUD pour mettre au point, pour le Lesotho, une politique relative aux ressources minérales et à l'exploitation minière conforme à la Vision minière pour l'Afrique et qui sera incorporée à un projet de cadre de politique verte en cours d'élaboration par les pouvoirs publics. La CEA a également participé à la table ronde sur l'Initiative pour le développement minier responsable organisée à Maputo (Mozambique) en novembre 2013, consacrée à l'avenir du secteur des industries extractives au Mozambique. Pour donner suite aux recommandations issues de la table ronde, la CEA, le Centre africain de développement minier et le PNUD appuieront l'élaboration d'un plan d'action pour accélérer la mise en œuvre des projets miniers du pays. Aux côtés de la Commission de l'Union africaine, de la Chamber of Mines de l'Afrique du Sud et de Mining Indaba LLC, le Centre africain de développement minier a organisé un symposium ministériel à l'occasion de l'édition de 2014 de Mining Indaba, qui a eu lieu au Cap (Afrique du Sud) en février 2014. Le symposium était au programme de la journée sur la Vision minière africaine, à Mining Indaba, et a permis de mieux faire connaître la Vision minière africaine aux 37 délégations nationales africaines, 10 délégations nationales non africaines, et aux représentants de 2 100 entreprises des six continents qui participaient à la Conférence.

D. Statistique

39. L'objectif de l'action menée par la CEA au titre du présent sous-programme est d'améliorer les données et informations statistiques nationales afin de pouvoir élaborer des politiques et gérer l'économie de manière éclairée. Ainsi, le travail de la Commission pendant la période considérée s'est articulé autour des priorités suivantes: promouvoir et coordonner les activités en matière de statistique et en souligner l'importance en Afrique; construire un centre de données à la CEA pour fournir des données sur le développement de l'Afrique; mettre en œuvre la norme internationale du Système de comptabilité nationale en Afrique; apporter un soutien aux programmes de formation aux statistiques; soutenir la mise au point des indicateurs de développement pour l'après-2015;

appuyer le programme régional de recensements de la population et des logements, conformément aux cycles adoptés à l'échelle internationale; améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Afrique et, enfin, fournir une assistance technique dans différents domaines de la statistique.

- 40. La cinquième édition de *l'Annuaire statistique pour l'Afrique* et le *Livre de poche de statistiques sur l'Afrique*, produits conjointement par la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, publiés en 2013 avec davantage d'efficacité, d'efficience et de ponctualité. constituent une source d'informations statistiques sur l'Afrique faisant autorité. L'initiative conjointe de collecte et de publication de données s'est avérée très efficace; elle a réduit de manière significative le travail de collecte de données pour les pays et diminué les chevauchements d'activité et les incohérences entre les différentes organisations. La publication a été distribuée largement dans sa version imprimée, ainsi que sur CD et clefs USB, à des utilisateurs finaux en Afrique et à des bibliothèques; les versions en ligne des bases de données de la Banque africaine de développement ont été consultées par plus de 500 000 internautes, dont la majorité étaient issus d'universités et d'instituts de recherches.
- 41. Dans le domaine du recensement de la population et des logements, les efforts de plaidoyer menés conjointement par la CEA, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Statistics South Africa ont abouti à une participation accrue des pays africains au cycle de recensements de 2010. Quatre pays, à savoir le Gabon, la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal, ont effectué des recensements en 2013, et ont ainsi porté à 40 le nombre de pays qui ayant réalisé cet exercice. Une évaluation approfondie du cycle de 2010 a été entreprise dans huit pays, en vue d'en tirer des enseignements. Les conclusions ont été largement diffusées pour guider les préparatifs du cycle de 2020.
- 42. La mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil continue de figurer parmi les priorités du sous-programme pendant la période considérée. Pour donner suite à une résolution de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil concernant la réalisation d'évaluations complètes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans leur pays respectif et la mise au point de plans d'action nationaux pour l'amélioration des systèmes, le secrétariat régional du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en collaboration avec le groupe régional de base¹, a formé un groupe de 31 experts chargés d'appuyer les pays dans les exercices d'évaluation et de planification. Ces experts aident actuellement les pays à réaliser leur évaluation et les guident dans l'élaboration des plans. À ce jour, le Botswana, l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique et la Zambie ont demandé un appui dans ce domaine et l'ont obtenu. Le secrétariat entend conseiller et élargir en permanence le groupe existant, dans le but de combler le déficit de capacités dans l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent.
- 43. Étant donné le parti qui a été tiré de la série des symposiums africains sur le développement de la statistique pour promouvoir le cycle de recensement de la population et des logements de 2010, le thème central du symposium porte désormais sur l'enregistrement des faits d'état civil et

¹ Le groupe régional de base comprend la CEA, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Réseau INDEPTH, Statistics South Africa et Plan International.

l'établissement des statistiques de l'état civil. Par conséquent, la neuvième session du Symposium africain sur le développement de la statistique, tenue à Gaborone (Botswana) en février 2014, a été consacrée au thème de la promotion de l'utilisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour appuyer la bonne gouvernance en Afrique. Les conclusions du symposium alimenteront les délibérations et les directives générales de la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, qui se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) en octobre 2014.

- 44. La CEA a continué d'appuyer l'action menée par les États membres pour produire en temps voulu des statistiques permettant de mesurer les progrès réalisés vers leurs objectifs de développement, en prêtant une attention particulière aux objectifs du Millénaire pour le développement. Elle a également évoqué avec les États membres l'action en cours aux niveaux international et régional s'agissant du programme de développement pour l'après-2015, visant à amorcer les travaux sur les indicateurs de développement et à préparer une feuille de route concernant les objectifs statistiques, dans le contexte de la révolution des données numériques que le Groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 a appelée de ses vœux. Trois groupes ont été formés, comprenant des États membres œuvrant actuellement à la détermination d'indicateurs dans les différents domaines thématiques correspondant à la position africaine commune mise au point par la Commission de l'Union africaine, la CEA, la Banque africaine de développement et le PNUD.
- Bénéficiant du soutien de la CEA, ainsi que de la Banque africaine de développement et du Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle (PARIS21), plus de 30 pays sont parvenus à différents stades d'élaboration de leur stratégie nationale pour le développement de la statistique. Plusieurs pays, dont les Comores, le Nigéria et le Togo, ont progressé dans la formulation de cadres juridiques et dans l'instauration de bureaux de statistique plus autonomes pour améliorer la compilation et la diffusion des données, sur la seule base de considérations professionnelles. D'autres pays sont parvenus à augmenter les fonds publics alloués au développement de la statistique ainsi que le soutien des donateurs, en mutualisant les fonds, comme c'est le cas au Mali, au Nigéria, au Rwanda et en Sierra Leone. Certains pays, dont le Burkina Faso, Madagascar et le Niger, ont renforcé leurs centres nationaux de formation statistique par une collaboration poussée avec des centres régionaux de formation. La plupart des pays africains ont également amélioré la coordination et sont parvenus à enrichir leur stratégie nationale par l'intégration sectorielle. Parmi les autres domaines dans lesquels la CEA a fourni un appui figurent le développement d'une stratégie régionale pour la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, conformément à la stratégie mondiale, et la mise en œuvre du programme global sur les statistiques agricoles et rurales.
- 46. Afin d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des informations géospatiales, la CEA a continué de développer de nombreux services, ressources applications en matière d'informations et de savoirs. Il s'agit notamment des directives sur les meilleures pratiques concernant l'acquisition, le stockage, la gestion et la diffusion des ensembles de données géospatiales fondamentales. Ces directives visent à faciliter le partage des savoirs au moyen des communautés de pratiques. Fournissant les informations géospatiales fondamentales, elles apporteront une aide précieuse, notamment pour les agences nationales de cartographie. La CEA a aussi continué de collaborer avec d'autres partenaires pour mettre en œuvre le programme de Référentiel géodésique africain (AFREF), cadre de référence géodésique unifié pour l'Afrique, qui restitue fidèlement les cartes et autres produits de géo-information. Parmi les activités menées dans ce cadre, on retiendra les essais simultanés de mise en service des centres de données de positionnement mondial pour traiter et analyser les données du Référentiel géodésique africain; la mise au point de méthodes de calcul des

E/2014/38 E/ECA/CM/47/8 Page 12

paramètres de conversion de l'AFREF et la collaboration avec le Ordnance Survey (service cartographique) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, concernant le parachèvement de la mise en service de 30 nouvelles stations de référence du système mondial de navigation par satellites, afin d'augmenter la densité du réseau de stations de réception de l'AFREF et d'en combler les lacunes.

47. Consciente que les insuffisances technologiques de nombreux pays africains sont l'un des principaux facteurs qui font que, faute de données statistiques, il est difficile de prendre des décisions et d'élaborer des politiques en connaissance de cause, la CEA a engagé un ambitieux projet d'utilisation des technologies mobiles pour la collecte de données, financé au titre du Compte des Nations Unies pour le développement. Ce projet prendra appui sur les structures statistiques existant dans les systèmes statistiques nationaux pour tester, adapter et, le cas échéant, développer de nouveaux systèmes mobiles de collecte de données. Il vise à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux de produire en temps voulu des statistiques fiables, complètes et intégrées par l'utilisation d'appareils mobiles. Durant la première phase du projet, cinq pays pilotes ont été recensés pour la mise au point de méthodes. Au terme de cette première phase, la collaboration de cinq pays pilotes supplémentaires permettra de peaufiner la méthode qui sera adoptée, et de lancer les procédures.

E. Renforcement des capacités

- L'objectif principal de la CEA au titre de ce sous-programme est de fournir un appui ciblé, cohérent et intégré en matière de renforcement des capacités afin de développer et renforcer les capacités des États membres, de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales pour promouvoir et réaliser une croissance pour tous en vue du développement durable et de la transformation, dans le cadre du NEPAD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Pour remplir cet objectif, le sous-programme utilise et opérationnalise les conclusions du travail de recherche et du travail normatif de la CEA. Depuis juin 2013, le travail de la CEA dans ce domaine a principalement porté sur les éléments prévus dans divers programmes de travail biennaux de nombreuses autres divisions de la CEA, dont le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Les activités du sous-programme durant l'année écoulée ont prioritairement consisté à coordonner l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (MCR-Afrique) ainsi qu'à soutenir la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Une aide en matière de renforcement des capacités a également été apportée aux États membres et aux communautés économiques régionales pour renforcer leurs capacités d'élaboration des politiques dans plusieurs domaines du développement, en recourant au mécanisme du programme ordinaire de coopération technique de l'ONU.
- 49. En 2013, une priorité essentielle du sous-programme a été l'élaboration et la finalisation d'une stratégie de développement des capacités cohérente et axée sur les résultats pour soutenir les efforts de développement des États membres et de leurs organisations intergouvernementales aux niveaux régional et sous-régional. La stratégie s'attache à apporter un soutien dans les domaines thématiques dans lesquels la CEA dispose d'un avantage comparatif, tels que l'intégration régionale, le commerce, l'agriculture, les infrastructures, la gouvernance économique, la parité hommes-femmes, les questions sociales et économiques, et la science et la technologie.

- 50. Conformément au mandat qui lui a été confié par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juin 2012, la CEA contribue à l'Agenda 2063 de l'Union africaine en fournissant des services techniques et des services de conseil. Elle a apporté des éléments techniques lors de l'élaboration du programme, y compris la détermination des niveaux de référence, la préparation d'études prospectives et de prévisions et la mise à disposition d'un espace pour permettre au système des Nations Unies de contribuer au processus de l'Agenda 2063 de l'Union africaine par l'intermédiaire du MCR-Afrique.
- 51. La CEA, qui assure le secrétariat du MCR-Afrique, a renforcé la cohérence et la coordination entre les groupes thématiques du Mécanisme: elle a mis au point des directives opérationnelles, aidé à élaborer des plans d'action, favorisé la communication entre les groupes thématiques et en leur sein, et fourni un appui technique aux réunions des groupes thématiques.
- 52. L'année 2013 a offert à l'ONU de nombreuses occasions de renforcer son appui à l'Union africaine et au NEPAD, tant collectivement qu'individuellement. À cet égard, les organismes des Nations Unies ont continué à mieux harmoniser leurs programmes avec ceux de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence du NEPAD et des communautés économiques régionales. Par l'intermédiaire du MCR-Afrique et de ses neuf groupes thématiques, les interactions entre les institutions et organismes des Nations Unies d'une part, et les organes de l'Union africaine (Commission de l'Union africaine, Agence du NEPAD, communautés économiques régionales et Parlement panafricain) de l'autre, se sont encore intensifiées au cours de l'année écoulée. La mise en œuvre du programme de travail conjoint de l'Union africaine (le programme décennal de renforcement des capacités) s'est accélérée en 2012. La coordination des groupes thématiques s'est améliorée et un nombre croissant de programmes mis en œuvre conjointement ont donné des résultats tangibles. Des progrès importants ont également été réalisés dans l'établissement des mécanismes de coordination sous-régionale et dans leurs activités, en particulier des mécanismes pour l'Afrique du Nord, pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe et pour l'Afrique centrale, qui ont développé des plans d'activité détaillés.
- Un événement important de l'année 2013 a été la quatorzième réunion du MCR-Afrique, organisée par la Commission de l'Union africaine en novembre 2013 sur le thème de l'appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les participants à la réunion ont également étudié le rapport préliminaire du second examen triennal du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, une note d'information sur le cadre régional de coopération pour le développement, et la mise en place du groupe de travail sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique et du MCR-Afrique afin de créer des synergies et d'intégrer les activités des deux structures traitant des OMD. Les participants ont demandé au secrétariat du MCR-Afrique de préparer un cadre régional d'aide au développement qui réponde aux objectifs que l'Union africaine s'est fixés dans son plan stratégique, et qui définisse clairement les rôles et responsabilités des organismes des Nations Unies dans le cadre du MCR-Afrique. Un groupe de travail a été mis sur pied pour appliquer les recommandations de la quatorzième réunion et pour préparer la quinzième réunion du MCR-Afrique, qui aura lieu à Abuja en marge de la Conférence des ministres en mars 2014. Le groupe de travail fera des recommandations sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, y compris à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au programme qui succèdera au programme décennal de renforcement des capacités après 2015.

- 54. En plus du soutien apporté aux États membres et à l'Union africaine dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD, la CEA appuie l'Agence du NEPAD dans la mise en œuvre de son plan stratégique. À cet égard, la CEA a travaillé en étroite collaboration avec l'Agence pour préparer une étude phare, sur mandat des chefs d'État africains, concernant la mobilisation des ressources internes en Afrique. L'étude conclut ainsi que l'Afrique dispose de vastes ressources pour financer son développement et recommande d'utiliser un certain nombre d'instruments propres au secteur privé pour mobiliser les ressources internes à l'Afrique. Il s'agit entre autres de la Facilité africaine de garantie du crédit, des fonds spéciaux pour les infrastructures comme le Fonds 50 pour l'Afrique de la Banque africaine de développement, des fonds de stabilisation et des fonds souverains stratégiques, des fonds de pension bénéficiant d'une garantie de l'État, des nouveaux modèles de partenariats public-privé, des marchés obligataires africains, y compris les obligations de la diaspora et les obligations finançant les infrastructures, de la promotion des actions en Afrique, de la titrisation des envois des migrants et des bourses régionales.
- 55. Dans la même veine, en collaboration avec l'Agence du NEPAD, le PNUD et l'Union africaine, la CEA soutient activement les activités de cartographie et d'établissement de portée aux fins du renforcement des capacités menées par les communautés économiques régionales. L'initiative a pour objectif de fournir des orientations pratiques et stratégiques à valeur ajoutée pour le déploiement complet du programme de développement des capacités multi institutions de l'Union africaine, qui est conçu pour faire en sorte que la mise en valeur des capacités en Afrique soit l'objet d'une approche coordonnée. Le rapport d'orientation a été approuvé par la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-deuxième session ordinaire en janvier 2014.
- 56. Faisant fond sur son travail fructueux à l'appui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la CEA a continué de fournir un appui aux États membres pour différents aspects du processus grâce à des missions d'appui aux pays et à des évaluations, notamment pour l'élaboration de documents d'information, la rédaction de rapports nationaux, l'élaboration de programmes d'action nationaux, la mobilisation d'une participation plus large des parties prenantes et la promotion de l'apprentissage par les pairs entre pays membres faisant parti du Mécanisme, en identifiant les meilleures pratiques du processus du Mécanisme et en encourageant leur utilisation ailleurs. Le soutien continu fourni par la CEA au Mécanisme a contribué à stimuler la capacité des États membres à procéder à des examens par les pairs et à renforcer la capacité d'un éventail de parties prenantes à s'engager dans le processus.
- 57. Grâce au soutien de la CEA, en 2013, le nombre de pays qui ont adhéré au Mécanisme est passé de 31 à 33 (le Tchad et la Tunisie en font désormais partie), tandis que le nombre de pays qui ont subi une évaluation par les pairs est de 17 pays, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ayant été évalués par des pairs au cours de l'année. Une assistance a été fournie à Djibouti, au Lesotho et au Mozambique pour l'harmonisation des plans nationaux d'action découlant du MAEP avec leurs stratégies et plans nationaux de développement, alors que le Sénégal a reçu un soutien pour le lancement du Mécanisme et l'établissement de son secrétariat national.
- 58. Aussi à l'appui du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et dans le cadre des activités marquant le cinquantième anniversaire de l'Union africaine et le dixième anniversaire du Mécanisme lui-même, la CEA a collaboré avec le secrétariat du Mécanisme pour produire un documentaire vidéo aux normes de l'industrie sur le mécanisme, montrant les réalisations en matière de gouvernance en Afrique, les défis et les perspectives du continent, comme on le voit à travers l'évolution du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs depuis 2003. Le film a sondé les Africains ordinaires et exploré la genèse et la raison du mécanisme afin d'élargir, d'approfondir

et de promouvoir une meilleure compréhension de la signification et de l'importance de son processus. Le film visait également à démontrer que l'examen par les pairs est un dialogue national global qui implique d'abord et avant tout le citoyen, et non pas principalement un dialogue entre les chefs d'État ou de gouvernement, ou une sélection d'experts africains éclairés, de responsables politiques et de hauts fonctionnaires du gouvernement. La bande annonce du documentaire peut être consulté à http://www.youtube.com/watch?v=BZSRFGCAeys &.

F. Coopération technique

- 59. La coopération technique est restée un instrument de soutien important pour la mise en œuvre du programme de travail de base de la CEA décrit dans d'autres sections du présent rapport. La coopération technique est le moyen par lequel la CEA concrétise ses travaux de recherche en des activités opérationnelles de développement. Les activités de coopération technique sont menées à l'appui des priorités des États membres, une importance particulière étant accordée au renforcement de leur capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes aux fins du développement et de la transformation économique et sociale soutenable, dans le cadre du NEPAD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Les activités de coopération technique de la CEA sont financées par le programme ordinaire de l'ONU consacré à la coopération technique, par le Compte pour le développement des Nations Unies et les ressources extrabudgétaires négociées avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.
- 60. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, les fonds du programme ordinaire de coopération technique ont été utilisés pour satisfaire les demandes d' aide à court terme de plusieurs pays qui souhaitaient des orientations sur les options politiques, des conseils sur le renforcement des cadres institutionnels, un soutien pour les débats de politiques sur les nouvelles questions et une formation pour soutenir la mise en valeur des capacités afin de relever les défis de développement critiques dans un large éventail de domaines qui relèvent des priorités de la CEA, y compris l'industrialisation, la gestion des ressources naturelles, la planification du développement, les statistiques et l'analyse des politiques macroéconomiques. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir un changement de politique et à renforcer les capacités institutionnelles dans ces domaines, en 2013 et en 2014 à ce jour, la CEA a envoyé plus de 150 missions consultatives dans 42 pays et 8 communautés économiques régionales et organisé 68 ateliers et séminaires associant plus de 1 000 participants.
- 61. Les services rendus ont contribué en particulier à l'amélioration des connaissances, des compétences, des capacités institutionnelles et des capacités d'élaboration des politiques dans le cadre du processus de renforcement des capacités mis en œuvre par la CEA, qui a transféré des connaissances grâce à ses initiatives de coopération technique. Les activités du programme, bien qu'à plus petite échelle, ont souvent eu un effet multiplicateur à la suite de la mobilisation de ressources extrabudgétaires et de l'utilisation complémentaire des ressources du Compte pour le développement des Nations Unies et ont permis de répondre à des besoins de plus grande envergure. Le programme fait partie intégrante des efforts collectifs des divisions de la CEA et des bureaux sous-régionaux coordonnés par la Division de la mise en valeur des capacités. Il convient, par conséquent, de noter à cet égard que les résultats obtenus dans le cadre du programme de coopération technique ont contribué aux résultats rapportés dans le cadre du programme de travail ordinaire des différents sous-programmes de la CEA.

G. L'égalité hommes-femmes et les femmes dans le développement

- 62. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA a pour objectif de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes compte tenu des engagements internationaux et régionaux.
- 63. Pendant la période considérée, des progrès importants ont été réalisés dans la construction et le renforcement de la capacité des États membres à intégrer les questions sexospécifiques dans les politiques et programmes, en utilisant les outils conçus dans le cadre du sous-programme. Ces outils comprennent l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique qui a été bien accueilli et largement utilisé dans les pays qui ont recueilli des données; des plates-formes de connaissances, notamment l'Observatoire des droits de la femme africaine et le réseau électronique pour les mécanismes nationaux sur l'égalité des sexes en Afrique, qui donne des moyens aux États membres d'entrer en contact les uns avec les autres grâce à des discussions en ligne et de partager des informations et des pratiques exemplaires; le travail sur les statistiques différenciées par sexe, y compris des études de l'emploi du temps et le soutien aux offices de la statistique; des lignes directrices sur la collecte et la diffusion de statistiques ventilées par sexe; des services consultatifs techniques aux États membres, fournissant un soutien pratique et une expertise de haut niveau, en particulier pour l'utilisation des outils que la Division a mis au point pour l'élaboration de politiques et le renforcement de partenariats existants et l'instauration de nouveaux.
- 64. Le travail sur les statistiques ventilées par sexe a entraîné un examen approfondi pour évaluer la capacité des pays sélectionnés, à savoir le Cameroun, Cabo Verde, l'Éthiopie, la Tunisie et la Zambie, à collecter, analyser et à communiquer des rapports sur les statistiques et les données ventilées par sexe au niveau des pays. Cela a fourni des preuves des efforts déployés actuellement pour intégrer les questions de parité dans les ministères sectoriels, ainsi que dans le travail de la CEA. Cela va également orienter le programme de renforcement des capacités des systèmes nationaux de la statistique, qui va être entrepris en partenariat avec le Centre africain pour la statistique de la CEA.
- 65. Pour donner suite à la mise en œuvre du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le sous-programme a élaboré une stratégie pour aider les États membres à mettre en œuvre les sept axes stratégiques identifiés dans les conclusions de la huitième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue à Banjul en 2009. Sur la base des réponses à un questionnaire communiqué à tous les États membres, dont 31 ont répondu², des progrès substantiels ont été réalisés dans cinq des sept axes stratégiques et davantage sont nécessaires dans les deux autres le changement climatique et la sécurité alimentaire, et le financement de l'égalité entre les sexes. Le rapport d'évaluation a été présenté au Comité sur les femmes dans le développement à sa huitième session, qui a eu lieu à Addis-Abeba en novembre 2013. Le Comité a souligné et salué le rôle crucial joué par la CEA en tant que guichet unique pour les statistiques à l'échelle du continent, et a souligné la nécessité que la Commission renforce sa production de données ventilées par sexe et selon l'âge, y compris des données sur l'emploi du temps, et d'élaborer des lignes directrices pour la production de profils nationaux de l'égalité des sexes.
- 66. Une étude a été réalisée conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) au cours de la période à l'examen pour déterminer les coûts sociaux et économiques de la violence contre les femmes en Afrique. Le

² Les 31 pays sont: l'Algérie, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, Cabo Verde, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, la Guinée, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Maroc, Maurice, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, le Soudan, l'Ouganda, la République Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

_

rapport utilise une approche à deux volets: recherche secondaire dans le domaine de la violence contre les femmes en Afrique et recherches empiriques approfondies dans sept pays sélectionnés, à savoir, le Burkina Faso, le Cameroun, le Libéria, le Malawi, le Maroc, le Mozambique et l'Ouganda, pour documenter ce type de violence et en estimer les coûts sociaux et économiques. Le rapport met en évidence, à titre indicatif, les coûts sociaux et économiques de la violence contre les femmes comme allant de 0,03 à 1,7 % du PIB dans les pays sélectionnés. Le rapport suggère également que la violence contre les femmes, et en particulier sa forme la plus répandue qui est la violence conjugale, est persistante et généralisée en Afrique. Non seulement c'est une forme grave de violation des droits des femmes, mais cela a des coûts sociaux et économiques pour les victimes elles-mêmes, l'économie et la société dans son ensemble. Le rapport formule des recommandations et fournit un certain nombre d'options et de programmes aux décideurs politiques pour remédier à ce problème croissant en Afrique.

Le travail sur le développement et la mise en œuvre de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique est entrée dans une deuxième phase pendant la période à l'examen, avec la réalisation de 14 études de pays supplémentaires (Botswana, Burundi, Cabo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, République démocratique du Congo, Gambie, Kenya, Malawi, Mali, Sénégal, Togo et Zambie), qui ont été résumées dans un rapport régional. Le rapport note que les barrières sociales et culturelles systématiques continuent de limiter la capacité des États membres à mettre en place des changements législatifs, politiques et institutionnels pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il souligne également les efforts déployés par les États membres pour commencer à intégrer l'indice dans leurs processus nationaux de planification du développement. Par exemple, la Gambie utilise les recommandations de son étude sur l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour renforcer le travail des ministères sectoriels sur les questions de parité, tandis que le Malawi a utilisé des indicateurs de cet indice pour contribuer à la dimension sexospécifique de sa stratégie de croissance et de développement. La Zambie a inclus des indicateurs de l'indice dans sa stratégie nationale de suivi et d'évaluation. Cela porte à 27 le nombre de pays couverts par l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique depuis sa création³.

68. En 2013, un rapport a été élaboré dans le cadre du sous-programme sur les enquêtes sur l'emploi du temps en Afrique, lequel fourni une évaluation et des recommandations de politique et mesure l'état d'avancement des enquêtes sur l'emploi du temps en Afrique depuis l'adoption du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. Le rapport examine la mesure dans laquelle les statistiques sur l'emploi du temps ont été utilisées pour estimer et comprendre le travail non rémunéré et informer la formulation, le suivi et l'évaluation de politiques tenant compte de la dimension sexospécifique, et il identifie les problèmes rencontrés par les pays dans la réalisation de ces enquêtes. Il conclut que le schéma de travail dans les pays africains qui ont entrepris des enquêtes sur l'emploi du temps est très sensible à la sexospécificité, les hommes ayant tendance à passer plus de temps que les femmes dans la production commerciale, tandis que les femmes ont tendance à passer plus de temps que les hommes dans des activités ménagères non rémunérées. Les résultats seront utilisés dans l'exercice biennal 2014-2015 pour informer les États membres de l'utilisation d'études sur l'emploi du temps et la façon de les utiliser dans l'élaboration de leurs politiques.

³ L'Afrique du Sud, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, l'Égypte, le Ghana, Madagascar, Maurice, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie étaient couverts dans la première phase.

- 69. La composante du sous-programme relative aux droits des femmes a continué de fournir des preuves aux États membres de l'importance d'aborder les droits des femmes. Dans ce contexte, la Zambie élabore actuellement une base de données sur les femmes associées au commerce transfrontalier informel, pour appuyer le suivi de la question de la violence contre les femmes. Le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA) a établi un poste frontière à arrêt unique pour réduire le risque de violence contre les femmes commerçantes, ce qui devrait être fait également dans d'autres sous régions. Une étude sur les droits fondamentaux des femmes, examinant la violence contre les femmes dans le commerce informel transfrontalier en Afrique, a été entreprise afin de constituer une base de connaissances sur les formes et l'ampleur de la violence subie par les femmes au cours de leurs activités commerciales transfrontalières, et de mettre en évidence les possibilités d'action dont disposent les États membres pour lutter contre ce phénomène.
- 70. Les débats en ligne sur le renforcement du plaidoyer pour la promotion du rôle des mécanismes nationaux du genre, qui ont eu lieu en 2013, ont renouvelé le dialogue sur les approches adoptées pour intégrer les questions de parité dans les politiques nationales, notamment les stratégies de plaidoyer pour sensibiliser et obtenir le consentement des ministères sectoriels. Plusieurs États membres ont indiqué qu'ils trouvaient la discussion en ligne utile pour partager leur expérience et les réalisations à ce jour et explorer les défis qui les attendent pour assurer une stratégie efficace qui favorisera l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique. La CEA prévoit d'intégrer le réseau électronique et l'Observatoire des droits des femmes africaines dans la plate-forme d'échange de solutions pour l'Afrique qui est actuellement en cours de développement afin de rationaliser la sensibilisation des États membres et faciliter le partage d'informations et de pratiques exemplaires.
- 71. Un rapport sur l'aspect sexospécifique du changement climatique, élaboré conjointement par le Centre africain pour le genre et le développement et le Centre africain pour la politique en matière de climat, a souligné les impacts différenciés du changement climatique sur les hommes et les femmes, les garçons et les filles en raison des disparités dans l'accès aux ressources productives, dans l'appropriation de ces ressources et l'accès aux bénéfices en résultant. Le rapport propose une série de mesures sensibles à la sexospécificité pour lutter contre le changement climatique en Afrique, étayées par une approche fondée sur les droits humains et multisectorielles, y compris l'intégration de la sexospécificité dans les politiques nationales sur le changement climatique, l'exploitation des connaissances locales pour l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, et le financement pour ce faire. La nécessité de partenariats de collaboration avec le Centre mondial pour le développement durable, lancé dans la foulée de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en 2012, et avec d'autres intervenants clefs a également été soulignée. Le travail dans ce domaine consiste à aider à construire un corpus de connaissances sur la sexospécificité et le changement climatique.
- 72. Au cours de l'année à l'étude, des services consultatifs techniques ont été fournis, sur demande, à plusieurs ministères du gouvernement d'Afrique du Sud à propos de l'utilisation de l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, ouvrant la voie au pays pour qu'il entreprenne la deuxième phase de mise en œuvre de l'indice à l'aide de ses propres ressources. De même, le gouvernement Botswanais a reçu une assistance technique pour renforcer et améliorer sa capacité à intégrer les questions de sexospécificité dans les finances publiques et les processus budgétaires. Dans le cadre du sous-programme, un soutien technique a également été fourni au gouvernement Togolais pour intégrer et aligner les questions d'égalité l'Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique sur la croissance du pays et la stratégie de développement.

- 73. Des résultats significatifs ont également été obtenus dans le domaine du développement des capacités en partenariat avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), pour l'intégration des sexospécificités dans les politiques et programmes de développement national visant à promouvoir l'égalité des sexes. Plus de 20 décideurs politiques de niveau élevé et intermédiaires⁴ venant d'offices de la statistique et de ministères de la planification économique, de l'emploi, des finances, des questions hommes-femmes et des affaires sociales de 17 pays africains francophones ont été équipés avec les outils, les méthodologies et les compétences nécessaires pour intégrer l'égalité hommes-femmes dans l'élaboration de politique sociales et économiques et les processus de finance publique nécessaires pour parvenir à un développement inclusif, équitable et durable.
- 74. Au cours de la huitième session du Comité sur les femmes et le développement, tenue en novembre 2013 à Addis-Abeba, les États membres ont indiqué que la plate-forme de connaissances conçue et mise à jour par la CEA est utile pour échanger des pratiques exemplaires et des informations avec d'autres États membres. Dans le cadre du sous-programme, deux outils électroniques conçus à la fois pour analyser les principaux problèmes existants et proposer des solutions relatives aux lacunes dans la disponibilité des données et leur utilisation dans les États membres, sont mis à jour. Ce sont l'Observatoire des droits des femmes africaines et le réseau électronique pour les mécanismes nationaux sur l'égalité des sexes en Afrique. Le sous-programme a organisé un atelier de renforcement des capacités sur ces deux outils électroniques en juillet 2013, auquel ont participé des représentants de ministères chargés des questions hommes-femmes de 22 pays. Dans leurs commentaires, 85 % des participants à l'atelier se sont félicités de la qualité et de la pertinence de l'atelier pour leur travail.

B. Activités sous-régionales pour le développement

75. Au cours de l'année examinée, les bureaux sous-régionaux de la CEA (pour l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe) ont continué, conformément à leur mandat, à aider les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres organisations intergouvernementales sous-régionales dans le renforcement de leur capacité à formuler et à harmoniser les politiques et plans fondés sur des données probantes à l'appui de la transformation économique et sociale et de l'intégration régionale au niveau sous-régional grâce à des travaux de recherche et d'analyse, à la convocation de réunions d'experts et de forums et à la fourniture de services consultatifs.

76. Les bureaux sous-régionaux ont travaillé pour atteindre cet objectif en renforçant les partenariats avec les principales communautés économiques régionales dans leurs sous-régions respectives, notamment l'Union du Maghreb arabe, la SADC, la Communauté de l'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté d'Afrique centrale économique et monétaire (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

⁴ L'Afrique du Sud, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Éthiopie, l'Égypte, le Ghana, Madagascar, Maurice, le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Tunisie étaient couverts dans la première phase.

⁵ Au total, 24 décideurs (17 femmes et 7 hommes) du Bénin, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, des Comores, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de la Guinée, de Madagascar, du Mali, de Mauritanie, du Niger, de la République centrafricaine, de Sao Tomé-et-Principe, du Sénégal, du Togo et de la Tunisie.

- 77. Au cours de la période examinée, les bureaux sous-régionaux ont continué à renforcer le soutien qu'ils fournissent aux États membres et aux communautés économiques régionales en améliorant leur capacité à formuler et à mettre en œuvre des politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels harmonisés dans les domaines du commerce, de l'infrastructure, de la mise en valeur des capacités, de l'égalité des sexes, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. À cette fin, ils ont organisé une série de réunions et d'ateliers auxquels ils ont prêtés leurs services, notamment la session annuelle de leur comité intergouvernemental d'experts respectif; ils ont participé aux réunions des organes directeurs des principales communautés économiques régionales, et fourni une assistance technique, sur demande, aux États membres, aux communautés économiques régionales et à d'autres organisations intergouvernementales sur les questions institutionnelles et sectorielles à l'appui des efforts d'intégration. Les bureaux sous-régionaux ont également continué à fonctionner comme nœuds sous-régionaux pour la collecte de données, la gestion des connaissances et la mise en réseau afin de renforcer le travail de sensibilisation de la CEA.
- 78. Les bureaux sous-régionaux ont également compilé et diffusé des rapports et des études sur diverses questions économiques et sociales, qui ont été soumises aux comités d'experts intergouvernementaux. En outre, ils ont continué à renforcer leur collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et ont augmenté leur participation dans les activités des équipes de pays des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, les bureaux sous-régionaux ont fait des progrès dans l'amélioration de la coordination des activités des Nations Unies au niveau sous-régional, conformément au mandat qui leur a été donné par le Mécanisme de coordination régionale-Afrique, y compris la mise en œuvre des activités conjointes convenues par les groupes thématiques au niveau sous-régional.
- 79. Au cours de 2013, les modalités de lancement et d'opérationnalisation des fiches de pays, les nouvelles publications phares de la CEA, ont été finalisées. Un certain nombre de réunions et de consultations de réflexion internes et externes ont eu lieu en 2013 pour explorer les principaux fondements qui guideront la préparation des fiches de pays. Une réunion de réflexion interne a été organisée à Rabat en novembre 2013 pour définir des questions telles que les objectifs, la porté proposée, le contenu et la structure, les indicateurs et les domaines d'intérêt, la présentation des données, la périodicité et la durée, les responsabilités des bureaux sous-régionaux et des divisions concernées, les partenariats à établir avec les États membres et les organisations externes, les besoins en ressources pour les fiches de pays de la CEA et le nombre de pays concernés au cours du prochain exercice biennal.
- 80. Les fiches de pays fourniront des données, des informations institutionnelles et politiques, ainsi que des prévisions, des indicateurs, des analyses des politiques et des risques, et des recommandations sur les variables sociales et économiques clefs. Les fiches s'adresseront à un certain nombre de clients, allant des États membres à des universitaires, des décideurs, des représentants de la société civile, des analystes et des investisseurs de l'intérieur de l'Afrique comme de l'extérieur. Les fiches seront élaborées aux niveaux régional et continental (comme le Rapport économique sur l'Afrique) avec des prévisions à moyen terme, l'analyse des risques et une périodicité améliorée (annuelle, semestrielle ou trimestrielle).
- 81. Bien que plusieurs autres profils de pays soient actuellement en circulation, il est prévu que les fiches de pays de la CEA ajouteront de la valeur en fournissant des analyses et des prévisions en matière de politique, en temps opportun, d'un point de vue africain, en plus de suivre les prévisions faites par d'autres sur l'Afrique et de fournir des informations sur le thème central de la

transformation économique et structurelle dans les États membres. En outre, pendant le processus d'élaboration des fiches de pays, il sera possible d'avoir accès aux données primaires et secondaires par l'intermédiaire de la base de données de la CEA, dans le but qu'un large éventail d'utilisateurs des données élabore des analyses de politiques supplémentaires sur l'Afrique. Suite à la réunion de Rabat, un document conceptuel et un modèle de présentation ont été élaborés en tant que nouvelle contribution de la CEA et dans le cadre des consultations et des processus de validation des fiches de pays. Elles seront présentées au Comité d'experts de la Conférence des ministres lors de sa réunion à Abuja en mars 2014, afin d'obtenir les commentaires des experts.

82. Les sections suivantes mettent en évidence certains résultats obtenus par chaque bureau sous-régional dans leurs autres domaines de travail.

1. Bureau sous-régional en Afrique du Nord

- 83. Afin d'aider à sensibiliser davantage sur la situation en matière de développement économique et social de l'Afrique du Nord et de contribuer également au débat sur les choix de politiques et les stratégies de nature à relever les défis de développement de la sous-région, le Bureau sous-régional en Afrique du Nord a organisé des réunions de groupes d'experts, des ateliers et des missions consultatives. Dans ce cadre, il a contribué à l'élaboration de politiques en encourageant les États membres à s'accorder sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures clefs dans les domaines revêtant un intérêt pour la sous-région, notamment la réforme de la protection sociale, la bonne gouvernance, la stratégie agricole pour 2030, le changement climatique et la sécurité alimentaire, l'économie verte, le commerce et l'intégration régionale, et la diversification structurelle de l'économie.
- 84. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau sous-régional a effectué des missions consultatives techniques en Algérie et en Mauritanie. En outre, à la demande du gouvernement mauritanien, il a réalisé une étude de faisabilité sur les bureaux de placement dans le pays. Cette étude a défini le statut et l'ensemble des missions spécifiques des bureaux de placement ainsi qu'un cadre institutionnel et juridique intégré cohérent pour leur mise en place effective et leur fonctionnement, tenant dûment compte des particularités du marché du travail de ce pays. En Algérie, le Bureau sous-régional a fourni des conseils techniques sur la gouvernance sociale et économique à « Notre Algérie bâtie sur de nouvelles idées » (NABNI), une coalition d'organisations de la société civile algérienne, en prélude à la rédaction du rapport « Algérie 2020 ».
- 85. En collaboration avec les organisations intergouvernementales et l'Union du Maghreb arabe, le Bureau sous-régional a organisé des réunions consultatives importantes sur l'intégration régionale et le thème du huitième Forum pour le développement de l'Afrique: « Gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique ». Il a établi et mis en œuvre un mécanisme consultatif avec tous les acteurs régionaux clefs intervenant dans le processus d'intégration, dans le cadre duquel des idées ont été échangées et des domaines prioritaires d'intervention cernés et analysés pour la transformation économique du Maghreb. S'agissant du changement climatique, en particulier, le Bureau sous-régional, en coopération avec le Centre africain pour les politiques climatiques et l'Union du Maghreb arabe, a contribué à l'instauration d'un cadre sous-régional d'action et de coopération, qui servira de mécanisme d'orientation pour la mise au point d'une stratégie d'adaptation aux effets des changements climatiques pour le Maghreb.

- 86. D'autre part, le Bureau sous-régional a coopéré avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) à la réalisation de l'étude de la performance environnementale du Maroc et facilité la collaboration entre la Mauritanie, le Maroc et le Bureau du PNUD à Nouakchott notamment en accompagnant le ministère mauritanien de la planification dans ses efforts visant à élaborer une matrice intégrée de comptabilité sociale.
- 87. À l'occasion de son cinquantième anniversaire, le Bureau sous-régional a, entre autres, organisé le Forum sur le développement de l'Afrique du Nord, dans le but d'examiner les perspectives de développement à long terme du continent en général, et de la sous-région en particulier, et élaboré une vision stratégique pour l'Afrique du Nord relativement au programme « Agenda 2063 ».
- 88. Le Bureau sous-régional a élargi son réseau et renforcé son impact à l'échelle des pays, notamment en prenant part aux activités de l'équipe de pays des Nations Unies respectivement en Égypte, au Maroc et en Tunisie. Dans ce dernier pays, il a assuré la préparation et la mobilisation des responsables nationaux, de l'équipe de pays de l'ONU ainsi que d'autres parties prenantes clefs aux fins de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du pays pour la période 2015-2019. Ce processus a permis d'identifier et d'évaluer les capacités actuelles (programmatiques et non programmatiques) du système des Nations Unies, les principaux besoins du pays et les domaines dans lesquels les interventions de l'Organisation pourraient faire la différence. Au Maroc, le Bureau sous-régional continue de travailler avec les différents groupes thématiques des Nations Unies (jeunesse, migration, problématique hommes-femmes, gouvernance, objectifs du Millénaire pour le développement et autres).
- 89. À l'échelle sous-régionale, le Bureau sous-régional participe à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action au-delà de 2014 de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), et au sein du Comité directeur interinstitutions, travaille également en étroite collaboration avec le Bureau régional du FNUAP pour les États arabes, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Ligue des États arabes. En collaboration avec l'équipe de pays de l'ONU, il apporte une assistance aux pays d'Afrique du Nord pour l'évaluation à l'échelle nationale des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action.

2. Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

- 90. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a consolidé les relations entre les organisations intergouvernementales ouest-africaines et les organismes des Nations Unies opérant dans la sous-région et également renforcé les capacités de la CEDEAO et ses États membres pour l'harmonisation des systèmes de gestion des données, à l'appui des efforts d'intégration régionale en cours.
- 91. Le Bureau sous-régional a largement contribué à la promotion de l'initiative « Unis dans l'action ». Il a œuvré au resserrement de ses relations avec plusieurs organismes de l'ONU à l'échelon régional dans le cadre du mécanisme de consultation sous-régionale pour l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine, en particulier au NEPAD. À cet effet, une réunion a été organisée à Dakar en novembre 2013, qui a abouti à l'élaboration d'une feuille de route pour l'application du mécanisme de consultation sous régionale, ainsi que d'un ensemble de programmes de développement qui alimenteront le plan de coopération. Six domaines thématiques ont été retenus: gouvernance, paix et sécurité et actions humanitaires; intégration économique et développement de l'infrastructure; développement humain et problématique hommes-femmes;

agriculture, sécurité alimentaire, eau et environnement; et développement du secteur privé, industrie et mines.

92. Le Bureau sous-régional a renforcé les capacités des systèmes statistiques nationaux de la sous-région de la CEDEAO pour recueillir et mettre à disposition des informations sur la situation économique et sociale des pays et suivre le processus d'intégration régionale par le déploiement des bases de données de type « Ecobase ». Il a facilité l'exécution du programme de formation sur l'utilisation et l'entretien de la plate-forme Ecobase, contribuant ainsi à renforcer le niveau de préparation de la communauté dans les domaines de la conservation et de l'analyse des données.

3. Bureau sous-régional en Afrique centrale

- 93. En 2013, le Bureau sous-régional en Afrique centrale a établi quatre profils de pays portant respectivement sur le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée équatoriale.
- 94. Au cours de la période sous revue, le Bureau sous-régional a également établi cinq rapports à l'intention de la vingt-neuvième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts, portant sur la situation économique de l'Afrique centrale, les enjeux et défis de l'économie verte, les progrès accomplis dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service du développement, le point de la mise en œuvre des programmes internationaux de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et le NEPAD, ainsi que son rapport annuel. Se fondant sur les conclusions et les recommandations du Bureau sous-régional, le Comité intergouvernemental d'experts a vivement recommandé aux États membres de s'attacher à réaliser la transformation structurelle à large assise de leurs économies par le développement de l'agro-industrie et de l'infrastructure de transport, l'amélioration du climat des affaires et l'ouverture de leurs marchés.
- 95. Le Bureau sous-régional a publié son rapport phare d'orientation politique intitulé: *Les économies de l'Afrique centrale*, qui souligne la nécessité pour les pays de la sous-région d'accélérer leur transition vers l'économie verte ainsi que la réalisation de la transformation structurelle. Un rapport sur l'harmonisation des législations en matière de technologies de l'information et de la communication liée à la cybersécurité a été également établi, qui illustre le taux élevé de conformité des pays de la sous-région au projet de législation de l'Union africaine sur la question. La liste des publications au titre de l'année comporte également un rapport sur la rationalisation des outils d'intégration du marché de la CEMAC et de la CEEAC, à côté des quatre éditions du bulletin trimestriel bilingue du Bureau sous-régional intitulé *Échos d'Afrique centrale*, qui donne une vue d'ensemble de l'institution des fonds compensatoires dans la sous-région, et une brochure intitulée « Le genre et l'éducation à la culture de la paix en Afrique centrale ».
- 96. La principale activité menée par le Bureau sous-régional en Afrique centrale en 2013 à l'appui des priorités en matière d'intégration régionale a été l'organisation de la troisième édition des Journées de l'intégration en Afrique centrale sur la libre circulation des personnes et le droit d'établissement en Afrique centrale, tenu à Douala (Cameroun) en octobre 2013. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a joué un rôle important dans la décision prise par les chefs d'État de tous les pays de la CEMAC de lever les derniers obstacles à la libre circulation des personnes dans tous les pays de la zone à compter de janvier 2014.

- 97. Le Bureau sous-régional en Afrique centrale a fourni des services consultatifs au Gabon, en particulier au forum national de l'industrie, dans le cadre de ses efforts visant à élaborer des stratégies pour un « Gabon émergent ». Il a également joué un rôle crucial dans l'audit institutionnel de la Commission internationale du Bassin du Congo-Oubangui-Sangha.
- 98. Au chapitre de la coopération entre les organismes des Nations Unies, le Bureau sousrégional a organisé la réunion du Mécanisme sous-régional de coordination de l'appui à la mise en œuvre des programmes du NEPAD en Afrique centrale, qui a abouti à l'exécution du premier programme indicatif commun de 2010 à 2012, et à l'adoption en 2013 du deuxième programme du genre, pour mise en œuvre au cours de la période 2013-2016.

4. Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

- 99. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a produit des profils de pays sur cinq pays pilotes: République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda et République-Unie de Tanzanie. Par le biais de ce nouveau support, on prévoit de communiquer des informations institutionnelles et sur les politiques, ainsi que des prévisions, des analyses de politiques et de risques et des recommandations concernant des destinations potentielles d'investissement au sein et en dehors de l'Afrique.
- 100. Le Bureau sous-régional a fourni à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) des services consultatifs pour le développement du tourisme en Afrique de l'Est, en élaborant un plan directeur de tourisme durable. Officiellement lancé en décembre 2013 à Nairobi, ce plan sert désormais de référence dans la mise au point de stratégies, d'outils, d'analyse de politiques et de collecte de données sur le tourisme dans chacun des États membres choisis.
- 101. Le Bureau sous-régional a mené des interventions visant à renforcer la capacité de l'administration centrale et des gouvernements locaux au mandat dans le domaine de la planification budgétaire, notamment en assurant la formation de leurs institutions compétentes et d'une équipe technique du ministère des finances et de la planification économique sur la budgétisation soucieuse de l'égalité des sexes, qui comprenait des cours sur les principes, les processus, l'analyse et le suivi dans le cadre de ce type de budgétisation, l'analyse des budgets soucieux de l'égalité des sexes et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'appui des bailleurs de fonds. En outre, le Bureau sous-régional a dispensé une formation sur l'application des techniques modernes d'économétrie et de modélisation à une équipe de 15 représentants des banques centrales des États membres de la communauté de l'Afrique de l'Est. Cette formation, qui avait pour objectif de renforcer leurs compétences en matière de prévisions macroéconomiques et de modélisation, revêtait une importance particulière, en ce sens que les banques centrales des pays de la communauté de l'Afrique de l'Est sont appelées à jouer un rôle clef dans la surveillance des critères de convergence macroéconomique à remplir pour parvenir à la réalisation de mise en place de l'union monétaire de la Communauté.
- 102. Le Bureau sous-régional a organisé un atelier sur les transactions transfrontalières et la condition des femmes, qui a permis de mettre en exergue les difficultés que rencontraient les femmes commerçantes pour accéder aux prêts et autres facilités bancaires afin de développer leurs affaires. Les participants ont exhorté les différentes parties prenantes concernées, en particulier les services d'immigration, les autorités fiscales, les institutions financières et les organes de sécurité, à conjuguer leurs efforts pour éliminer les obstacles en question.

- 103. Courant novembre 2013 à Kigali, le Bureau sous-régional a procédé au lancement du Rapport 2013 sur les pays les moins avancés publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). À cette occasion, une table ronde a été également organisée sur les liens entre l'investissement, la croissance, l'emploi et l'intégration régionale dans la sous-région qui a vu la participation d'économistes supérieurs de l'administration publique, d'universitaires et de représentants de groupes de presses locaux et régionaux. En outre, lors d'un atelier tenu en avril 2013 à Johannesburg, il a, en collaboration avec la Division en charge de l'intégration régionale, du commerce et de l'infrastructure de la CEA, examiné et présenté les rapports du COMESA sur les chaînes de valeur du maïs et du bétail.
- 104. Le Bureau sous-régional a joué un rôle de chef de file dans le cadre de la formulation du pain d'activité du mécanisme de coordination sous-régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. En collaboration avec le Bureau sous-régional en Afrique australe, le Bureau sous-régional a appuyé les efforts déployés par les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales, les organismes des Nations Unies et autres partenaires de développement intervenant en Afrique de l'Est et en Afrique australe pour identifier les possibilités de travailler ensemble de façon coordonnée afin d'élargir le cadre de leurs opérations et d'en optimiser l'impact. Ce processus de facilitation et de consultations intensives qui s'est étendu sur deux années a abouti à l'adoption d'un mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est.

5. Bureau sous-régional en Afrique australe

- 105. Le Bureau sous-régional en Afrique australe a entrepris une étude sur l'exploitation des ressources naturelles au service du développement durable en Afrique australe, étant donné les possibilités offertes par le secteur touristique et les défis qu'il connait, qui a fait l'objet d'un examen à une réunion d'experts organisée en février 2014 à Port Louis (Maurice). Le rapport formule une série de recommandations visant à promouvoir le secteur du tourisme dans les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dont la nécessité d'harmoniser les cadres réglementaires, le respect des normes de qualité, le développement des ressources humaines, le développement de l'infrastructure du secteur et la commercialisation.
- 106. Le Bureau sous-régional a organisé une réunion de groupe d'experts sur l'harmonisation des politiques et la mise en œuvre du Protocole sur le commerce de la SADC, avec un accent particulier sur le droit de propriété intellectuelle au sein de la région. Dans le cadre de cette rencontre organisée en collaboration avec le secrétariat de la SADC à Gaborone en décembre 2013, on a examiné et validé les conclusions d'une étude portant sur les possibilités et les défis en ce qui concerne l'application des systèmes de propriété intellectuelle aux fins du renforcement de la coopération régionale par le biais de l'harmonisation des politiques au sein de la région.
- 107. En collaboration avec les autres parties prenantes et partenaires, le Bureau sous-régional a continué de fournir un appui technique et des services consultatifs pour l'élaboration d'un cadre stratégique et juridique, notamment pour la politique sur les ressources minérales et minières du Lesotho. Dans cette même veine, il a, en coopération avec le Centre africain pour la statistique (CAS), fourni des services consultatifs à l'Office central de la statistique de la Zambie, qui ont revêtu la forme d'un atelier national sur le genre. Les principaux objectifs de cet atelier étaient de mieux faire connaître aux responsables du programme les exigences fondamentales de la production des statistiques du genre et de renforcer leurs capacités pour réaliser l'évaluation des progrès accomplis dans ce domaine. Courant octobre 2013, à Benoni (Afrique du Sud), il a été organisé un autre atelier sur le renforcement du commerce intra-régional des produits agricoles en Afrique

australe, en collaboration avec l'Alliance pour le commerce des produits de base en Afrique de l'Est et en Afrique australe du COMESA, la SADC et le Centre africain pour les politiques commerciales. Les participants ont discuté des questions, des défis et contraintes auxquels font face les pays de la SADC dans l'amélioration du commerce intra-régional des produits alimentaires et agricoles. Cette rencontre a offert aux parties prenantes l'occasion de formuler des recommandations sur les voies et moyens d'éliminer les entraves au commerce des produits agricoles, notamment les barrières non tarifaires, et d'accroître les échanges interrégionaux en vue de la croissance, d'assurer la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

- 108. En collaboration avec le secrétariat de la SADC, le Bureau sous-régional a organisé l'atelier de la SADC sur la sensibilisation à la cybersécurité, à Lusaka, en novembre 2013. Cet atelier a été l'occasion de faire le point sur les cyberlégislations et les structures mises en place pour lutter contre la cybercriminalité dans la sous-région.
- 109. Courant novembre 2013, à Johannesburg, le Bureau sous-régional a, en collaboration avec le secrétariat du Mécanisme africain d'examen par les pairs, organisé un forum sur la promotion des codes et normes du Mécanisme en matière de gouvernance d'entreprises en Afrique australe. Entre autres objectifs, cet événement spécial visait à statuer et à faire le point sur la question de la gouvernance d'entreprise, les régimes et l'environnement dans les pays d'Afrique australe, ainsi qu'à évaluer la mise en œuvre des instruments, cadres et mécanismes de gouvernance d'entreprise adoptés dans la sous-région.
- 110. En coopération avec le COMESA, le Bureau sous-régional a organisé un atelier sur l'accélération de la croissance inclusive dans la région de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, à Gaborone en décembre 2013. L'accent a été mis sur l'identification des questions, défis et contraintes que connaissent les pays du COMESA dans la promotion de la croissance durable, censée être à large assise et inclure de plus grands segments de la population active, en particulier les pauvres. Suite aux échanges, les participants ont formulé des recommandations sur le contenu, l'orientation et l'approche de la stratégie de croissance inclusive du COMESA et ainsi que sur la prochaine étude connexe sur l'analyse de la situation en matière de croissance inclusive dans la région.

C. Planification et administration du développement

111. L'année 2013 a été une année charnière dans l'histoire de l'IDEP à bien des égards. En effet, c'est l'année où l'arrimage de l'Institut à la stratégie globale de programmation de la CEA a été renforcé, annonçant un bouleversement dans les activités de la Commission qui profiterait à ses États membres. Outre le rôle d'entité responsable de l'exécution du sous-programme 8 de la CEA (Planification et administration du développement) qu'il endosse depuis le 1^{er} mars 2013, l'IDEP a également été formellement désigné comme l'organisme de formation de la Commission dans le cadre général du programme de réforme lancé au sein de la CEA en 2012. Fort de ses nouvelles responsabilités, l'Institut a pris en charge tous les projets de formation de la Commission, en plus de ceux qu'il gérait déjà en vertu du mandat que lui avaient confié les États membres et son conseil d'administration. Il a maintenu une étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine dans le cadre de diverses activités de formation destinées à ses États membres et à son personnel. De même, les activités de formation qui relevaient de l'orientation générale des programmes de l'Institut ont été réalisées sur mesure en collaboration avec la Banque africaine de développement et un certain nombre de pays africains bénéficiaires.

- 112. Les principales réalisations de l'Institut en 2013-2014 ont consisté à mettre en œuvre la totalité des programmes de l'exercice biennal 2012-2013 et à développer considérablement les activités de formation, quantitativement et qualitativement, y compris les stages de courte durée et les stages personnalisés proposés aux États membres. Par ailleurs, ses activités complémentaires de recherche et de communication ont gagné en importance, comme en témoigne le grand nombre d'abonnés et de participants qu'elles ont attirés.
- 113. Au total, l'Institut a organisé 37 stages de courte durée, à son siège de Dakar et ailleurs en Afrique le plus grand nombre jamais organisé par l'IDEP en une seule année. Ces stages ont bénéficié à 758 fonctionnaires de haut niveau ou intermédiaires venus de 48 pays d'Afrique représentant les cinq sous-régions du continent. Ils représentaient 42 % des 1 822 candidatures reçues et traitées dans l'année, ce qui témoigne de l'intérêt suscité par les programmes de l'Institut.
- 114. Par ailleurs, la participation des femmes cadres aux programmes de formation de l'Institut a continué de bénéficier d'une attention particulière. Au cours de l'année 2013, 252 femmes fonctionnaires en tout ont été admises à participer à des stages de courte durée dispensés par l'IDEP, ce qui représentait 33 % des stagiaires, une proportion qui correspondait approximativement au nombre total de candidatures de femmes auxquelles ont donné lieu tous les stages annoncés par l'Institut en 2013. Pour faciliter leur participation, l'IDEP a octroyé à presque tous les fonctionnaires admis à participer aux stages de courte durée des bourses couvrant la totalité de leurs frais.
- 115. L'écrasante majorité des fonctionnaires ayant bénéficié de stages de formation 98 % étaient âgés de 50 ans au plus, ce qui signifie qu'ils avaient une carrière professionnelle de plusieurs années encore devant eux pour appliquer dans leur travail les connaissances, compétences et aptitudes acquises à l'IDEP. Grâce aux programmes de formation dispensés par l'Institut, les pays bénéficiaires ont pu élaborer de nouveaux dispositifs institutionnels nationaux de planification, adopter de nouvelles stratégies et de nouveaux instruments de planification du développement, lancer de nouveaux programmes de planification interministérielle et de coordination des politiques, exécuter de nouveaux programmes dans les domaines de la planification décentralisée et locale, et permis à leurs fonctionnaires d'actualiser leurs compétences et leurs connaissances.
- Dans le cadre général du mandat de l'Institut concernant la planification et l'administration du développement, et pour aider les pays africains à mettre en œuvre un programme de transformation structurelle, l'IDEP a entrepris, en 2013, une vaste réforme de ses programmes de formation et de développement des capacités. Le rôle d'organisme de formation officiel de la CEA qui lui a été confié depuis le 1er mars 2013 lui a facilité la tâche. À ce titre, et s'inspirant du nouveau programme de transformation structurelle de la CEA, l'Institut a adopté une série de nouveaux stages de courte durée qui ont été pour la plupart dispensés à l'échelle de tout le continent. Ainsi, l'année 2013 n'a pas seulement été celle du grand nombre de stages de courte durée dispensés dans l'histoire de l'IDEP, mais aussi celle de la plus grande diversité des thèmes abordés. Ce qui soustend tous ces cours et leur donne la cohérence et la complémentarité nécessaires pour faire partie intégrante d'une programmation globale, c'est le souci de dispenser une formation dans des domaines thématiques et sectoriels répondant aux exigences de la planification et de l'administration du développement dans un contexte nouveau de transformation structurelle. Les principaux thèmes abordés dans les stages de courte durée ont été les suivants: politique commerciale, négociations commerciales, statistiques commerciales, établissement de programmes bancables dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, coopération et intégration régionales, politique agricole, chaînes de valeur agricoles et sécurité alimentaire, politique sociale pour les planificateurs du développement, politique industrielle, analyse statistique et de données,

modélisation macroéconomique, budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, gestion des politiques économiques tenant compte de la problématique hommes-femmes, suivi et évaluation des politiques de développement, planification du développement, aménagement du territoire, planification stratégique, gestion de la dette, politique minière, négociation des contrats miniers, migrations, participation de la diaspora au développement, outils et techniques d'analyse économique et planification des investissements axés sur l'efficacité énergétique. Tous ces cours ont été dispensés en anglais et en français, et des services d'interprétation simultanée ont parfois été fournis lorsque les participants venaient d'horizons linguistiques différents.

- Au cours de l'année 2013, les préparatifs ont été achevés en vue du lancement de trois 117. nouvelles offres de formation dans le cadre du programme de maîtrise réformé de l'Institut africain de développement économique et de planification. Elles portaient sur la planification du développement, la politique industrielle et le développement des infrastructures. L'Institut organise le programme de troisième cycle sur la planification du développement en collaboration avec l'Institut de planification nationale du Caire, le programme sur la politique industrielle en collaboration avec l'Université de Johannesburg, et le programme sur le développement des infrastructures avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Toutes les démarches concernant la structure et la durée des cours, l'élaboration des modules, l'accréditation auprès des autorités compétentes et le recrutement des formateurs ont été bouclées en 2013, et il ne restait plus qu'à lancer officiellement les initiatives en 2014. Chaque cours devrait accueillir jusqu'à 25 cadres participants en 2014. Parallèlement, des échanges approfondis ont eu lieu en 2013 en vue de l'organisation conjointe d'autres programmes de maîtrise: sur la politique commerciale et le développement avec l'Université de Nairobi et l'Université de Port Harcourt, sur la politique énergétique avec l'Université d'Ibadan et l'Université de Casablanca, et sur la politique minière avec l'Université de Johannesburg.
- 118. Comme les années passées, les séminaires sur le développement que l'Institut organise chaque mois à son siège de Dakar ont continué de servir de cadre à des débats animés sur les expériences et trajectoires de développement de l'Afrique. Ce sont en moyenne 50 personnes qui ont pris part chaque mois à ces séminaires, et parmi les sujets qui ont suscité le plus d'intérêt figuraient la gestion du développement, le lien entre migration et développement, la politique sociale et le développement, et les nouvelles orientations concernant la participation des femmes au développement. Dans le cadre de son programme de bourses, l'IDEP a accueilli, au cours de l'année 2013, cinq chercheurs originaires du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal. Les sujets suivants ont été abordés au cours de la période de recherche: la réforme agraire dans les pays sortant d'un conflit, le suivi et l'évaluation du développement et la politique commerciale et d'investissement.
- 119. En 2013, l'Institut a également dressé un inventaire des pratiques de protection sociale et des politiques sociales en vigueur dans les pays africains. Cet inventaire, demandé par la Conférence des ministres du développement social de l'Union africaine à sa troisième session, en novembre 2013, doit contribuer à la mise en place d'un cadre de politique sociale commun à toute l'Afrique. De même, l'Institut a commandé une étude documentaire sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans nationaux de développement adoptés par les États africains au cours des dernières années. Cette étude a été menée dans le cadre d'un partenariat entre l'IDEP et ONU-Femmes.

- 120. Si l'Institut a pu développer ses programmes, renforcer sa présence et élargir son champ d'action, c'est parce qu'il a consacré, dès 2012 et jusqu'en 2013, de lourds investissements à l'environnement et aux infrastructures d'apprentissage qu'il met à la disposition des stagiaires. Aujourd'hui il dispose d'infrastructures de formation et de recherche dernier cri, notamment un équipement de traduction simultanée destiné aux sessions multilingues et des interfaces électroniques interactives. Parallèlement au développement de ses programmes et à l'élargissement de son champ d'action, l'IDEP s'est employé, tout au long de l'année 2013, à moderniser l'ensemble de ses modules de formation afin d'améliorer encore la qualité et l'utilité des enseignements. Par ailleurs, il a multiplié les partenariats sur le continent en vue de décentraliser la diffusion de ses programmes.
- 121. Tout en consolidant les acquis de 2013, l'Institut cherche de nouveaux moyens d'élargir son champ d'action, d'intensifier son action et de renforcer sa présence, l'objectif étant, à terme, de se faire reconnaître comme l'organisme moteur du grand projet de développement de l'Afrique. À cette fin, il complétera son programme de travail par un volet consacré à la gestion des connaissances et lancera des activités de formation en ligne en 2014. Dans le cadre du repositionnement de la bibliothèque de l'IDEP, des mesures ont été prises en 2013 pour commencer à mettre ses ressources documentaires en ligne. À ce jour, 18 000 documents ont été traités et mis en ligne. La bibliothèque a également lancé un module de formation aux méthodes de recherche en ligne à l'intention des fonctionnaires admis à participer à des programmes de formation ou de recherche à l'Institut. Dans le cadre de ces nouvelles initiatives, les anciens participants aux formations feront l'objet d'un suivi socioprofessionnel et une plus grande attention sera accordée à la création d'activités de suivi post-formation à l'intention des diplômés de l'Institut.
- 122. Des mesures ont été prises au cours de l'année 2013 pour accroître les ressources humaines et financières de l'Institut, afin de lui donner les moyens d'assumer son nouveau rôle d'organisme de formation officiel de la CEA et de renforcer ses liens avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires dans le cadre de l'élaboration des programmes. Ces mesures sont les suivantes: augmentation des subventions annuelles de l'ONU, portée à la connaissance de la Conférence des ministres en 2012 et entrée en vigueur au mois de janvier de l'année suivante; dotation spéciale annuelle de la CEA dédiée à la formation, prévue à partir de 2013; cotisations annuelles des États membres et ressources extrabudgétaires mobilisées auprès de diverses sources. En outre, l'effectif de l'Institut a été étoffé et les investissements consacrés aux infrastructures technologiques ont été accrus.

D. Développement social

- 123. En 2013-2014, des progrès sensibles ont été accomplis dans la réalisation de l'objectif du sous-programme Développement social consistant à favoriser un développement social durable, équitable et inclusif, conformément aux engagements et cadres d'action adoptés aux niveaux international et régional. Les travaux menés sur les questions sociales ont été fructueux: recherches stratégiques, création de produits de promotion du savoir, formation et développement des capacités, prestation de services consultatifs techniques et bilan de la mise en œuvre des engagements pris au niveau international sur le développement social.
- 124. Grâce à la contribution du sous-programme à l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (suite à donner au Programme après 2014), les États membres ont été de plus en plus nombreux à mettre en œuvre au moins une politique, un programme ou une stratégie ou une combinaison de ces trois instruments sur la population, la jeunesse, les migrations, l'égalité des sexes, le vieillissement, la santé procréative et

sexuelle et la santé des adolescents. L'examen régional de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence après 2014 a révélé que 52 des pays y ayant participé avaient mis en œuvre, à l'échelle nationale, des politiques, programmes et stratégies axées précisément sur l'interaction entre population et développement durable. Les États membres ont continué à demander à la CEA de les aider à élaborer des stratégies et à redéfinir leurs politiques en matière de population.

- En 2013, comme les années précédentes, les travaux menés en faveur de la jeunesse dans le cadre du sous-programme ont porté essentiellement sur la suite à donner aux recommandations relatives à l'emploi des jeunes que la Conférence de l'Union africaine avaient adoptées à sa dixseptième session ordinaire, à Malabo, en juin-juillet 2011⁶. Des recherches stratégiques ont été lancées dans certains pays pour montrer que l'économie créative ouvre la voie à l'emploi des jeunes. La principale recommandation formulée dans le rapport était que la CEA crée un projet d'économie créative en Afrique pour aider les pays à recueillir des données et partager des expériences susceptibles de contribuer à la définition des politiques publiques et à la prise de décision. Le Cabo Verde a montré l'exemple en entreprenant des activités créatives et a demandé l'assistance technique de la CEA pour mener son entreprise plus avant. Le sous-programme a traité en priorité la question du chômage des jeunes, qui est élevé en Afrique, en réalisant un certain nombre d'études analytiques, en mettant en œuvre des projets et en fournissant une assistance technique aux États membres. Il a aidé les pouvoirs publics sénégalais, par un appui technique, à élaborer un plan d'action national en faveur de l'emploi des jeunes. Par la suite, il a reçu d'autres demandes d'assistance de la part des 35 États membres qui étaient présents à la réunion d'experts du Comité du développement humain et social. En raison de difficultés financières, les demandes ont été traitées dans l'ordre où elles ont été reçues, les premiers pays servis ayant été le Malawi, l'Ouganda et le Togo.
- 126. Dans le cadre du sous-programme, de jeunes professionnels africains ont été recrutés comme stagiaires ou assistants de recherche pour mener des travaux de recherche et acquérir des compétences dans le domaine du développement social. Ces jeunes travaillent actuellement sur les dossiers de l'emploi, du coût de la faim, de la protection sociale et de l'urbanisation.
- 127. Dans le domaine des migrations internationales, un appui technique a été fourni aux processus du Forum mondial sur la migration et le développement, dans le cadre du sousprogramme. Cet appui a consisté à mener des recherches stratégiques et à rédiger une déclaration destinée au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui s'est tenu en 2013.
- 128. Les pays d'Afrique ont toujours besoin d'investir dans le capital humain. À cet égard, l'initiative organisée conjointement par la Commission de l'Union africaine, le Programme alimentaire mondial et la CEA sur le coût de la faim en Afrique a permis d'encourager les parties concernées à accorder la priorité au problème de la nutrition des enfants sur le continent. La méthode adoptée dans les études réalisées dans le cadre de cette initiative pourrait s'appliquer à un grand nombre de facteurs de pauvreté pour permettre de mieux comprendre les conséquences que des problèmes tels que l'analphabétisme et le chômage peuvent avoir sur le transfert de pauvreté entre les générations. Des études ont été menées en Égypte, en Éthiopie, en Ouganda et au Swaziland et sont en cours au Burkina Faso, au Ghana, au Malawi et au Rwanda. La CEA prêtera son concours à la mise en œuvre de la Nouvelle initiative de l'Afrique en faveur de l'élimination du retard de croissance (ARISE) proposée par la Commission de l'Union africaine pour aider les États membres à éliminer leurs retards de croissance.

-

⁶ La décision adoptée par les chefs d'État consistait à réduire le chômage des jeunes de 2 % sur cinq ans à partir de 2011.

- 129. Dans le cadre du sous-programme, des consultations ont été organisées avec des experts et des acteurs de l'urbanisation de l'Afrique pour guider la Commission dans ses travaux et déterminer le rôle précis qu'elle peut jouer dans ce domaine. Les recommandations auxquelles elles ont donné lieu portent sur les volets statistique, social et économique de l'urbanisation et sur les points à améliorer dans cette politique. La CEA joue un rôle essentiel à cet égard, car elle comble les lacunes de la politique d'urbanisation dans les domaines de la statistique et de la connaissance, en particulier à l'échelle régionale. Ce faisant, elle contribuera à la cohérence des activités d'urbanisation et fera en sorte que les questions d'urbanisation soient prises en compte dans les activités de développement social menées par la CEA.
- 130. Dans le cadre du sous-programme, et en collaboration avec l'IDEP, des stages de formation sont dispensés aux décideurs des États membres et un outil technique l'indice africain de développement social est mis au point pour les aider à trouver des solutions aux problèmes de l'exclusion et de l'inégalité d'accès aux services sociaux. Cet indice sera pour les États membres un moyen efficace d'évaluer leur politique de développement social.

CHAPITRE III

Questions découlant des réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

- 131. Le présent chapitre donne un aperçu des principales questions abordées et des conclusions adoptées par les réunions des organes subsidiaires de la Commission, notamment celles des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) des bureaux sous-régionaux de la CEA, tenues dans le courant de l'année 2013 et au début de l'année 2014. Il met en évidence les problèmes et les recommandations clefs des réunions des organes subsidiaires qui doivent être portés à l'attention de la Commission pour information ou pour suite à donner. Le chapitre comprend également un aperçu des réunions qui sont prévues, mais n'ont pas encore eu lieu au moment de l'élaboration du présent rapport.
- 132. Un examen des organes intergouvernementaux de la Commission, entrepris en 2013 dans le cadre de la réforme institutionnelle, a eu pour résultat la suppression de ceux qui faisaient double emploi et l'adoption d'une structure plus rationnelle alignée sur les orientations programmatiques de la CEA. Ainsi, ces organes se consacrent dorénavant essentiellement aux questions générales de développement aux niveaux sous-régional et régional ou sont des organes subsidiaires composés d'experts, ainsi qu'il est exposé dans les sections ci-après:
- 133. Organes traitant de questions générales de développement

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et son Comité d'experts

- a) La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique fournit les directives générales et les grandes orientations des activités du secrétariat de la CEA, examine et approuve le programme de travail de la CEA, sert de cadre pour définir la position de l'Afrique sur les questions de développement inscrites à l'ordre du jour des Nations Unies, et se prononce sur les recommandations que lui soumettent ses organes subsidiaires et le Secrétaire exécutif de la Commission. Depuis 2008, la session annuelle de la Conférence est organisée conjointement avec la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine afin d'assurer une plus grande cohérence dans la définition de la position de l'Afrique sur les questions clefs de développement.
- b) Le Comité d'experts se réunit avant la Conférence et lui fournit un appui technique. Le Bureau de la Commission comprend un représentant de chacune des cinq sous-régions du continent, qui sont l'Afrique australe, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Il se compose d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur élus sur une base sous-régionale.

134. Comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA

Les cinq comité intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA se réunissent tous les ans avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et font rapport à celle-ci par le truchement de son propre Comité d'experts. Les comités intergouvernementaux d'experts supervisent l'élaboration et la mise en œuvre générale du programme de travail et des objectifs prioritaires du bureau sous-régional dont ils relèvent, et formulent des recommandations au sujet de questions importantes

touchant le développement économique et social de la sous-région concernée, ainsi que la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économique sous-régionales. Lorsque le besoin s'en fait sentir, des réunions sont tenues immédiatement avant ou après les grandes conférences ministérielles des communautés économiques régionales pour offrir un cadre au sein duquel les participants aux rencontres ministérielles traitent de problèmes précis relatifs au développement sous-régional. Les conclusions de ces réunions sont portées à l'attention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

135. Organes techniques et sectoriels subsidiaires de la Commission

- a) Il existe quatre organes qui relèvent de la Commission et ont des responsabilités essentiellement techniques et sectorielles. Ce sont: le Comité Femmes et développement, le Comité du développement durable, le Comité de la coopération et de l'intégration régionales et le Comité de la statistique.
- b) Ces comités tiennent une session ordinaire une fois tous les deux ans et rendent compte à la Commission, à sa session annuelle, par le truchement du Comité d'experts. Leurs réunions rassemblent les décideurs et d'autres parties prenantes, dont des experts en matière de développement qui éclairent et guident la CEA dans l'action qu'elle mène dans divers secteurs.

Réunions tenues pendant la période à l'examen

136. La nouvelle structure intergouvernementale a pris effet en janvier 2014. Les organes subsidiaires qui se sont réunis en 2013 l'ont fait sous leur ancienne configuration, tandis que ceux qui se sont réunis en 2014 l'ont fait sous la nouvelle. Les principales conclusions de ces réunions sont résumées ci-dessous. Y est inclus aussi un aperçu d'une réunion qui est prévue, mais qui n'a pas encore eu lieu au moment où ce rapport annuel a été établi.

Huitième réunion du Comité Femmes et Développement

- 137. La huitième réunion du Comité Femmes et développement a été organisée et tenue à Addis-Abeba en novembre 2013 sur le thème « L'Afrique après 2015: assurer l'égalité entre les sexes pour la transformation et le développement du continent ». La réunion a examiné plusieurs sujets liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, notamment la position commune africaine concernant le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015; le rapport intérimaire sur la mise en œuvre des sept domaines stratégiques du troisième examen quinquennal de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing+15); la problématique hommes-femmes sous l'angle des changements climatiques et le genre en Afrique et l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). Le Comité a également examiné les travaux de recherche sur les politiques que mène actuellement le Centre africain pour le genre et le développement social de la CEA et a donné des indications à ce sujet. Voici quelques-unes des recommandations majeures issues de la réunion:
- a) La CEA devrait aider les États membres à harmoniser les dimensions sexospécifiques et à assurer la convergence entre les examens actuels et futurs et les processus régionaux (Beijing+15 et activités de la Commission de la condition de la fèmme), d'une part, et les consultations actuelles sur la position commune africaine concernant le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, d'autre part;

- b) Il faudrait mettre davantage l'accent non seulement sur la production de données ventilées par sexe, y compris celles sur le budget-temps dans les différents secteurs de développement, qui serviront à élaborer des politiques et des programmes, mais également sur la promotion de travaux de recherche fondés sur les faits concernant les questions d'égalité des sexes;
- c) Pour faciliter la mise en œuvre des instruments juridiques répondant aux préoccupations concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la CEA devrait soutenir les initiatives visant à rendre les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre hommes et femmes plus aptes à utiliser les outils élaborés par la Commission et veille à ce que tous les États membres bénéficient de programmes sur l'égalité des sexes;
- d) Il faudrait que la CEA élabore un programme d'appui au travail des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans le domaine du financement des activités relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et qu'elle établisse des partenariats stratégiques avec les ministères en charge des finances et de la planification du développement.

1. Vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord

- 138. La vingt-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord a eu lieu en mars 2014 à Rabat, sur le thème: « L'industrialisation au service d'un développement durable et inclusif en Afrique du Nord ». Les experts présents à la réunion ont fait d'importantes recommandations sur les politiques et stratégies visant à relever les défis actuels et émergents, dont l'amélioration de la gouvernance économique et sociale; la création de conditions d'une croissance plus durable et inclusive; l'approfondissement de l'intégration régionale, notamment par le développement des chaînes de valeur régionales pour accélérer la diversification et la transformation des économies de la sous-région; l'engagement d'une réforme profonde des transferts sociaux pour assurer la viabilité des finances publiques et la mise en place de politiques sociales plus efficaces et équitables.
- 139. La réunion a porté principalement sur les aspects économiques de la transformation structurelle, appelant à développer un secteur industriel plus diversifié, à transformer les structures de production pour créer de la valeur et des emplois stables et décents.
- 140. Les participants aux discussions au cours de la table ronde sur «le développement des chaînes de valeur régionales pour accélérer la diversification et la transformation des économies nord-africaines» ont proposé des pistes pour répondre à ces questions ainsi qu'au défi de l'intégration de l'Afrique du Nord dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. Afin d'accélérer l'industrialisation de la région, les participants ont appelé à améliorer et à renforcer l'environnement des affaires en général et les mécanismes institutionnels chargés de la promotion de l'intégration des pays de la sous-région dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.
- 141. Parmi les autres questions soulevées et examinées figuraient la vision à long terme pour l'Afrique à l'horizon 2063, la perspective à moyen terme sous le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 et la définition des objectifs de développement durable. S'agissant de ce programme, les experts ont souligné que les enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD étaient importants pour la définition des priorités de développement de la sous-région. Les pays devraient veiller à ce que les indicateurs soient mesurables et les indicateurs qualitatifs pris en considération.

- 142. Le Comité a réaffirmé le rôle central et crucial des données statistiques dans tous les processus de développement, et s'est félicité de l'élaboration par la CEA de profils de pays.
- 143. La documentation destinée aux organes délibérants, les autres documents connexes et les manifestations organisées au cours de la réunion ont permis de sensibiliser le public à l'état du développement économique et social dans la sous-région, ainsi que de mettre en évidence les principaux défis de développement qui se posent à l'Afrique du Nord.

2. Vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

- 144. La vingt-septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest tenue en mars 2014, à Yamoussoukro, sur le thème: « L'industrialisation au service de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest », a été l'occasion pour les participants d'examiner les mesures de politique pouvant aider la sous-région à faire face aux difficultés qu'elle rencontre, en particulier celles concernant l'industrialisation et son lien avec la sécurité alimentaire. Les experts ont souligné l'urgente nécessité pour la sous-région d'utiliser son énorme potentiel agricole, minier et énergétique pour accélérer la croissance et le développement, conformément à la Vision 2020 formulée par la CEDEAO. Le potentiel inexploité de création de plus de valeur le long de la chaîne de valeur des ressources naturelles est un élément important du développement que la sous-région devrait inclure dans sa stratégie globale de développement.
- 145. En marge de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts s'est tenue une réunion de groupe spécial d'experts pour faire le point des progrès accomplis dans l'application des politiques macroéconomiques et de convergence institutionnelle en Afrique de l'Ouest, s'agissant en particulier de la création d'une monnaie unique dans la sous-région. Les experts ayant participé à la réunion ont convenu qu'il fallait procéder à des analyses et des études plus approfondies pour déterminer dans quelle mesure les critères de convergence étaient intégrés dans la politique macroéconomique nationale des pays de la sous-région. Une table ronde spéciale a également été organisée à l'occasion pour permettre aux experts, aux universitaires et aux autres participants de partager leurs expériences et d'échanger des vues sur les difficultés liées à la mesure de l'efficacité du développement dans la sous-région.

3. Trentième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale

146. La trentième réunion du CIE pour l'Afrique centrale s'est tenue à N'Djamena en mars 2014 sur le thème de: « L'industrialisation et la modernisation des entreprises au service du passage à l'économie verte en Afrique centrale ». La réunion a enregistré la présence de plus de 60 participants venant des États membres, du Secrétariat de la CEEAC et d'institutions sous-régionales, auxquels s'ajoutent les membres de l'Équipe de pays des Nations Unies au Tchad. Voici les sujets examinés sur la base des documents préparés pour la réunion par le Bureau sous-régional en Afrique centrale: i) Rapport d'activités du Bureau sous-régional en Afrique centrale en 2013, y compris l'état de mise en œuvre du programme pluriannuel; ii) Rapport intérimaire sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et le NEPAD, et iii) Présentation de profils sous-régionaux et nationaux.

147. Les experts se sont félicités des profils régionaux et de pays nouvellement établis dans le cadre de la réforme de la CEA et les ont qualifiés d'outils importants d'aide à la décision pour élaborer la politique économique de la sous-région. Le Comité a recommandé d'examiner la question du financement de l'industrialisation et de la modernisation des entreprises à la Conférence des ministres de 2014, et de fournir des orientations sur l'intégration de l'économie verte dans les stratégies de développement industriel. Il a exhorté la CEEAC à redoubler d'efforts pour promouvoir l'intégration régionale par des actions concrètes bénéficiant aux citoyens de la communauté et demandé à la CEA d'améliorer son interaction avec les États membres de la sous-région par des visites régulières pour échanger des idées sur les questions émergentes.

4. Dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est

- La dix-huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts a eu lieu en février 2014 à Kinshasa. Elle était organisée par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Est, en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, sur le thème: « Champions nationaux, investissement direct étranger et transformation structurelle en Afrique de l'Est ». Y ont pris part plus de 200 participants venant de l'ensemble des 14 États membres de la sous-région, des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales, des membres du corps diplomatique, des représentants de la société civile et du secteur privé. Trois réunions de groupe spécial d'experts et une table ronde ont été organisées en marge de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts, à laquelle ont été examinées d'importantes publications destinées à mieux sensibiliser le public, à approfondir la compréhension, partager des connaissances et adopter des recommandations concrètes sur certaines questions d'actualité. Les experts ont examiné plusieurs communications importantes, dont le document de synthèse sur le thème de la réunion, un rapport sur les évolutions macroéconomiques et sociales majeures en Afrique de l'Est, le rapport annuel d'activités de la CEA en Afrique de l'Est et un document sur le thème de la Conférence des ministres de 2014. On trouvera ci-après un résumé des délibérations de la réunion et les recommandations formulées.
- 149. Le Comité a reconnu l'importance de l'investissement direct étranger pour le développement de l'Afrique, tout en notant que les résultats en matière de développement découlant d'une croissance axée sur ces investissements n'étaient pas suffisants pour entraîner une transformation structurelle et un développement diversifié dans la sous-région. Ils ont indiqué que l'incapacité du marché de créer des emplois posait un problème particulièrement difficile à résoudre, compte tenu de la combinaison d'un niveau extrêmement élevé d'informalité dans les économies de la sous-région et du nombre sans cesse croissant des jeunes gens qui arrivent sur le marché du travail.
- 150. Dans une perspective d'avenir, il a été reconnu que les entreprises pouvant être qualifiées de « champions nationaux », en d'autres termes les principales entreprises publiques ou privées capables de rivaliser sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux, pouvaient, si on leur en donnait les moyens, jouer un rôle important dans la promotion d'une croissance créatrice d'emplois. Les experts ont par ailleurs noté qu'il existait de bons exemples, rares certes, de champions nationaux sur le continent, comme la compagnie aérienne Ethiopian Airlines, la Générale des carrières et des mines (Gécamines) et la banque Equity Bank du Kenya. Dans le même temps, ils ont fait observer que, pour déclencher une transformation structurelle, il était essentiel de multiplier le nombre de ces champions nationaux dans l'ensemble de la région. Ils ont aussi souligné que la sous-région et le continent dans son ensemble avaient besoin de ce qu'ils ont appelé « une révolution afro-capitaliste » pour libérer leur potentiel d'entreprenariat.

- 151. Les experts ont également soutenu que développer et faire mûrir des champions nationaux, il faudrait axer les interventions de politique sur les cinq domaines suivants: premièrement, développer des politiques industrielles et commerciales reposant sur une politique de contenu local; deuxièmement, renforcer les marchés en soutenant les réformes politiques et en assainissant le climat des affaires; troisièmement, mettre à profit les investissements provenant des marchés émergents; quatrièmement, promouvoir la planification du développement, renforcer les institutions et combler les déficiences de capacité et, cinquièmement, moderniser et améliorer les infrastructures matérielles et immatérielles, y compris la facilitation du financement, du commerce et des transports.
- 152. Enfin, le Comité a insisté sur la nécessité d'assainir le climat des affaires en tant que préalable à la promotion de champions nationaux, en veillant à la stabilité politique et à la création d'un environnement macroéconomique stable pour une croissance économique soutenue; assurer aux investisseurs locaux un meilleur accès au crédit et consolider les partenariats public-privé et, partant, le rôle du secteur privé.
- 153. Le Comité a convenu de tenir sa dix-neuvième réunion à Madagascar en 2015, sur le thème « Exploiter l'économie bleue au service du développement de l'Afrique de l'Est ».

5. Vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe

- 154. La vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe a été organisée par le Bureau sous-régional de la Commission en Afrique australe, en étroite collaboration avec le Gouvernement zambien, et s'est tenue en mars 2014 à Livingstone (Zambie). Elle avait pour thème: « Mettre les ressources naturelles au service de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique australe ». Ont pris part à la réunion 64 participants au total, représentant les États membres de la sous-région, les secrétariats de la SADC et du COMESA, le Bureau régional de l'Union africaine en Afrique australe, la Fondation africaine pour le renforcement des capacités (ACBF) et des organismes des Nations Unies. Elle s'est tenue parallèlement à une réunion de groupe spécial d'experts qui a examiné et validé un projet de publication non périodique établi par le bureau sous-régional et intitulé « L'intégration régionale: mettre les ressources naturelles au service de la croissance inclusive et du développement durable en Afrique australe».
- 155. Les participants à la réunion ont examiné des questions politiques clefs liées à la gestion et à la mise en valeur des ressources minérales, foncières, en eau, forestières, et de la pêche, en mettant l'accent sur la façon dont l'Afrique australe pourrait exploiter ces ressources pour mener la transformation sociale et économique, lutter contre le chômage et promouvoir une croissance inclusive et un développement élargi dans la sous-région. Le Comité a examiné et approuvé les recommandations contenues dans les trois rapports destinés aux organes délibérants présentés par le bureau sous-régional, à savoir un rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe, un rapport sur les activités de la CEA en Afrique australe au cours de l'exercice biennal 2012-2013 et un rapport d'étape sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe, un accent particulier étant mis sur la gouvernance des ressources naturelles.

E/2014/38 E/ECA/CM/47/8 Page 38

156. Le Comité a approuvé un certain nombre de recommandations portant sur les questions de réformes politiques nécessaires à l'atteinte des objectifs de convergence macroéconomique, la valorisation des ressources naturelles, la transformation et la création d'emplois, la gouvernance des ressources naturelles; les inégalités de revenus et le renforcement des capacités pour atteindre les objectifs de développement social. En particulier, les États membres ont été invités à prendre les mesures suivantes: établir des priorités et investir dans les industries axées sur les ressources naturelles et ayant accès à des marchés prévisibles, afin de promouvoir une croissance inclusive; créer des fonds souverains qui permettraient d'assurer l'équité intergénérationnelle et amortir les effets de l'instabilité des prix des matières premières sur leurs économies. Dans le domaine de la gouvernance, le Comité a appelé à l'harmonisation et à la mise en œuvre des cadres internationaux, régionaux et nationaux de gouvernance convenus et, s'agissant de l'élaboration des politiques, il a exhorté les États membres à recentrer leurs politiques et leurs dépenses nationales sur les mesures visant à réduire la pauvreté et les inégalités.

CHAPITRE IV

Déclaration ministérielle adoptée par la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

- 157. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Abuja les 29 et 30 mars 2014 à l'occasion de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine,
- 158. Saluant la présence parmi nous et la participation du Président de la République fédérale du Nigéria, S.E. M. Goodluck Ebele Jonathan, de la Présidente de la République du Libéria, S.E. M^{me} Ellen Jonhson-Sirleaf, de l'ancien Président de la République sud-africaine, S.E. M. Thabo Mbeki, du Vice-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Jan Eliasson, des ministres du commerce et de l'industrie, des gouverneurs de nos banques centrales et de nos banques régionales, ainsi que d'autres dignitaires et invités de marque,

Déclarons que:

- 159. Nous avons débattu du thème « L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique», sujet très stimulant dont on reconnaît à nouveau le potentiel, le rôle et l'importance pour ce qui est d'accélérer durablement la croissance du continent et son émergence. Nous avons débattu de ce thème avec la conviction partagée que l'industrialisation est l'une des voies les plus viables vers une croissance et un développement créateurs d'emplois, et qu'elle constitue un préalable essentiel à la transformation structurelle du continent. Nos discussions ont été inspirées par les messages clefs de la sixième réunion annuelle conjointe qui s'est tenue à Abidjan en mars 2013.
- 160. Nous notons que si le taux de croissance de l'Afrique s'est ralenti, ramené de 5,7 % en 2012 à 4,0 % en 2013 selon les estimations, il représente néanmoins près du double de la moyenne mondiale. Nous constatons également avec satisfaction que la croissance remarquable enregistrée en 2013 se rapportait tant aux pays riches en ressources naturelles qu'aux pays moins riches en ressources. Nous saluons ce succès en dépit des problèmes existants et réaffirmons notre engagement à poursuivre les réformes nécessaires pour consolider et maintenir cet élan. Il est encourageant de relever que la croissance a été en partie soutenue dans plusieurs pays par l'application réussie de politiques industrielles judicieuses et par la planification, remettant ainsi à l'ordre du jour l'intérêt du continent pour l'industrialisation, considérée comme la solution permettant de soutenir et de stimuler la croissance, entre autres avantages.
- 161. Nous constatons également que, malgré le taux de croissance moyen de 5 % enregistré au cours de la décennie écoulée, nos pays ont eu des difficultés à en faire une croissance inclusive et à en tirer le maximum de gains de productivité. En effet, la productivité globale des facteurs a été faible, le chômage celui des jeunes en particulier demeure généralisé et les inégalités se sont aggravées. La pauvreté reste pour nous un souci constant et une source de préoccupation continue.

- 162. Nous reconnaissons qu'il est impératif de combler les faiblesses de notre croissance actuelle, en prenant immédiatement les mesures appropriées pour promouvoir un développement inclusif et équitable, qui projette l'Afrique vers la transformation structurelle. À cet effet, il est d'une importance cruciale de réduire la dépendance excessive du continent à l'égard des matières premières, qui ont une faible valeur ajoutée. Il est d'autant plus urgent d'y parvenir que la trajectoire de croissance actuelle, fondée sur les matières premières, n'a pas permis de créer des emplois à un rythme suffisant pour générer à grande échelle des activités rémunératrices et productives.
- Nous saluons l'action que les gouvernements africains ont déjà menée pour accroître la transformation locale des matières premières agricoles et minérales, renforcer les liens en amont et en aval, favoriser les chaînes de valeur nationales et régionales, relancer les activités manufacturières locales et améliorer l'environnement politique afin d'encourager investissements nationaux et étrangers dans l'industrie manufacturière et de promouvoir la compétitivité des économies nationales. Tout en préconisant la poursuite et l'accélération de ces efforts, nous notons avec satisfaction que les divers stratégies et cadres globaux de développement industriel que les gouvernements ont mis en place au cours de l'année dernière se fondent sur un engagement partagé de faire du secteur industriel un facteur clef de transformation nationale et continentale.
- 164. Nous saluons la sagesse de nos dirigeants qui ont proposé que l'Agenda 2063 de l'Union africaine guide la transformation du continent au cours des cinquante années à venir et permette de changer de paradigme, en abandonnant les approches et scénarios à court terme. Nous nous félicitons que dans l'élaboration de l'Agenda 2063 l'accent soit mis sur le rôle central que l'industrialisation doit jouer afin que notre continent soit en mesure de réaliser ses aspirations en vue d'une transformation structurelle qui relance nos économies, émancipe nos citoyens et fait avancer l'intégration régionale.
- 165. Nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec nos homologues responsables des politiques industrielles et les autres ministères concernés dans nos pays, pour élaborer une approche intégrée au sein de l'administration et surmonter les divers obstacles qui entravent encore nos efforts pour libérer tout le potentiel de l'Afrique en tant que pôle industriel majeur. À cette fin, nous nous attaquerons au problème lié à l'obtention d'un financement à long terme pour les investissements manufacturiers, notamment en remettant en vigueur les banques de développement et en recalibrant les marchés financiers pour qu'ils soutiennent les efforts d'industrialisation du continent. Nous encouragerons aussi les investissements directs étrangers de qualité qui permettent d'accroître la production nationale –, la diversification des exportations, le transfert de technologie, le perfectionnement des compétences locales, le développement de l'innovation locale et le resserrement des liens économiques.
- 166. Nous continuerons de travailler à maintenir un environnement macroéconomique propice à la consolidation du secteur industriel. Nous jouerons notre rôle en harmonisant davantage les politiques relatives au commerce et à la facilitation des échanges, aux investissements, à l'énergie, au développement des infrastructures, à la logistique et à la gestion des chaînes d'approvisionnement, à la science, aux technologies, à l'éducation et à l'industrie. Nous mettrons également en place des mesures incitatives pour que les investissements industriels servent les objectifs de politique sociale et les aspirations de nos pays, y compris l'autonomisation des femmes. À cet égard, nous saluons la nouvelle initiative continentale concernant l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes et encourageons la Commission économique pour l'Afrique à accélérer

sa mise en œuvre effective. Toutes ces interventions permettront d'améliorer les résultats de l'action menée pour atteindre l'objectif d'une transformation structurelle qui profite à tous.

- 167. Nous demandons instamment qu'une plus grande attention soit accordée à l'expansion et au renforcement de l'entreprenariat local, à la levée des divers obstacles structurels qui empêchent de combler les déficits infrastructurels de l'Afrique et à la consolidation des efforts déployés à ce jour pour éliminer les pratiques qui augmentent les coûts de transaction au détriment du développement industriel. En particulier, nous appelons les secteurs concernés des pouvoirs publics à encourager le développement de l'entreprenariat féminin, dans le cadre d'une stratégie crédible de croissance inclusive. Dans le même ordre d'idées, nous appelons à mieux exploiter les opportunités d'entreprenariat des jeunes dans le cadre d'une stratégie délibérée visant à faire de la jeunesse de l'Afrique un véritable dividende.
- 168. Nous estimons qu'il y a urgence à créer des emplois pour une population active en plein essor, en particulier pour les groupes vulnérables que sont, par exemple, les jeunes. Nous déplorons qu'une part considérable des emplois soient des emplois précaires qui se caractérisent souvent par une faible productivité et relèvent des secteurs informel ou traditionnel de l'économie. Pour augmenter le taux d'emploi, nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires aux niveaux national, régional et continental, en collaboration avec nos homologues, pour augmenter le taux de productivité et de croissance des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services afin qu'ils contribuent à la transformation de l'économie.
- 169. L'amélioration du niveau d'instruction et de l'état de santé de la population active est encourageante. Associée à des politiques et à une action publiques adaptées, elle devrait contribuer à la productivité. Par conséquent, pour accélérer la création d'emplois, il faudra que les secteurs importants caractérisés par une forte élasticité de l'emploi deviennent les moteurs de la croissance. Les initiatives et les politiques destinées à inciter les universités publiques à se tourner vers les domaines des sciences, des techniques et de l'innovation seront essentielles pour rendre le marché du travail plus souple et plus dynamique. Des politiques bien pensées et des mesures destinées à encourager les stages en entreprise contribueront à relever le niveau de qualification de la maind'œuvre et donneront aux jeunes plus de chances de trouver des emplois décents. Compte tenu de l'importance du secteur informel, les systèmes et les programmes de formation mis en place pour développer les qualifications techniques et professionnelles des actifs devront également prendre en compte les besoins de ce secteur.
- 170. Nous invitons la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à travailler en étroite collaboration en vue d'assurer une meilleure synergie entre le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, la Vision africaine des mines, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Cadre pour la politique sociale en Afrique, la zone continentale de libre échange, le Plan d'action pour le développement du commerce intra-africain et d'autres normes, stratégies et cadres connexes, pour qu'ils se complètent mutuellement, en vue de réaliser un objectif commun de transformation continentale bénéficiant à tous. Pour financer ces initiatives, il nous faudra puiser de manière novatrice dans nos propres ressources, pour mieux nous approprier notre programme de développement.

- 171. Nous soulignons qu'il est urgent de conjuguer les efforts nationaux, régionaux et continentaux pour combler tous les aspects du déficit infrastructurel de l'Afrique et renforcer ainsi la viabilité et la compétitivité des entreprises industrielles locales, qui jouent un rôle essentiel dans la création d'économies modernes et dynamiques. Nous saluons également le projet Fonds Afrique 50, qui représente une nouvelle solution financière novatrice, destinée à accélérer l'expansion des infrastructures du continent.
- 172. Nous saluons les initiatives en cours visant à sélectionner et à promouvoir des pôles de croissance industrielle qui desservent les marchés nationaux, régionaux, continentaux et mondiaux. Nous demandons instamment que tous les efforts possibles soient faits pour que ces pôles ne deviennent pas à terme des enclaves; au contraire, il faudrait qu'ils soient connectés et intégrés au reste de nos économies par des liens et des chaînes de valeur multiples, de sorte qu'ils alimentent une dynamique de création d'emplois et de développement des infrastructures. Nous préconisons également de mettre les stratégies des pôles de croissance et des couloirs industriels du continent en conformité avec le programme d'intégration régionale, fondé sur les avantages comparatifs et la spécialisation.
- 173. Nous réaffirmons que l'objectif de la croissance inclusive et durable exige une vision claire, une direction déterminée, des stratégies cohérentes et des cadres de planification à long terme. Cet objectif va aussi nécessairement de pair avec des institutions solides et des structures de gouvernance tenues de rendre des comptes, pour permettre une interaction optimale entre les acteurs étatiques et non étatiques, tout particulièrement le secteur privé.
- 174. Nous reconnaissons que la quête de la transformation structurelle de l'Afrique exige de repenser complètement l'élaboration et la gestion des politiques industrielles, en s'appuyant sur une division claire du travail entre les différentes institutions compétentes, qui s'inscrive dans un cadre politique intégré et un plan d'action détaillé comportant des cibles et des étapes. Il faut également une meilleure compréhension des occasions à saisir pour édifier des entreprises chefs de file compétitives, veiller au développement de champions nationaux, améliorer les chaînes de valeur et les liens économiques locaux et régionaux, et tirer parti des possibilités de plus en plus nombreuses qu'offrent les marchés nationaux et régionaux. De plus, nous appuyons l'intérêt renouvelé pour la recherche de moyens permettant de renforcer la coopération Sud-Sud, à cause des retombées positives qu'elle pourrait avoir sur la transformation industrielle de l'Afrique.
- 175. Nous soulignons la nécessité de bâtir des coalitions politiques et l'importance de la coordination entre secteurs et de l'efficacité réglementaire, afin de garantir la cohérence, la concordance et la stabilité des politiques d'industrialisation. De plus, un dialogue et des partenariats authentiques entre les secteurs public et privé seront essentiels pour faire avancer les politiques industrielles. Le secteur privé a besoin de l'appui de l'État pour pallier les défaillances du marché, tout comme pour disposer d'une multitude de biens publics fondamentaux tels que les infrastructures, la certification et les droits de propriété; l'État a, quant à lui, besoin d'informations concernant les obstacles et les occasions qui se présentent au secteur privé afin de concevoir des actions politiques à même de remédier à ces problèmes.
- 176. Nous savons que l'accélération de la croissance dépendra de la possibilité qui sera donnée aux secteurs public et privé de construire, étudier et renouveler les capacités industrielles, et de tirer parti des complémentarités entre les secteurs, les chaînes de valeur émergentes, ainsi que de la modernisation des produits, des procédés et des systèmes.

- 177. Nous reconnaissons le rôle primordial d'institutions solides et autonomes pour appuyer les stratégies de développement industriel et suivre des progrès réalisés par l'Afrique vers la transformation structurelle à laquelle elle aspire.
- 178. Nous déplorons que l'Afrique perde 50 milliards de dollars par an du fait de flux financiers illicites. Ces flux résultent essentiellement d'opérations commerciales, de l'évasion fiscale et d'activités délictueuses (blanchiment d'argent, trafic d'armes et traite des êtres humains), de la corruption et de l'abus de fonction. Ce sont les pays riches en ressources naturelles et ceux dans lesquels les institutions sont inadaptées ou inexistantes qui risquent le plus d'être victimes de ce fléau. Les flux financiers illicites compromettent l'action que l'Afrique mène en faveur du développement. Dans le pire des cas, ils ponctionnent les capitaux d'investissement et les recettes qui auraient dû servir à financer des programmes de développement, sapent l'autorité des institutions publiques et affaiblissent l'état de droit.
- 179. Nous promettons de nous concerter aux niveaux national, régional et continental pour renforcer nos institutions et systèmes de gouvernance économique, et de concentrer nos efforts sur l'administration fiscale, la négociation de contrats et les détournements de fonds opérés dans le cadre d'échanges commerciaux. Par ailleurs, nous coopérerons avec la communauté internationale dans le cadre des débats sur la réforme de la gouvernance économique mondiale, afin de faire connaître nos préoccupations concernant les transferts illicites, notamment les paradis fiscaux.
- 180. Nous saluons l'adoption de la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 et souscrivons à l'objectif global qu'elle vise: placer la transformation structurelle de l'Afrique au centre de ce programme. Nous prions instamment la communauté internationale, notamment l'ensemble de nos partenaires de développement, de prendre en compte la Position africaine commune dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.
- 181. Nous saluons les gouverneurs de banque centrale, qui viennent de tenir la première réunion de leur groupe dans le but d'inclure la transformation structurelle de l'Afrique dans leur mandat.
- 182. Nous nous engageons à nous employer activement à donner suite aux recommandations concrètes issues de nos délibérations et à les prendre en compte dans nos stratégies nationales de développement industriel afin d'aboutir à des résultats tangibles. Nous comptons utiliser ces résultats dans le cadre de l'apprentissage par les pairs et des échanges d'expériences que nous pratiquons lors de nos réunions annuelles conjointes. À cette fin, nous demandons à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de faire en sorte que nos réunions débouchent sur des mesures concrètes et soient étayées par des recherches factuelles. En conséquence, nous chargeons les deux commissions d'établir la documentation nécessaire à partir d'analyses et de statistiques fiables.
- 183. Tout en soulignant que le continent africain doit être le propre architecte de son programme de transformation structurelle, nous sommes conscients et reconnaissants du rôle que les partenariats internationaux peuvent et doivent jouer pour nous aider dans notre tâche, à condition qu'ils tiennent compte de nos priorités. À cet égard, nous nous félicitons que le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique tienne sa réunion de 2014 en marge de la nôtre. Nous y voyons une occasion d'approfondir notre dialogue et de mener ensemble une action plus complémentaire qui ait la plus grande portée possible et contribue à notre développement.

E/2014/38 E/ECA/CM/47/8 Page 44

184. Nous remercions le Gouvernement et le peuple nigérians de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à chacun d'entre nous au cours de cette septième réunion conjointe. Nous félicitons également la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de tout ce qu'elles ont fait pour que la réunion soit un succès.

Annexe I – Résolutions adoptées par la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Résolutions

913 (XLVII) Rôle des énergies renouvelables dans l'industrialisation et la transformation économique de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant les instruments adoptés par l'Union africaine pour accélérer l'élaboration des options offertes en matière d'énergies renouvelables, en particulier la Déclaration de Maputo adoptée en 2010 par la Conférence des ministres africains de l'énergie, le Communiqué d'Abu Dhabi sur les énergies renouvelables en vue d'accélérer le développement de l'Afrique, publié en 2011,

Reconnaissant que la capacité qu'ont les pays africains de créer un secteur industriel compétitif et de promouvoir des relations industrielles plus fortes a été limitée par la médiocrité de l'infrastructure, notamment les systèmes d'approvisionnement en énergie, entraînant ainsi des coûts de production et de transactions élevés,

Consciente que si les options et les possibilités en matière d'énergies renouvelables ne sont pas exploitées de manière énergique et stratégique, la croissance remarquable du produit intérieur brut africain enregistrée au cours de la décennie écoulée sera réduite, en raison de la corrélation étroite entre croissance économique et secteur de l'énergie,

Invite la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, les communautés économiques régionales et d'autres organisations compétentes à appuyer les États membres dans la mobilisation des ressources financières et techniques nécessaires pour promouvoir les projets d'énergie renouvelable aux niveaux national et régional et optimiser les investissements dans les infrastructures de création et de transport de l'énergie en vue d'accroître la part globale des énergies renouvelables,

Est résolue à assurer l'industrialisation en vue de la transformation de l'Afrique par le développement d'un secteur des énergies renouvelables de pointe qui fàcilite les efforts que déploie l'Afrique pour promouvoir une économie verte.

914 (XLVII) Indice d'intégration régionale africaine

La Conférence des ministres,

Rappelant la recommandation de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de la Commission de l'Union africaine, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mars 2013, appelant à renforcer le suivi et l'évaluation du programme d'intégration de l'Afrique,

Rappelant également la décision EX.CL/Dec.794(XXIV) adoptée par le Conseil exécutif de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine lors de sa vingt-quatrième session ordinaire, appelant à la création d'un observatoire sur l'intégration et à l'élaboration d'un cadre harmonisé pour évaluer scientifiquement la mise en œuvre du processus d'intégration, en utilisant des indicateurs d'intégration et des repères communs d'évaluation, fondés sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine,

Reconnaissant le vif intérêt et le leadership politique exprimé par les chefs d'État et de gouvernement africains pour l'accélération du programme d'intégration de l'Afrique, tels que manifestés, entre autres, dans leur Déclaration sur le renforcement du commerce intra-africain et l'accélération de la création de zone continentale de libre-échange⁷,

Notant avec satisfaction le travail qu'accomplissent la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine pour évaluer la mise en œuvre du programme d'intégration régionale en Afrique tel qu'énoncé dans le Traité instituant la Communauté économique africaine, l'Acte constitutif de l'Union africaine et le Programme minimum d'intégration et en tenant compte de publications clefs comme celle produite conjointement par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission africaine et la Banque africaine de développement sur l'évaluation de l'intégration régionale en Afrique,

Reconnaissant l'importance cruciale d'une évaluation constante des progrès accomplis en matière d'intégration régionale en Afrique grâce à des indicateurs mesurables afin de présenter une évaluation complète des résultats accomplis par les États membres et les communautés économiques régionales et d'en tirer des enseignements pour l'avenir,

- 1. Prend note du document conceptuel préparé sur la création d'un indice d'intégration régionale africaine visant à évaluer et préciser les progrès accomplis par les États membres et les communautés économiques régionales vers la réalisation des objectifs et cibles énoncés d'intégration régionale africaine, conformément au Traité d'Abuja, à l'Acte constitutif de l'Union africaine et aux traités et protocoles connexes;
- 2. Félicite la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine de cette initiative et de leurs efforts tendant à incorporer l'indice d'intégration régionale africaine dans les profils de pays de la Commission;
- 3. *Invite* la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine à prendre toutes les mesures nécessaires pour élaborer et utiliser l'indice d'intégration régionale africaine tel qu'il est proposé dans le document conceptuel, compte tenu du débat et des observations formulées à la présente réunion;
- 4. Prie instamment la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine de travailler étroitement avec les communautés économiques régionales pour élaborer et utiliser l'indice d'intégration régionale africaine;
- 5. Demande en outre aux gouvernements de renforcer leur engagement et leur appui en faveur de la réalisation accélérée des objectifs d'intégration régionale africaine en incorporant les programmes et plans convenus dans leurs politiques, stratégies et budgets nationaux;

⁷Assembly/AU/Decl.1(XVIII).

6. S'engage à travailler en étroite collaboration avec d'autres ministères compétents au niveau national, pour assurer le succès de la concrétisation de l'indice d'intégration régionale africaine et de l'intégration régionale africaine en général.

915 (XLVII) Nouvelle initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La Conférence des ministres,

Sachant l'importance de la contribution des femmes au développement socioéconomique de l'Afrique et le rôle central qu'elles jouent dans la transformation sociale et économique du continent,

Consciente que, même si les engagements que les États africains ont pris à l'échelle régionale et internationale en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ont permis d'améliorer quelque peu le sort des femmes, des disparités importantes continuent d'exister entre les deux sexes,

Notant avec satisfaction les travaux que la Commission économique pour l'Afrique mène et a menés, en collaboration avec d'autres partenaires, pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les États membres,

Saluant la proposition d'initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dont l'objectif est de contribuer dans une large mesure à changer la vie des femmes en défendant l'égalité des sexes et les droits socioéconomiques et politiques des femmes; de faire en sorte que les contributions des femmes à l'activité économique soient reconnues à leur juste valeur; de favoriser l'émancipation économique des femmes en les encourageant à créer des entreprises dans le cadre d'une industrialisation africaine qui consiste à ajouter de la valeur à des produits de base; et de veiller à ce que les femmes bénéficient de services sociaux de qualité, notamment d'une protection et d'une sécurité sociales,

Convaincue que cette initiative est un programme destiné à réformer la condition des femmes africaines qui apporte une forte valeur ajoutée au programme de transformation structurelle du continent,

- 1. Approuve la nouvelle initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- 2. S'engage à prendre des mesures pour faire pleinement appliquer l'initiative, notamment en mobilisant des ressources à l'échelle régionale et internationale;
- 3. S'engage également à assurer le succès de l'initiative par un solide appui politique et financier, notamment par des dépenses financées au moyen du budget ordinaire et des ressources publiques;
- 4. *Invite instamment* la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine à rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative lors de la huitième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de

la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine.

916 (XLVII) Flux financiers illicites

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 886 (XLIV) du 29 mars 2011 créant le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique,

Réaffirmant que les flux financiers illicites ponctionnent les ressources indispensables au développement de l'Afrique,

Notant la diligence qu'a montrée le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, créé par la résolution 886 (XLIV), et le travail considérable d'analyse des flux financiers illicites qu'il a accompli, dont de vastes consultations avec diverses parties prenantes en Afrique et des partenaires aux États-Unis d'Amérique et en Europe,

Exprimant sa gratitude au Groupe pour le travail considérable qu'il a accompli,

Rendant hommage aux gouvernements et aux organisations africains, ainsi qu'aux partenaires de l'Afrique et aux organismes de développement, pour leur soutien massif à l'action menée par le Groupe de haut niveau,

- 1. Invite le Groupe de haut niveau à présenter son rapport final à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors de sa vingt-troisième session ordinaire en juin 2014;
- 2. *Invite* les gouvernements africains et les partenaires de développement à adopter des politiques et des pratiques propres à lutter contre les flux financiers illicites;
- 3. *Prie* le Président du Groupe de haut niveau de continuer de participer aux activités de sensibilisation destinées à diffuser les conclusions du Groupe et à mobiliser l'appui d'une large coalition de partenaires en faveur de la mise en œuvre de ses recommandations;
- 4. Charge la Commission économique pour l'Afrique de diffuser, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, les conclusions et les recommandations du Groupe de haut niveau et d'entreprendre d'autres activités de recherche et de renforcement des capacités à cet égard au niveau continental et mondial.

917 (XLVII) Profils de pays

La Conférence des ministres,

Rappelant l'exposé sur les nouvelles orientations stratégiques de l'institution, prononcé par le Secrétaire exécutif de la CEA à la Sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la

Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en mars 2013,

Notant le besoin, en Afrique, de disposer de profils de pays particulièrement axés sur la transformation structurelle des économies africaines,

Sachant que les profils de pays peuvent constituer, pour la Commission économique pour l'Afrique, un instrument efficace permettant de produire et de diffuser des analyses et des recommandations politiques, par pays et par région, sur la transformation structurelle des économies africaines.

Saluant, dans cette initiative, une importante contribution à la formulation de politiques reposant sur des données factuelles et la diffusion de statistiques récentes et de qualité consacrées aux résultats socio-économiques des États membres,

- 1. Adopte le modèle de profil de pays proposé par la Commission économique pour l'Afrique;
- 2. S'engage à améliorer la collaboration entre les systèmes nationaux africains de statistique et la Commission économique pour l'Afrique, pour ce qui est de la production, de l'accès et de la diffusion de données et de profils de pays;
- 3. Prie instamment la Commission économique d'intensifier l'action qu'elle mène pour renforcer les systèmes nationaux de statistique, afin d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'actualité des statistiques des pays africains.

918 (XLVII) Cadre stratégique et plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2016-2017

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 41/203 de l'Assemblée générale du 11 décembre 1986 et les résolutions ultérieures sur la planification des programmes,

Rappelant également la résolution 908 (XLVI) du 26 mars 2013, adoptée à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine sur le recentrage et le recalibrage de la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique,

Rappelant en outre les décisions prises par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-deuxième session ordinaire, les 30 et 31 janvier 2014, s'agissant des progrès accomplis dans l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la formulation des objectifs de développement africains, l'adoption de la position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, et le document issu de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale du 13 septembre 2013 sur le programme mondial de développement pour l'après-2015,

Prenant note avec satisfaction du rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique⁸ qui a mis en évidence les résultats notables obtenus par la Commission dans ses domaines d'action, à savoir les politiques macroéconomiques, l'intégration régionale et le commerce, l'innovation et la technologie, la gestion des ressources naturelles de l'Afrique, la statistique, le développement des capacités, l'égalité hommes-femmes et la contribution des femmes au développement, les initiatives sous-régionales et les centres de données, la planification et l'administration du développement ou encore les politiques de développement social,

Notant avec satisfaction les efforts constants de la Commission pour mettre l'Afrique en avant et l'action du continent pour promouvoir une croissance inclusive en faveur de la transformation structurelle accélérée, conformément aux priorités du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine,

Notant également avec satisfaction les efforts réalisés pour renforcer l'appui aux États membres pour qu'ils réalisent les objectifs de développement durable, conformément aux engagements pris dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, et qu'ils mettent en œuvre le programme international de développement pour l'après-2015, une fois adopté,

Notant en outre les efforts constants déployés par la Commission pour améliorer son partenariat avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les autres partenaries concernés, conformément à sa nouvelle stratégie de partenariat, en vue d'assurer un appui cohérent au programme de transformation de l'Afrique dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine,

Saluant l'utilisation systématique d'approches de gestion axées sur les résultats dans la conception et la mise en œuvre des programmes,

Ayant examiné le projet de cadre stratégique et de plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2014-20159

- 1. Approuve le cadre stratégique et le plan-programme biennal proposés pour la Commission économique pour l'Afrique, pour l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu des débats et des observations formulées à la présente réunion;
- 2. Demande au Comité du programme et de la coordination d'appuyer le planprogramme biennal de la Commission économique pour l'Afrique 2016–2017 et de veiller à ce que des ressources suffisantes soient dégagées en vue de son exécution;
- 3. *Prie instamment* le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre ses efforts afin que le développement de l'Afrique demeure en tête des priorités dans le programme de développement de l'Organisation, afin que les pays africains puissent réaliser leurs objectifs de développement;
- 4. Lance un appel en faveur d'un recours accru à une conception de la gestion axée sur les résultats pour gagner en responsabilisation et en impact dans l'exécution du programme.

_

⁸ E/ECA/COE/33/11.

⁹ E/ECA/COE/31/20.

919 (XLVII) Économie verte et transformation structurelle en Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 884 (XLIV) invitant les États membres à mettre en place des mécanismes susceptibles de les placer sur la voie d'un développement axé sur l'économie verte,

Rappelant en outre les engagements pris à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 et les conclusions de la réunion régionale africaine d'application organisée dans le cadre du processus de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable,

Soulignant les immenses possibilités que présente une économie verte sans exclusive pour l'accélération soutenue de l'industrialisation de l'Afrique et de sa transformation structurelle globale,

Reconnaissant que pour pouvoir s'engager pleinement sur la voie de l'économie verte, l'Afrique doit impérativement mobiliser de nouvelles ressources financières publiques et privées qui serviront à combattre les inégalités sociales et à atténuer les risques que la dégradation de l'environnement et les changements climatiques font peser sur sa croissance économique,

Reconnaissant que la science, les nouvelles technologies et l'innovation sont importantes pour réaliser une économie verte susceptible de créer de la richesse, de stimuler l'emploi des jeunes et de préserver l'industrialisation naissante du continent par le recours à des technologies non polluantes,

Soulignant qu'il faut renforcer la capacité des pays africains de formuler et de mettre en œuvre des politiques d'économie verte pour promouvoir et accélérer un mode de développement qui résiste aux changements climatiques grâce à la transformation structurelle,

- 1. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et à d'autres partenaires de développement d'aider les pays africains à renforcer leur capacité de formulation, d'adoption et de mise en œuvre de politiques d'économie verte et inclusive, dans le cadre de la transformation structurelle accélérée de la région;
- 2. Invite les organismes multilatéraux, les partenaires bilatéraux, les fondations, les institutions de recherche et les universités à œuvrer avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement afin de procurer aux États membres l'assistance technique et les ressources financières nécessaires pour créer un environnement propice aux activités économiques, lequel permettra d'exploiter les opportunités technologiques, d'optimiser le développement des entreprises, de favoriser la croissance économique en écologisant les principaux secteurs productifs, le but étant de créer de nouveaux emplois et d'améliorer la qualité de vie des populations africaines.

920 (XLVII) Réunion extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances

La Conférence des ministres,

Prenant note du rapport de la réunion extraordinaire d'experts pour la validation des Statuts et annexes du Fonds monétaire africain, de l'étude technique sur la création d'une bourse panafricaine des valeurs, du rapport sur l'étude de faisabilité relative à la création d'un fonds d'intégration africaine et des propositions concernant les mécanismes de mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport sur les sources alternatives de financement pour l'Union africaine;

- 1. Prie la Commission de l'Union africaine d'engager de nouvelles consultations avec les États membres sur la mise au point tant de l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine des valeurs que du rapport sur l'étude de faisabilité relative à la création d'un fonds d'intégration africaine et de soumettre, en 2015, l'étude et le rapport au Comité technique spécialisé des affaires monétaires et financières, et en mai 2015, à la Conférence des ministres de l'Union africaine chargés de l'intégration;
- 2. Prie également la Commission de l'Union africaine de soumettre à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, lors de sa vingt-quatrième session ordinaire en juin 2014, les statuts révisés du Fonds monétaire africain, pour examen et adoption.

921 (XLVII) La transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée

La Conférence des ministères,

Rappelant le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa deuxième session ordinaire, en juillet 2003 à Maputo,

Rappelant par ailleurs qu'à sa dix-neuvième session ordinaire, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine avait déclaré 2014 Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption du Plan détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique,

Reconnaissant le rôle clef de l'agriculture dans les efforts visant à vaincre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique,

Notant les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, notamment la signature de l'accord connexe par quarante États membres et l'élaboration de plans nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire dans trente-deux États membres,

Reconnaissant qu'il importe de mettre en œuvre les plans nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire dans le cadre du Plan détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, pour augmenter la production et la productivité, améliorer l'accès aux

marchés, accroître les investissements publics et privés le long des chaînes de valeur et améliorer la gestion des ressources naturelles, ce qui, à terme, contribuera à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la résilience et à la création de richesses sur le continent africain,

- 1. Invite les États membres à augmenter significativement les budgets publics alloués à l'agriculture et aux secteurs connexes, pour soutenir le secteur, et à se conformer à l'objectif du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique consistant à allouer à l'agriculture 10 % au moins du budget annuel, en vue d'atteindre au moins 6 % de croissance annuelle du PIB agricole;
- 2. Demande aux ministères de l'économie et des finances et à ceux chargés du développement et de la planification d'instaurer des mesures incitatives pour accroître les investissements du secteur privé dans l'ensemble des chaînes de valeur agricoles;
- 3. *Invite* les États membres à renforcer les partenariats public-privé pour faciliter les investissements du secteur privé (internes et externes) et les orienter vers les agro-industries.

922 (XLVII) L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique

La Conférence des ministres,

Constatant que le continent bénéficie d'une croissance économique forte dans l'ensemble de ses sous-régions depuis plus de dix ans et fait des progrès dans le domaine social, notamment dans la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'éducation et aux services de santé,

Consciente que malgré cela, la majeure partie de la population de l'Afrique reste prisonnière de la pauvreté et souffre du chômage et des inégalités, et les écarts persistent entre les hommes et les femmes, ces dernières n'ayant qu'un accès limité aux débouchés économiques,

Rappelant la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, qui avaient constaté qu'une transformation structurelle était importante pour permettre aux économies africaines de parvenir à une croissance et à un développement durables et sans exclusive et avaient demandé que la transformation entreprise en ajoutant de la valeur à des produits de base et en exploitant des secteurs situés plus en amont dans les chaînes de valeur mondiales et régionales soit mise en œuvre à une plus grande échelle afin de créer des emplois et de relever le niveau des salaires,

Notant que l'industrialisation est la voie que les pays développés comme les pays en développement empruntent pour parvenir à une croissance créatrice d'emplois et au développement, et qu'elle ouvre des perspectives immenses car elle établit des passerelles en amont et en aval avec le reste de l'économie et crée des emplois très bien rémunérés,

Demande que la Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine fassent en sorte, en collaboration avec les communautés économiques régionales et d'autres organismes partenaires, de donner une place plus importante à l'industrialisation dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063, et de continuer à

étudier comment les pays pourraient parvenir à une transformation économique durable et sans laissés pour compte en réformant leur politique industrielle.

923 (XLVII) Le programme de développement pour l'après-2015

La Conférence des Ministres,

- 1. Félicite les chefs d'État et de gouvernement pour l'adoption de la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015, qui traduit les points de vue et les aspirations d'un grand nombre de parties prenantes africaines, qui se sont exprimées dans une série de consultations, notamment régionales sur les objectifs de développement durable;
- 2. Félicite les membres du Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 pour leur engagement et leur détermination s'agissant de l'action à mener pour arrêter définitivement la position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015;
- 3. Demande aux États membres d'intégrer la position africaine commune dans leurs plans nationaux de développement;
- 4. *Demande aussi* aux États membres de faire en sorte que l'objectif primordial énoncé dans la position africaine commune, qui est l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, soit le message principal du processus de négociations intergouvernementales relatif au programme de développement pour l'après-2015, et d'être vigilants au sujet des questions que l'Afrique négocie;
- 5. Demande à la Commission de l'Union africaine de procéder, en collaboration avec ses partenaires, à des projections relatives aux besoins financiers exigés par l'application du programme de développement pour l'après-2015 en Afrique, en utilisant des ressources financières durables, notamment internes;
- 6. Appelle le secrétariat du Comité de haut niveau à élaborer, avec l'appui de ses partenaires, une stratégie de plaidoyer et de négociation visant à nouer des alliances, pour que les priorités africaines énoncées dans la position africaine commune apparaissent dans le programme de développement mondial pour l'après-2015;
- 7. Demande aux États membres de renforcer leurs capacités statistiques afin de pouvoir suivre les progrès réalisés dans l'application du programme de développement pour l'après-2015, et appelle les pays qui ne l'ont pas encore fait à signer ou ratifier la Charte africaine de la statistique dans les meilleurs délais:
- 8. Appelle la Commission de l'Union africaine à accélérer, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, la création de l'Institut de l'Union africaine pour la statistique et du Centre africain de formation à la statistique, conformément à la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement;
- 9. Demande à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement de faciliter un dialogue régulier d'experts, entre les planificateurs du développement

et les statisticiens, en vue d'inscrire les statistiques dans la planification et la gestion axées sur les résultats, de sorte que le programme de transformation de l'Afrique puisse aboutir;

10. Demande aussi à la Commission de l'Union africaine, à la Commission économique pour l'Afrique, à la Banque africaine de développement, au Programme des Nations Unies pour le développement et aux communautés économiques régionales d'organiser, avec l'appui de partenaires, une conférence en 2014 sur la question de la révolution des données en Afrique et de ses répercussions sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme de développement pour l'après-2015.

924 (XLVII) Les services financiers postaux

La Conférence des Ministres,

Tenant compte de la Déclaration d'Addis-Abeba de 2010 sur les technologies de l'information et des communications en Afrique: défis et perspectives de développement. (Assembly/AU/Decl.1 (XIV),

Rappelant les décisions EX.CL Dec./435 (XIII) et 545 (XVI) du Conseil exécutif de l'Union africaine sur le développement du secteur postal en Afrique,

Prenant note du rapport de la Commission de l'Union africaine sur les services financiers postaux en Afrique, des stratégies visant à accroître la prise en compte des populations à faible revenu, de l'importance du secteur postal et de son rôle fondamental s'agissant de fournir l'accès aux services financiers à quelque 10 % de la population adulte,

Rappelant que l'inclusion financière est un élément essentiel de la réduction de la pauvreté, conforme à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux décisions prises par les chefs d'État, les ministres sectoriels compétents et le Conseil exécutif de l'Union africaine.

Soulignant le rôle important du secteur postal en tant qu'élément en place de l'infrastructure donnant accès aux services de base, en particulier aux populations pauvres peu desservies, aux communautés rurales et aux enfants, et le potentiel des services postaux pour accroître l'accès aux services financiers,

Observant les changements se produisant au niveau mondial dans l'industrie postale, entraînés par les nouvelles technologies, les substitutions et la concurrence,

Notant les effets de ces changements sur les opérateurs postaux publics, qui ont entraîné la diminution des recettes des services postaux traditionnels, la sous-utilisation croissante des moyens publics et des ressources appartenant au secteur postal, et les questions qui se posent au sujet de la viabilité du modèle économique traditionnel,

Soulignant le besoin de réseaux postaux pour utiliser le haut débit et mettre en place des technologies de l'information et des communications avancées pour fournir l'accès voulu aux services de base, notamment financiers,

- 1. *Confirme* sa détermination à faire de la transformation des biens et ressources postales existantes une priorité, afin d'élargir l'accès aux services de base et, donc, de promouvoir l'inclusion financière:
- 2. Félicite les États membres qui encouragent les réformes et l'harmonisation juridique, en collaboration avec les autorités de réglementation financière et les organismes de réglementation postale, et constate le caractère particulier des services financiers postaux, s'agissant de fournir des services financiers postaux plus durables, plus compétitifs et mieux adaptés aux besoins des usagers, qui facilitent le commerce électronique, et sont utiles aux petites et moyennes entreprises, et jouent ainsi un rôle important dans le financement à long terme de l'industrialisation de l'Afrique;
- 3. Charge la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Union postale panafricaine, les communautés économiques régionales, les organisations postales sous-régionales et les États membres, d'améliorer les résultats des services financiers postaux, d'appuyer la diffusion de l'information et les pratiques exemplaires, et de promouvoir l'innovation là où l'Afrique rencontre des difficultés particulières;
- 4. Encourage les partenaires de développement, en particulier la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, l'Union postale universelle, l'Union européenne, le Fonds international pour le développement agricole, la Banque mondiale, la Fondation Bill et Melinda Gates, le Consultative Group to Assist the Podor et l'Institut mondial des caisses d'épargne à appuyer la mise en œuvre de la présente résolution.

925 (XLVII) Productivité, compétitivité et industrialisation

La Conférence des ministres,

Reconnaissant l'importance de la productivité et du dialogue social pour la réalisation d'une croissance inclusive et en tant qu'éléments constitutifs de l'industrialisation, de la cohésion sociale et de la transformation économique;

Consciente du fait que l'Afrique est considérée comme la région la moins productive du monde, s'agissant de la compétitivité mondiale des Nations, et que la tendance à la baisse de la productivité en Afrique est une tendance à long terme, comme il a été souligné dans le Rapport 2012 de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine sur la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement; 10

Reconnaissant également la contribution de la productivité dans la réalisation de la résilience des économies africaines, de la promotion de l'emploi, du développement inclusif et de l'élimination de la pauvreté et des inégalités;

Sachant que l'Agenda de la productivité de l'Union africaine pour l'Afrique est le principal instrument d'intervention pour améliorer le profil de productivité des États membres de l'Union africaine et accroître leur productivité dans l'économie mondiale,

¹⁰ CEA, CUA, BAD, PNUD, Rapport sur les OMD 2012: « Assessing Progress in Africa towards the Millennium Development Goals » (Addis-Abeba, 2012).

- 1. *S'engage* à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda sur la productivité pour l'Afrique de l'Union africaine qui, en tant que moteur essentiel de l'industrialisation accélérée du continent, et renforcera et améliorera progressivement la compétitivité du continent dans l'économie mondiale;
- 2. Appelle au renforcement de l'Association panafricaine de la productivité pour qu'elle ait la capacité de servir de groupe de réflexion régional, de catalyseur, de développeur de la recherche et des connaissances ainsi que de conseiller politique sur la productivité au niveau continental;
- 3. Appelle également à établir et à renforcer les organismes de productivité aux niveaux national et régional et à faire en sorte qu'ils deviennent membres de l'Association panafricaine de la productivité;
- 4. Demande à la Commission de l'Union africaine de travailler étroitement avec l'Association panafricaine de la productivité, les communautés économiques régionales et les partenaires internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du travail, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et le développement, afin de faciliter l'établissement d'organisations régionales sur la productivité et le dialogue social, et de rassembler et diffuser les meilleures pratiques en matière de productivité en Afrique;
- 5. Reconnaît l'importance des petites et moyennes entreprises, des micro-entreprises et des administrations du secteur public qui s'occupent de la compétitivité du secteur privé, afin d'augmenter la participation des entreprises africaines aux chaînes de valeur mondiales, et recommande que les petites et moyennes entreprises et les autres opérateurs du secteur informel soient organisés et soutenus comme il se doit dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'intervention sur la productivité, spécialement conçu pour le secteur;
- 6. Demande à la Commission de l'Union africaine, à l'Association panafricaine de la productivité, à l'Organisation internationale du travail, au Programme des Nations Unies pour le développement, l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) et autres partenaires de développement de mettre au point un système global de mesure de la productivité et de la compétitivité pour suivre les progrès accomplis et procéder à des comparaisons inter-pays/régionales et mondiales;
- 7. S'engage à se joindre aux efforts que nous déployons avec les ministres du travail, de l'industrie, du développement économique et des finances et autres acteurs pertinents des secteurs public et privé pour promouvoir le dialogue social et la productivité, en appui à la mise en œuvre des politiques industrielles à tous les niveaux;
- 8. *Invite* la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail, l'Association panafricaine de la productivité et les autres partenaires du développement, à organiser régulièrement des ateliers afin de développer la culture de la productivité en Afrique.

926 (XLVII) Sources de financement alternatives de l'Union africaine

La Conférence des ministres,

Se félicitant de la décision prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt et unième session ordinaire, tenue en mai 2013 à Addis-Abeba et présidée par M. Olusegun Obasanjo, ancien Président de la République fédérale du Nigéria, d'adopter en principe le rapport sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine,

Félicitant le Président et les membres du Groupe de haut niveau pour leur rapport,

Ayant à l'esprit le principe selon lequel l'Union africaine doit disposer de ressources suffisantes, durables et prévisibles pour financer ses programmes, dont ceux relatifs à la paix et à la sécurité, et réduire sa dépendance à l'égard des ressources des partenaires extérieurs,

- 1. Décide de créer un groupe de travail ministériel placé sous la direction de la Commission de l'Union africaine, avec l'appui technique de la Commission économique pour l'Afrique, et composé des pays suivants: l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, l'Égypte, l'Éthiopie, la Guinée, le Kenya, la Libye, Maurice, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, la Sierra Leone et la Tunisie;
- 2. Prie la Commission de l'Union africaine d'examiner, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et des membres du groupe de travail ministériel, les objectifs budgétaires de l'Union africaine des trois prochaines années, dont le budget de la paix et de la sécurité, et de proposer des modalités d'exécution fondées sur les deux options proposées dans le rapport du Groupe de haut niveau, ainsi que de nouvelles options complémentaires, ainsi que les conclusions du groupe de travail, qui doivent être examinées par les Ministres des finances en marge du Forum économique mondial qui se tiendra du 7 au 9 mai 2014 à Abuja;
- 3. Prie la Commission de l'Union africaine de soumettre le rapport du groupe de travail à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa vingt-troisième session ordinaire, qui se tiendra en juin 2014 à Malabo.

927 (XLVII) Mutuelle panafricaine de gestion des risques: solutions aux risques souverains de catastrophe

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 905 (XLV) issue de la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, qui s'est tenue à Addis-Abeba en mars 2012, par laquelle la Conférence a décidé que la Mutuelle panafricaine de gestion des risques aurait le statut d'institution spécialisée de l'Union africaine et bénéficierait des privilèges et immunités énoncés dans la Convention générale sur les privilèges et immunités de l'Organisation de l'unité africaine,

Rappelant également que la résolution susmentionnée a été approuvée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans sa décision 417 (XIX), adoptée à sa dix-neuvième session ordinaire, à Addis-Abeba, en juillet 2012,

Consciente que, bien que la gestion des risques souverains de catastrophe ex ante constitue un élément essentiel des stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques, il est urgent que les États africains aient accès aux fonds nécessaires pour financer la lutte contre les changements climatiques en fonction des données objectives dont ils disposeront sur les conséquences préjudiciables de la multiplication et de l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes qui devraient se produire dans de nombreuses régions d'Afrique,

Accueillant avec satisfaction le rapport de la Commission de l'Union africaine sur la création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques,

- 1. Prie les institutions de financement du développement et les partenaires d'acheminer leur appui financier en faveur de la gestion des risques par l'intermédiaire des institutions existantes dirigées par des Africains;
- 2. Prie également le secrétariat de la Mutuelle d'élaborer une proposition de disposition permettant aux États africains d'accéder au financement de mesures d'adaptation et de stratégies de développement à l'épreuve des changements climatiques, en fonction des phénomènes liés à l'instabilité accrue du climat;
- 3. *Exhorte* les États membres de l'Union africaine à signer et à ratifier l'accord portant création de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, pour qu'ils puissent utiliser les services consultatifs, les conseils techniques et les outils de la Mutuelle en matière de gestion des risques, dont le logiciel Africa RiskView;
- 4. *Invite* les partenaires de développement et les institutions partenaires à appuyer cette entreprise, qui constitue une contribution importante à la gestion des changements climatiques sur le continent et à l'infrastructure d'adaptation, alors que la communauté internationale passe du Cadre d'action de Hyogo à un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

Annexe II – Rapport du Comité d'experts de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Introduction

1. La réunion du Comité d'experts de la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine s'est tenue du 25 au 28 mars 2014 à Abuja.

Première partie

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participants

- 2. Les États ci-après ont participé à la réunion: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.
- 3. Les communautés économiques régionales (CER) ci-après étaient représentées: Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et Union du Maghreb arabe (UMA).
- 4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentées: la Banque mondiale, le Bureau des commissions régionales à New York, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNCUED), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds monétaire international (FMI), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science

et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

- 5. Les États membres de l'ONU ci-après étaient représentés: Australie, États-Unis d'Amérique, France et Suisse.
- 6. Les entités ci-après étaient également présentes: la Banque africaine de développement (BAD), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).
- Les organisations ci-après ont dépêché des observateurs: Action Aid International (AAI), Africa Business Round Table, Africa Health, African Monitor, African Population and Health Research Center (APHRC) (Centre africain de recherche sur la population et la santé), African Risk Capacity (Mécanisme africain de mutualisation des risques), Association pour l'action sociale et le développement, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Chambre panafricaine de commerce et d'industrie (PACCI), Département du développement international (Royaume-Uni), East African Tax and Governance Network (Réseau est-africain sur les taxes et la gouvernance), Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), Fonds international pour le développement agricole (FIDA), Forum et Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), Gavi Alliance, Human and Social Development (Afri-Dev), Ligue des États arabes, Namibia Statistics Agency (Office namibien de statistique), Organisation internationale de la Francophonie (OIF), OXFAM International, Pan-African News Agency (PANA), Pharmaceutical Manufacturers Group (Groupe de fabricants de produits phramaceutiques), Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), Save the Children International, Université de Stellenbosch, Union panafricaine des postes, Zenith Bank.

B. Déclarations liminaires

- 8. Les intervenants ci-après ont fait des déclarations liminaires: M. Anatole Yéhouan Tohougbé, Président du Bureau sortant du Comité d'experts et Conseiller technique au Ministère de la planification et du développement de la Côte d'Ivoire, M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, et M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA. La réunion a été ouverte, au nom du Gouvernement nigérian, par M. Abraham Nwankwo, Directeur général du Bureau de la gestion de la dette du Nigéria.
- 9. M. Tohoughé a présidé la séance d'ouverture de la réunion.
- 10. Exprimant ses remerciements au Gouvernement nigérian qui avait accepté d'accueillir la réunion, M. Tohougbé a rappelé le rôle important que la réunion conjointe des conférences de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Union africaine avait acquis, au fil des ans, en tant que tribune de dialogue de haut niveau sur les défis économiques et sociaux que devait relever l'Afrique. En se fondant sur les résultats des précédentes réunions, le Comité voulait tirer parti de la réunion qui commençait pour débattre de l'industrialisation en Afrique.

E/2014/38 E/ECA/CM/47/8 Page 62

- 11. L'orateur a indiqué que l'Afrique était bien partie pour connaître une croissance économique considérable. Celle-ci devait néanmoins être soutenue et inclusive, et devait permettre de créer des emplois. À cet égard, l'industrialisation en particulier celle fondée sur les ressources était un impératif pour l'Afrique; elle lui permettrait de réduire sa dépendance vis-à-vis de l'exportation de matières premières. Dans ce contexte, il a félicité le secrétariat pour la pertinence de l'ordre du jour de la réunion, qui reprenait les principaux thèmes en lien avec l'industrialisation de l'Afrique. Pour conclure, il a remercié le Comité de son appui au Bureau sortant et l'a enjoint d'apporter un soutien semblable au nouveau Bureau.
- 12. Dans sa déclaration, M. Maruping a lui aussi souligné que l'Afrique passait actuellement par une phase sans précédent de l'histoire de son développement, et qu'il était essentiel, désormais, que les Africains prennent en main leur programme de développement. Cette aspiration s'illustrait avant tout dans deux processus historiques parallèles: d'abord, la Position africaine commune sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, par laquelle les Africains entendaient parler d'une seule voix dès le début des négociations sur le nouveau programme mondial de développement; ensuite, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, visant à élaborer une vision, à l'échelle du continent, de l'avenir de l'Afrique pour les 50 prochaines années.
- 13. Exprimant plus particulièrement sa reconnaissance à la CEA, au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et à la Banque africaine de développement (BAD) pour leur appui sans faille à ces processus, M. Maruping a rappelé que la rédaction des deux documents-cadres en question avaient associé, par le biais de consultations, une large gamme de parties prenantes sur tout le continent, qui avaient retenu la croissance verte, l'industrialisation et la création de valeur ajoutée comme des éléments clés de la transformation économique planifiée et de la croissance inclusive du continent. Dès lors, le choix du thème de la réunion, «L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique », était très opportun et s'expliquait par la prise de conscience du fait que la croissance sans précédent qu'avait récemment connue l'Afrique n'avait pas été suffisamment inclusive et ne s'était pas traduite par des créations d'emplois dans la même mesure, ni par une plus grande égalité ou une réelle répartition des richesses. Il fallait par conséquent une transformation structurelle d'envergure, à la fois pour prolonger les performances économiques actuelles et pour avancer vers l'industrialisation.
- 14. À cette fin, à la cinquième édition du Forum des affaires Union européenne-Afrique à venir, l'Afrique plaiderait en faveur d'un partenariat qui encourage l'industrialisation dans le contexte d'une transformation économique structurelle, en vue de susciter une croissance économique résiliente et sans laissés pour compte. De même, dans les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015 déjà en cours à New York, le continent chercherait à intégrer un objectif spécifique sur le développement industriel rapide, durable et inclusif.
- 15. M. Hamdok a remercié le Gouvernement nigérian pour sa contribution à l'organisation de la Conférence et son appui à la CEA dans ce processus. Soulignant l'importance des réunions annuelles du Comité d'experts, qui permettaient l'expression de points de vue spécialisés sur les faits d'actualité ayant un impact sur le programme de transformation de l'Afrique, il a donné un aperçu de la situation économique et sociale qui prévalait dernièrement sur le continent et a mis en évidence les questions nouvelles qui présentaient un intérêt pour le programme de développement de l'Afrique, ainsi que les actions y afférentes entreprises par le secrétariat de la CEA.
- 16. D'une manière générale, la croissance de l'Afrique continuait de bénéficier de la forte demande de produits de base sur les marchés internationaux, d'une demande intérieure croissante dynamisée par l'urbanisation et la hausse des revenus, de dépenses publiques plus importantes dans

les infrastructures, ainsi que de politiques plus avisées et d'une meilleure gestion dans le domaine macroéconomique. Cependant, le potentiel de l'Afrique en matière de croissance demeurait largement inexploité, et des politiques stimulant la demande globale et le commerce, tant à l'intérieur de l'Afrique qu'entre l'Afrique et le reste du monde, pourraient favoriser une croissance plus vigoureuse. S'inspirant des expériences de la Malaisie, de Singapour et de la province chinoise de Taiwan, il a insisté sur la nécessité de processus inclusifs de politique industrielle et d'institutions innovantes et dynamiques qui facilitent un dialogue permanent entre les différentes parties prenantes, afin d'identifier les obstacles nouveaux ou à long terme entravant l'industrialisation, ainsi que les mécanismes nécessaires pour surmonter ces obstacles.

- 17. Signalant les principales activités entreprises par la CEA en appui au développement de l'Afrique, il a déclaré être convaincu du fait que les perspectives de développement de l'Afrique étaient plus encourageantes aujourd'hui qu'elles ne l'avaient jamais été. La CEA considérait, elle aussi, que l'heure de l'Afrique était venue, et que, pour tirer le plus grand profit des occasions que cette situation suscitait, il fallait d'urgence élaborer des stratégies, politiques et plans bien conçus qui préluderaient à une authentique transformation structurelle inclusive de l'Afrique.
- 18. M. Nwankwo, s'exprimant au nom des autorités fédérales nigérianes, a souhaité la bienvenue aux participants. Il a indiqué que le thème de la Conférence était particulièrement bien choisi et, à ce propos, a mis l'accent sur le fait que la croissance de l'Afrique devait être sans exclusive, favorable à la transformation du continent et donc susceptible de créer des emplois pour les jeunes Africains. Il a insisté sur le fait que la mise en œuvre du programme de transformation de l'Afrique devait aller de pair avec des mesures de grande ampleur, porteuses de croissance économique, sociale et politique; elle exigeait en outre une volonté politique forte et une mobilisation sociale énergique.
- 19. M. Nwankwo a recensé un certain nombre de difficultés que les pays africains devaient surmonter dans le processus de transformation, dont le dilemme posé par la nécessité de tirer parti des nouvelles technologies, d'une part, tout en créant des emplois, d'autre part. Ce dilemme se posait de manière particulièrement aigüe dans le contexte de la mondialisation, qui voyait les pays les plus avancés augmenter leurs avantages comparatifs par l'utilisation des nouvelles technologies. Il a expliqué aux participants l'approche adoptée par le Nigéria quant à la transformation économique et sociale, et a réaffirmé l'engagement de son gouvernement en faveur d'une transformation structurelle profonde sur le long terme, assortie d'une lutte résolue contre la pauvreté à court terme.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

- 20. L'ordre du jour ci-après a été adopté par le Comité:
 - 1. Ouverture de la réunion.
 - 2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
 - 3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.

- 4. Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015.
- 5. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
- 6. Présentation et examen du thème de la réunion: L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique.
- 7. Présentation et examen de la nouvelle initiative menée à l'échelle du continent sur les femmes et le développement.
- 8. L'indice d'intégration régionale en Afrique.
- 9. Présentation du rapport sur la Coalition triangulaire Sud-Sud à l'appui du programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015, suivie d'un débat.
- 10. Débat sur le thème « Le coût de la faim en Afrique: incidences socioéconomiques de la dénutrition infantile en Égypte, en Éthiopie, en Ouganda et au Swaziland ».
- 11. Présentation des questions statutaires.
- 12. Questions diverses.
- 13. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.
- 14. Clôture de la réunion.
- 21. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité par le Comité au sein du nouveau Bureau:

Président: Nigéria
Première Vice-Président: Mauritanie
Deuxième Vice-Président: Malawi

Troisième Vice-Président: Guinée équatoriale

Rapporteur: République-Unie de Tanzanie

Deuxième partie: Compte rendu des travaux

III. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

A. Présentation

22. Le secrétariat a présenté un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique, mettant en évidence les principaux messages du document portant la cote E/ECA/COE/33/2-AU/CAMEF/EXP/2IIX. Essentiellement en raison d'une demande mondiale en recul, la croissance globale de l'Afrique s'était ralentie, ramenée d'un taux de 5,7 % enregistré en

- 2012 à un taux de 4 % en 2013, taux encore très solide, soit pratiquement le double de la moyenne mondiale. Néanmoins cette croissance était restée très inférieure au potentiel du continent et n'avait conduit ni à une création d'emplois significative ni à un développement économique et social généralisé, et encore moins à la réduction de la pauvreté et des inégalités. Les résultats économiques variaient d'une sous-région à l'autre, reposant toujours sur les exportations de produits de base, faisant ainsi des pays exportateurs de pétrole les principaux moteurs de la croissance de l'Afrique. Les perspectives à long terme étaient relativement bonnes en dépit de quelques risques de baisse.
- 23. Malgré de meilleurs résultats à l'exportation et une croissance relativement forte, le déficit de financement de l'Afrique était considérable, d'où la nécessité d'envisager des approches inexploitées et novatrices de financement de l'industrialisation et de la transformation économique du continent. Ces approches pourraient inclure l'utilisation de fonds souverains, de participations privées et de fonds de pension, sans parler de la lutte contre les flux financiers illicites.
- 24. L'Afrique continuait de progresser régulièrement dans l'action qu'elle menait pour faire aux principales difficultés d'ordre socioéconomique (comme l'incidence de l'extrême pauvreté, qui était en baisse), mais les progrès accomplis n'atteignaient pas les niveaux qui permettraient au continent de réaliser ses objectifs de développement social. Par conséquent il était nécessaire d'exprimer la croissance récente de l'Afrique autrement qu'en macroéconomiques, et d'adopter des stratégies qui transformeraient les économies en mettant l'accent sur la création de valeur ajoutée aux produits de base et la diversification en faveur de secteurs à plus forte productivité et créateurs d'emplois, en particulier ceux de la manufacture et des services modernes.

B. Débat

- Au cours du débat qui a suivi, plusieurs participants ont souligné que la croissance en Afrique avait été caractérisée par des niveaux élevés d'inégalité, de faibles niveaux de productivité et n'avait pas entraîné la création d'emplois décents. Il a également été noté qu'il v avait eu très peu de diversification sur le continent, en raison d'une forte dépendance à l'égard des ressources naturelles et d'une très faible création de valeur ajoutée. Beaucoup de pays africains continuaient de dépendre des importations de denrées alimentaires et faisaient peu usage de l'agriculture irriguée et de techniques modernes permettant d'accroître la productivité dans ce secteur. C'est pourquoi la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa dix-neuvième session ordinaire, avait déclaré 2014 Année de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, afin d'accélérer le développement du secteur agricole. Les participants ont également souligné que ceux qui abandonnaient l'agriculture pour améliorer leur existence se retrouvaient souvent employés dans activités à faible productivité du secteur des services. L'un des principaux défis à relever s'agissant aussi bien de l'industrialisation que du commerce intra-africain était celui de l'infrastructure de qualité médiocre, en particulier dans le domaine de l'énergie, ce qui limitait les efforts tendant à produire la transformation structurelle du continent. Le décalage entre le système éducatif et les besoins du marché de l'emploi avait été décrit comme l'un des principaux facteurs du caractère très informel du marché de l'emploi et de la hausse du chômage, en particulier chez les jeunes.
- 26. Des participants ont également noté que les politiques économiques se caractérisaient souvent par l'incapacité de lutter contre la pauvreté au moyen de la mobilisation de l'épargne et de l'investissement. Le financement du développement de l'Afrique se heurtait à de nombreux obstacles, dont le manque de marge de manœuvre budgétaire, la faiblesse des liens entre les secteurs public et privé, le manque de projets bancables et la fuite de ressources sous forme de flux financiers illicites. La faiblesse des systèmes de gouvernance, l'instabilité politique et l'insécurité

représentaient de graves menaces pour la pérennité de la croissance et la transformation économique du continent. De plus, l'incohérence des données recueillies entravait sérieusement la formulation de stratégies et l'analyse des politiques.

C. Recommandations

- 27. À l'issue du débat, le Comité a formulé les recommandations ci-après:
- a) Les pays africains devraient adopter des stratégies permettant de transformer leurs économies en ajoutant de la valeur au secteur des produits de base et en diversifiant les secteurs créateurs d'emplois à forte productivité, notamment le secteur manufacturier et les services modernes;
- b) Les politiques industrielles devraient faire partie des cadres de planification à long terme conçus pour surmonter les obstacles à la diversification et au développement économiques;
- c) Il faudrait mettre l'accent sur l'ajout de valeur aux matières premières de l'Afrique, comme moyen de promouvoir l'industrialisation;
- d) L'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique devraient concevoir un plan d'action et une feuille de route pour le développement de l'infrastructure industrielle, privilégiant les secteurs prioritaires, et aider les États membres à les mettre en œuvre;
- e) Il faudrait concevoir et adopter des politiques efficaces, tenant compte des liens entre le dividende démographique, l'emploi et la croissance durable;
- f) Il faudrait prendre des mesures concrètes pour mobiliser les ressources nationales et combler le déficit financier créé par les flux de capitaux illicites, notamment en améliorant l'assiette fiscale, en mobilisant des sources de financement novatrices et en luttant contre les flux financiers illicites;
- g) Il conviendrait de promouvoir les sources de financement régionales de la transformation structurelle, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique;
- h) Il faudrait développer la capacité statistique de produire des données complètes, fiables et comparables, pouvant faciliter la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques;
- i) La collaboration de l'Afrique avec ses divers partenaires était certes essentielle, mais il conviendrait qu'elle repose sur les priorités de transformation du continent.
- IV. Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentations

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait deux exposés: l'un sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique en 2013,

et l'autre sur le processus régional en cours en vue de l'élaboration d'une position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015.

1. Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

- 29. L'orateur a mis en exergue les avancées faites par les pays africains dans la mise en œuvre des engagements qu'ils avaient pris au titre des objectifs du Millénaire pour le développement. Même si les progrès d'ensemble étaient très lents et inégaux en ce qui concernait la majorité des objectifs à atteindre au plus tard en 2015, le continent était en passe de réaliser les objectifs 2 (éducation primaire pour tous), 3 (égalité des sexes et autonomisation des femmes) et 6 (lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies). Dans de nombreux pays africains, l'incidence de l'extrême pauvreté était en baisse et la majorité de ces pays avaient atteint la scolarisation universelle primaire (taux supérieur à 90 %). Près de la moitié d'entre eux avaient réalisé la parité entre les sexes en matière de scolarisation primaire. La plupart avaient aussi beaucoup progressé s'agissant de promouvoir l'égalité des sexes, de réduire la mortalité maternelle et infantile et de lutter contre le VIH/sida. Dans d'autres domaines, cependant, en particulier la lutte contre l'extrême pauvreté et la réduction des taux de mortalité infantile et post-infantile, les avancées étaient restées modestes.
- 30. Par rapport à d'autres régions du monde, c'était l'Afrique qui progressait le plus lentement dans la réalisation de la plupart des objectifs, car elle était le plus durement frappée par la mortalité infantile, la mortalité maternelle et le VIH/sida. On observait toutefois des écarts importants entre les pays et selon les objectifs. Le manque de données rendait encore difficiles le suivi et l'évaluation de l'avancement des activités, ainsi que l'analyse correcte de certains objectifs et indicateurs. Dans la perspective de l'échéance de 2015, des efforts considérables étaient déployés sur le continent pour renforcer les mécanismes d'appui institutionnel et financier à la réalisation des objectifs à moyen et à long terme. À cet égard, la mobilisation des ressources internes devait être une priorité absolue pour les pays africains.
- 31. Les enseignements tirés de l'expérience de l'Afrique en matière de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement avaient servi à leur tour à élaborer une position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015.

2. Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015

32. L'orateur a présenté une vue d'ensemble de la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015, en indiquant que des consultations régionales et sous-régionales avaient été menées en vue de parvenir à un consensus sur un ensemble de priorités pour le nouveau programme mondial. Les conclusions formulées à l'issue des consultations - notamment le projet de position africaine commune - avaient été incorporées dans le rapport du Groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015. Cela avait permis d'ériger la transformation économique structurelle en priorité de développement mondial et facilité la création du Comité africain de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015. Le Comité, qui comprenait dix chefs d'État et de gouvernement venant des cinq sous-régions de l'Afrique, était présidé par la Présidente du Libéria, M^{me} Ellen Johnson Sirleaf.

33. Les principales tâches du Comité de haut niveau étaient de mettre la dernière main au projet de position africaine commune et d'établir des alliances intercontinentales. Le projet de position africaine commune avait d'abord été approuvé par les dirigeants africains à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, en janvier 2014, puis par le Comité, à N'Djamena, en février 2014. La Position africaine commune comprenait six volets: transformation croissance inclusive; science. structurelle de l'économie et technologie développement centré sur l'humain; durabilité environnementale, gestion des ressources et gestion des risques de catastrophe; paix et sécurité; et financement et partenariats.

B. Débat

- 34. Dans le débat qui a suivi, les participants ont fait observer que les données contenues dans le rapport du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 étaient pour la plupart obsolètes et ne reflétaient pas la situation des pays. Ils ont souligné que la lenteur des progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation de certains objectifs du Millénaire pour le développement l'accès à l'eau potable, à des installations d'assainissement et à des soins de santé, par exemple révélait des inégalités profondes, d'où l'importance d'une croissance inclusive.
- 35. Les participants se sont réjouis que les six volets de la Position africaine commune prennent en compte la plupart des plans de développement des pays africains, et ont insisté sur le fait qu'il fallait prendre des mesures pour les exécuter et suivre leur état d'avancement. Constatant que certains volets, comme ceux de la durabilité environnementale, et de la paix et de la sécurité, n'étaient pas encore couverts par les objectifs du Millénaire pour le développement, ils ont prévenu qu'il allait falloir collecter et produire quantité de statistiques pour pouvoir assurer le suivi des travaux. Les pays africains devaient mobiliser davantage leurs ressources intérieures et prendre en compte le programme de développement pour l'après-2015 dans leurs plans nationaux de développement et dans les engagements politiques qu'ils prenaient pour assurer leur bonne exécution.
- 36. Les participants se sont dits préoccupés par la coexistence de deux processus parallèles sur le développement de l'Afrique le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable et ont proposé qu'ils soient fusionnés avant que les négociations ne soient engagées au niveau mondial. La Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 devait être dynamique et prendre en compte tous les changements qui pouvaient survenir avant 2015.

C. Recommandations

- 37. À l'issue du débat, le Comité a formulé les recommandations ci-après:
- a) Il faudrait promouvoir et intensifier la pratique consistant à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à prendre les mesures nécessaires pour redresser la situation, le cas échéant;
- b) Les États membres devraient prendre systématiquement en compte la Position africaine commune sur le programme de développement pour l'après-2015 dans leurs plans nationaux de développement;

- c) L'Afrique devrait s'efforcer davantage de prendre la direction des opérations, s'agissant du programme de développement pour l'après-2015;
- d) Les négociations menées à l'échelle mondiale sur le programme de développement pour l'après-2015 devraient être axées sur l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, objectif central de la Position africaine commune;
- e) Les États membres devraient se doter de capacités accrues en matière de statistique et engager la révolution attendue dans ce domaine pour pouvoir suivre les progrès accomplis dans la réalisation du programme de développement pour l'après-2015;
- f) La Commission de l'Union africaine, la CEA et leurs partenaires devraient entreprendre une étude sur les besoins de financement du programme de développement pour l'après-2015 en Afrique;
- g) La Commission de l'Union africaine, la CEA et leurs partenaires devraient élaborer des stratégies permettant de faciliter les négociations et de définir la voie à suivre;
- h) Il faudrait accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier celui de la sécurité alimentaire.

V. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 5 de l'ordre du jour]

- 38. Le secrétariat a fait un exposé sur la gouvernance de l'intégration régionale en Afrique, dans lequel il a souligné que des progrès réels, quoiqu'inégaux, avaient été accomplis au sein des communautés économiques régionales dans la mise en œuvre des dispositions du Traité instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja). On comptait parmi les résultats positifs le renforcement des institutions régionales, l'instauration de divers partenariats avec le reste du monde et l'élaboration de programmes d'intégration régionale, tels que le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA).
- 39. En dépit de ces progrès, de nombreuses communautés économiques régionales avaient encore du chemin à parcourir pour mettre en œuvre les dispositions du Traité d'Abuja. Il convenait d'examiner de près le contenu des programmes d'intégration régionale en Afrique pour évaluer la qualité de la gouvernance de l'intégration régionale. Nombre de problèmes freinaient cette intégration, parmi lesquels des entraves à la libre circulation des personnes, la dépendance excessive de l'Afrique vis-à-vis des sources extérieures de financement du développement, le faible volume des échanges intra-africains (qui représentaient environ 12 % du commerce total du continent et encore moins en Afrique centrale), l'existence de nombreuses monnaies, qui entravait le commerce, la piètre qualité des infrastructures, la faible productivité agricole, le manque d'industrialisation et l'insuffisance des investissements dans la science et la technologie.
- 40. L'intervenant a indiqué que les problèmes qui contrariaient le développement de l'Afrique étaient recensés et étudiés en profondeur et que des solutions étaient arrêtées. Toutefois, les décisions prises au niveau régional avaient été peu appliquées parce les ressources financières faisaient défaut et que les États membres étaient réticents à céder une partie de leur souveraineté. Ainsi, les pays africains n'avaient pas encore réussi le passage de la simple coopération bilatérale à la pleine intégration régionale.

- 41. Les participants ont demandé des éclaircissements sur les critères d'évaluation des progrès de l'intégration régionale. Ils ont en outre souligné qu'il fallait établir des principes directeurs pour évaluer les résultats des pays et des communautés économiques régionales. Nombre de critères ont été proposés, parmi lesquelles la création d'unions douanières, l'harmonisation de la règlementation entre les pays et l'instauration de la libre circulation des biens et des personnes par la suppression de l'obligation de visa. La signature, la ratification et la mise en œuvre de protocoles étaient également considérées comme des indicateurs crédibles de l'intégration régionale. Les participants ont reconnu que certains de ces critères s'appliquaient déjà, quoiqu'à des degrés divers suivant les pays et les communautés économiques régionales. Ils ont exhorté la Commission de l'Union africaine à prendre des initiatives afin que les États membres honorent leurs engagements à cet égard. Ils ont en outre proposé que la Commission publie régulièrement les résultats des États membres et des communautés économiques régionales pour ce qui est de mettre en œuvre les engagements régionaux d'intégration.
- 42. Plusieurs pratiques optimales en matière d'intégration régionale ont été relevées. Par exemple, Maurice avait unilatéralement supprimé l'obligation de visa pour 47 pays africains; les citoyens de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se déplaçaient librement à l'intérieur de celle-ci; la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) avait établi un marché commun et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) avait fait des progrès dans l'intégration de ses infrastructures. Les participants ont souligné la nécessité d'échanger des vues et des informations sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées en matière d'intégration régionale, en vue de reproduire les pratiques ayant fait leur preuve dans les pays et les communautés économiques régionales à la traîne.
- 43. Les participants ont également souligné l'importance d'une planification sans exclusive de l'intégration régionale, qui requérait de toutes les parties prenantes régionales et nationales qu'elles participent au processus de planification. De même, l'implication active des fonctionnaires nationaux était considérée comme essentielle à la mise en œuvre des plans régionaux. Les participants ont en outre souligné que l'intégration régionale devait être coordonnée efficacement aux niveaux régional et sous-régional. À cet égard, ils ont noté que la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement travaillaient en étroite collaboration pour s'assurer que cette coordination soit effective.
- 44. Les participants ont aussi évoqué le fait que le besoin de leadership politique et la cession d'une part de la souveraineté des pays étaient des questions essentielles qui posaient des difficultés, s'agissant de l'intégration régionale du continent. Le manqué de volonté politique et de planification freinaient l'avancée du programme d'intégration régionale. À cet égard, il serait nécessaire de céder une part de la suprématie politique et de mettre au point des principes directeurs afin de parachever l'intégration régionale, en tenant compte de la diversité politique, sociale et économique des pays africains.
- 45. Les participants ont souligné que, désormais, il fallait passer de la coopération entre pays africains à l'intégration, si le continent voulait réaliser les objectifs et les projets de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en suivant l'idée d'un modèle d'États-Unis d'Afrique, pour la mise en commun de la souveraineté entre pays. Ils ont aussi noté que les transports maritimes ne suscitaient pas l'attention qu'ils méritaient, compte tenu du fait qu'ils constituaient l'un des plus importants éléments, en termes d'infrastructure, du renforcement de l'intégration régionale, en particulier pour des États insulaires tels que Madagascar, Maurice et les Seychelles, mais aussi pour certains pays du continent qui pourraient tirer parti, économiquement, du développement des services maritimes.

- 46. À l'issue du débat, le Comité a formulé les recommandations ci-après:
- a) La Commission de l'Union africaine devrait publier régulièrement les résultats des États membres et des communautés économiques régionales, s'agissant de la mise en œuvre des engagements en faveur de l'intégration régionale;
- b) Les pratiques d'intégration régionale couronnées de succès devraient être reproduites dans les pays et les communautés économiques régionales qui étaient à la traîne;
- c) Les fonctionnaires nationaux devraient être activement associés à la formulation des plans d'intégration régionale;
 - d) Les pays africains devraient passer de la coopération à l'intégration.
- VI. Présentation et examen du thème de la réunion: L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique [point 6 de l'ordre du jour]

A. Présentation

- 47. Abordant le thème de la Conférence: « L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique », le secrétariat a présenté le document portant la cote E/ECA/COE/33/Inf/2-AU/CAMEF/EXP/Info.1(IX), mettant en avant la transformation structurelle des économies du continent comme la voie vers la promotion du développement durable et la conversion de la croissance impressionnante de ces dernières années en création d'emplois et prestation de services sociaux de qualité pour améliorer la productivité et la croissance. L'orateur a fait remarquer qu'en dépit d'un taux moyen impressionnant de 5 % au cours de la décennie écoulée, la croissance n'avait pas été inclusive, une forte proportion de la population étant toujours prise au piège de la pauvreté et faisant face à des inégalités et un chômage généralisés. Cette situation était attribuée à la dépendance excessive de l'Afrique à l'égard de l'exploitation de matières premières à faible valeur ajoutée.
- 48. Pour que la croissance profite à tous, l'Afrique devait s'industrialiser et opérer une transformation structurelle de ses économies et de ses produits, ce qui supposait l'existence d'États développementistes et de cadres cohérents de planification à long terme prévoyant des objectifs de développement sans exclusive. Les États développementistes étaient certes d'une importance cruciale, mais pour promouvoir le développement inclusif et la transformation, il leur faudrait disposer des institutions et des structures de gouvernance appropriées susceptibles de favoriser une interaction harmonieuse entre acteurs étatiques et non étatiques pour la formulation et l'application des stratégies, mécanismes et processus nécessaires à la poursuite des objectifs d'industrialisation du pays concerné.

B. Débat

- 49. Dans le débat qui a suivi, les participants ont examiné des questions essentielles concernant l'industrialisation du continent: renforcement institutionnel, financement de l'industrialisation, nécessité d'un nouveau paradigme et d'un changement de mentalité, participation du secteur privé, renforcement du capital humain, suivi et évaluation du processus d'industrialisation.
- 50. Les participants ont attiré l'attention sur l'importance de l'industrialisation dans le programme de transformation structurelle et sans exclusive du continent. À cet égard ils ont souligné la nécessité de se concentrer sur des stratégies d'industrialisation dans les domaines où le continent détenait un avantage comparatif comme dans celui des ressources naturelles, de l'agriculture et de l'agro-industrie. Dans ce contexte, des plans axés sur les résultats et fondés sur les visions nationales, régionales et continentales à long terme étaient nécessaires pour accélérer le processus de l'industrialisation. Le suivi et l'évaluation des programmes actuels d'industrialisation du continent étaient également nécessaires afin d'orienter l'élaboration de ces plans et visions.
- 51. Les participants ont souligné le rôle clef des institutions dans la conception et l'exécution de politiques industrielles efficaces. Un cadre institutionnel solide permettrait de déterminer correctement et collectivement les contraintes et de formuler des interventions judicieuses suffisamment dynamiques et affinées afin de répondre aux besoins pressants de l'industrie dans une économie mondiale en mutation constante.
- 52. L'agriculture a été qualifiée de secteur essentiel pour libérer le potentiel d'industrialisation du continent et pour résoudre l'insécurité alimentaire. Il faudrait exploiter des chaînes de valeur intégrées aux niveaux régional et continental pour développer l'agroalimentaire, ce qui entraînerait une croissance sans exclusive et réduirait la pauvreté dans les zones aussi bien rurales qu'urbaines.
- 53. Les participants ont souligné que le secteur privé et le secteur informel étaient des moteurs importants de croissance inclusive et de création d'emplois décents, et devaient donc jouer un rôle clé dans l'industrialisation du continent. À cet égard, réformer le climat des affaires et de l'investissement était un préalable pour que le secteur privé intervienne dans la création d'emplois en formant et en exploitant des talents africains et en développant le potentiel des services et des industries. Les participants ont également souligné la nécessité d'instaurer des zones économiques spéciales et de renforcer le dialogue public-privé et les partenariats public-privé. Ils sont convenus qu'il fallait établir vigoureusement un climat des affaires et de l'investissement susceptibles de développer le secteur privé et de renforcer la compétitivité.
- 54. Le manque de financement à long terme a été qualifié d'obstacle majeur à l'industrialisation de l'Afrique. Les participants ont estimé que pour le surmonter, il fallait trouver des sources novatrices de financement, entre autres le transfert d'argent, le crédit-bail, les obligations, les fonds souverains et les options de financement régional ou les financements par l'intermédiaire des institutions financières de développement, pour combler le déficit du financement nécessaire au développement industriel de l'Afrique.
- 55. Les participants se sont dits convaincus que le développement du capital humain en particulier, la formation professionnelle était un préalable fondamental à l'industrialisation de l'Afrique, à la création d'emplois décents et à une croissance inclusive. Ils ont également souligné la nécessité d'établir un lien entre les compétences produites par le système éducatif et celles requises dans le secteur industriel. Il faudrait donc porter une attention particulière à l'innovation, à

la recherche-développement et à la technologie pour améliorer la productivité du capital humain et la compétitivité des entreprises.

- 56. Les participants ont jugé que l'absence d'infrastructures adéquates était un obstacle majeur au développement industriel de l'Afrique. Jusqu'ici, les marchés africains étaient toujours inaccessibles en raison d'infrastructures physiques laissant à désirer, notamment les routes, chemins de fer, les ports et les aéroports. Les services d'approvisionnement en électricité en eau et les services de technologies de l'information et de la communication qui laissaient à désirer sur le continent coûtaient cher aux industries, sapaient leur compétitivité et entravaient l'accès aux marchés locaux et internationaux. Les participants ont admis que le mauvais état des infrastructures constituait une contrainte majeure à l'exécution du programme d'intégration régionale de l'Afrique. L'intégration régionale a été jugée indispensable pour permettre au continent de réaliser son potentiel de croissance durable et sans exclusive, de participer valablement à l'économie mondiale et de partager les avantages d'un marché mondial de plus en plus interconnecté.
- 57. Les participants ont insisté sur les normes d'assurance-qualité comme outil indispensable de l'intégration des industries africaines dans les chaînes de valeur mondiales. Ils ont estimé qu'il était nécessaire d'élaborer d'urgence des normes compatibles avec les exigences appliquées au niveau mondial et ont jugé que la stabilité macroéconomique et la cohérence des politiques étaient des facteurs indispensables à la réussite de l'industrialisation. Les participants ont également fait remarquer qu'un environnement économique stable et prévisible offrait d'importantes incitations aux investisseurs et catalyserait la compétitivité du secteur privé et le développement industriel.

C. Perspectives sous-régionales

- 58. À l'issue du débat, les présidents des comités d'experts intergouvernementaux sousrégionaux, qui s'étaient réunis avant la réunion conjointe en cours, ont donné les points de vue des sous-régions sur le thème de la Conférence. Lors de leurs réunions, les comités d'experts intergouvernementaux s'étaient penchés sur les thèmes suivants:
 - a) L'économie verte en Afrique centrale;
 - b) Les chaînes de valeur régionales pour la diversification en Afrique du Nord;
- c) Les ressources naturelles en tant que leviers pour la transformation structurelle en Afrique australe;
- d) Les champions nationaux, l'investissement direct étranger et la transformation structurelle en Afrique de l'Est;
 - e) La sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.
- 59. Lors de sa réunion, le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale avait essentiellement examiné les mesures à prendre pour réaliser une économie verte en Afrique. Les experts avaient notamment appelé à accroître le financement pour les entreprises et à intégrer le développement durable dans les programmes d'enseignement. La Commission économique pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) avaient été invitées à fournir un appui technique aux industries en ce qui concernait les normes et pratiques en matière d'économie verte

- 60. Lors de sa réunion, le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord avait souligné l'importance des chaînes de valeur régionales pour la diversification et la transformation économiques. À cette fin, les recommandations qu'il avait faites portaient essentiellement sur le développement des chaînes de valeur pour l'industrialisation et la promotion de la coopération régionale. Pour accélérer la transformation structurelle, les experts avaient recommandé de renforcer la création d'entreprises, d'intégrer les initiatives en matière d'économie verte dans les politiques et cadres nationaux, de fournir à temps à la CEA des données pour les profils de pays, de fixer des objectifs pour l'Agenda 2063 de l'Union africaine et, enfin, d'inclure la question des migrations dans le Programme de développement pour l'après-2015.
- 61. Lors de sa réunion, le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe avait mis l'accent sur les ressources naturelles en tant que leviers pour la transformation structurelle. Les recommandations des experts portaient surtout sur la nécessité de déployer les recettes provenant des exportations de ressources naturelles en faveur du développement industriel, de la création de valeur et de l'enrichissement. Notant l'importance de l'infrastructure pour l'industrialisation, les participants avaient souligné la nécessité de moderniser les infrastructures et de mettre en œuvre le Plan directeur pour le développement de l'infrastructure de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).
- 62. Lors de sa réunion, le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est avait examiné la question de l'investissement direct étranger et de la transformation structurelle en Afrique. Les experts avaient noté le manque de développement transformatif dans la région et la nécessité d'une stratégie d'industrialisation tirée par l'agriculture. En vue de promouvoir l'investissement direct, ils avaient demandé qu'il y ait un soutien accru en faveur des sociétés privées afin de leur permettre d'améliorer leur productivité et leur compétitivité. L'accent avait été mis sur le rôle de la planification du développement et la nécessité d'améliorer l'infrastructure et le climat des affaires.
- 63. Lors de sa réunion, le Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest s'était penché sur la sécurité alimentaire. Les recommandations adoptées par les experts, portaient notamment sur l'importance de poursuivre une stratégie d'industrialisation tirée par l'agriculture et s'étaient déclarés préoccupés par la faible productivité agricole. Lors des débats, les experts avaient également noté que la sous-région avait fait des progrès en ce qui concernait la promotion de la libre circulation des personnes mais ont déploré la détérioration de la situation dans la région en matière de sécurité. Pour améliorer l'accès au financement du développement, les ils avaient demandé qu'il y ait une harmonisation des lois relatives aux flux financiers illicites.

D. Recommandations

- 64. À l'issue du débat, le Comité a formulé les recommandations ci-après:
- a) Les institutions panafricaines devraient jouer un rôle de premier plan pour améliorer la coordination entre les niveaux national, régional et continental en ce qui concerne les politiques industrielles;
- b) Les points focaux qui, dans les États membres le demandaient, devraient assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations présentées lors des réunions précédentes et en cours, afin de fournir un retour d'information sur les progrès accomplis;

- c) Le secteur privé devrait être invité aux réunions ultérieures et un rang de priorité élevé devrait être accordé au renforcement des moyens du secteur privé et au développement des partenariats public-privé pour accélérer les investissements à long terme dans le développement industriel;
- d) Une infrastructure et des mécanismes d'assurance de qualité, notamment les normes, la certification et des laboratoires devraient être mis en place et renforcés pour améliorer la compétitivité des produits à valeur ajoutée;
- e) Des politiques industrielles devraient être conçues et appliquées dans le cadre d'une stratégie de croissance globale qui favorise la diversification et renforce les liens entre l'agriculture, l'industrie et les services;
- f) La gamme d'instruments financiers devrait être élargie et diversifiée et des mécanismes de financement novateurs devraient être mis en place pour soutenir le développement des petites et moyennes entreprises africaines, notamment le secteur informel;
- g) La coopération régionale devrait être renforcée à travers le développement de chaînes de valeur régionales et la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux;
- h) Des investissements devraient être effectués dans le développement humain et l'éducation ainsi que la formation et la recherche devraient être alignées sur le programme d'industrialisation de l'Afrique.

VII. Présentation et examen de la nouvelle Initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes [point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

- 65. Le secrétariat a fait un exposé sur la nouvelle initiative continentale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'intervenante a souligné les progrès accomplis par les pays africains dans ce domaine et présenté les grands problèmes qu'il leur restait à surmonter, notamment la violence à l'égard des femmes, le manque d'accès à l'enseignement, en particulier à l'enseignement secondaire et supérieur, et le chômage. La nouvelle initiative élaborée par la CEA avait pour objectif stratégique de faire en sorte que les travaux de la Commission aient des retombées sur la vie de chaque femme africaine, abstraction faite de toute considération liée, par exemple, à sa situation géographique, à sa condition ou à son groupe ethnique. Le fait que cette initiative s'inscrive dans le cadre du nouveau projet de transformation structurelle de l'Afrique lui apportait une valeur ajoutée.
- 66. L'initiative comportait trois volets interdépendants: premièrement, l'émancipation économique des femmes, qui passait par la promotion de l'entreprenariat dans le cadre d'une industrialisation africaine fondée sur l'exploitation des produits de base (dans les secteurs de l'agriculture et des industries extractives); deuxièmement, les droits des femmes et, troisièmement, l'accès aux services sociaux.
- 67. Les modalités d'application de l'initiative étaient les suivantes: recherches et collecte de données, préparation d'études sur chaque pays destinées à étayer les programmes, utilisation des outils mis au point par la CEA comme l'indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) pour exploiter les résultats de ces études et mettre au point de nouveaux

outils et de nouvelles stratégies, renforcement des capacités et prestation de services consultatifs personnalisés aux États membres en fonction des besoins qu'ils auront exprimés, création d'un portail du savoir, espace d'échange d'expériences et de bonnes pratiques, et, point important, établissement de partenariats stratégiques avec la Commission de l'Union africaine, les organismes des Nations Unies, les organismes de recherche, les universités et les organisations de la société civile.

B. Débat

- 68. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont remercié l'intervenante de son exposé, qu'ils avaient trouvé très intéressant et solidement étayé. D'une manière générale, ils sont convenus que l'initiative proposée tombait à point nommé et s'inscrivait idéalement dans le cadre du programme de transformation structurelle mis en œuvre sur le continent. D'après les témoignages des participants, les pays africains avaient fait de grands progrès dans la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans plusieurs domaines, notamment celui de l'emploi.
- 69. Les participants ont également fait valoir les progrès accomplis par leurs pays dans la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes sur le plan des revenus et des emplois rémunérés. Ils ont souligné que les femmes participaient davantage à la vie politique, comme le montrait l'élection de femmes à la présidence de deux pays d'Afrique, et ont exprimé leur satisfaction face à l'augmentation du nombre de sièges occupés par des femmes dans les parlements de plusieurs pays.
- 70. Les membres du Comité ont toutefois trouvé préoccupant que, malgré les progrès louables accomplis par un certain nombre de pays africains, les inégalités entre les hommes et les femmes, notamment en termes de perspectives économiques telles que l'accès aux terres, aux services financiers et aux soins de santé, restaient un problème crucial. S'agissant de l'émancipation économique des femmes, les participants sont convenus que les femmes étaient victimes à double titre puisque non seulement leur contribution à la société n'était pas rétribuée, mais elle n'était même pas reconnue ou comptabilisée.
- 71. Dans sa réponse, s'agissant de l'emploi et des écarts de salaires, l'intervenante a noté que les femmes restaient, dans une large mesure, cantonnées dans des emplois sous-rémunérés leur offrant peu ou pas de perspectives d'évolution. Elle a aussi fait remarquer que l'initiative serait justifiée par les conclusions de l'examen après 20 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et par l'action menée pour suivre les progrès accomplis par les pays d'Afrique dans la mise en œuvre de la Plate-forme d'action africaine et du programme d'action de Beijing. Après avoir félicité ceux qui avaient obtenu de bons résultats, le Comité a encouragé tous les pays à viser la parité parfaite entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs du développement et de la transformation de l'Afrique, et conclu en approuvant l'initiative.

C. Recommandations

- 72. À l'issue du débat, le Comité a adopté la nouvelle Initiative africaine pour l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes formulée par la CEA et a demandé qu'un rapport intermédiaire sur sa mise en œuvre soit soumis à la prochaine réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de la CEA et de l'UA, en mars 2015. Il a formulé les recommandations ci-après:
 - b) Il faudrait mettre en place un cadre strict de suivi et d'évaluation;

- c) Les bureaux de statistique nationaux devraient recueillir systématiquement des données ventilées par sexe et des données sur les budgets-temps pour évaluer la contribution des femmes au développement et à la transformation de l'Afrique et en vue de l'adoption de mesures audacieuses visant à faire tomber les obstacles à la participation des femmes à la vie de la société;
- d) Il faudrait institutionnaliser l'égalité des sexes dans tous les dispositifs de planification et d'élaboration de politiques au niveau national;
- e) Il faudrait renforcer les moyens dont disposent les États membres pour institutionnaliser l'égalité des sexes dans tous les secteurs et les plans et processus nationaux de développement, notamment de transformation structurelle;
- f) Il faudrait réaliser des études sur le coût des inégalités entre les hommes et les femmes afin de permettre à ces dernières de participer pleinement à la vie de la société;
- g) Il faudrait présenter au Comité un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'initiative à la prochaine session de la Conférence des ministres, en mars 2015.

VIII. L'indice d'intégration régionale en Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

A. Présentation

- 73. Au titre du point de l'ordre du jour sous rubrique, le secrétariat a présenté un exposé sur l'indice d'intégration régionale en Afrique. Le représentant du secrétariat a expliqué le contexte dans lequel cet indice avait été développé et a rappelé que les aspirations de l'Afrique en matière d'intégration régionale étaient inscrites dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, dans le traité d'Abuja, dans l'Acte constitutif de l'Union africaine et dans les traités et protocoles instituant les communautés économiques régionales. Ces accords reposaient sur les priorités et principes fondamentaux suivants: la libéralisation du commerce, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, le développement des infrastructures régionales, le développement des capacités de production et l'harmonisation des politiques macroéconomiques et sectorielles.
- 74. Des efforts remarquables avaient été déployés en faveur de l'intégration régionale de l'Afrique, sous la direction politique de l'Union africaine, qui avait adopté le Programme minimum d'intégration et pris la décision historique d'accélérer la création d'une zone continentale de libre-échange, prévue en principe pour 2017. De plus, des programmes avaient été élaborés à l'échelle continentale, tels que le Programme continental pour le développement des infrastructures en Afrique. En dépit de ces acquis et des objectifs intermédiaires d'intégration énoncés dans le Traité d'Abuja, les progrès de l'intégration régionale étaient restés modestes. De plus, il manquait au continent un mécanisme efficace de suivi des progrès. La sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine avait dès lors appelé à la mise au point d'un cadre solide de suivi et d'évaluation, reposant sur divers indicateurs et permette de mesurer le degré d'intégration régionale de l'Afrique. C'était dans ce contexte que la Commission de l'Union africaine et la CEA avaient entamé le travail d'élaboration d'un indice d'intégration régionale.

75. En présentant l'indice, qui en était encore aux premiers stades de mise au point, l'orateur a expliqué qu'il ne contiendrait que quelques indicateurs, serait dynamique, en ce sens où les indicateurs choisis seraient susceptibles d'évoluer dans le temps, et permettrait des comparaisons entre les pays. Les huit domaines couverts étaient les suivants: libre circulation des personnes, statistique, politiques et gouvernance, industrie, investissements, commerce. infrastructures. Un score général et un classement seraient calculés pour chaque pays africain, ainsi qu'un score global pour chaque communauté économique régionale et pour le continent dans son ensemble. La mise au point de l'indice se déroulerait selon les étapes suivantes: réviser la méthode selon qu'il convenait, en utilisant les apports des pouvoirs publics nationaux; obtenir les données auprès des communautés économiques régionales; vérifier que les données disponibles au Centre africain pour la statistique de la CEA étaient à jour et, enfin, collecter les données dont les communautés économiques régionales ne disposaient pas auprès des pouvoirs publics nationaux.

B. Débat

- 76. Les participants ont accueilli favorablement l'initiative prise pour mettre au point l'indice et félicité la CEA et la Commission de l'Union africaine d'avoir fait avancer le processus. Les questions soulevées pendant le débat ont tourné autour du choix des indicateurs à utiliser pour élaborer l'indice, de la méthode de collecte des données et du niveau sur lequel celles-ci portaient (c'est-à-dire sous-régional, régional et national), de la fréquence de la publication de l'indice et des circuits de diffusion, du point de référence pour évaluer les progrès de l'intégration régionale et des suggestions d'ajout d'indicateurs à l'indice.
- 77. Concernant le choix des indicateurs, il a été suggéré de mettre l'accent sur la mesure des résultats en termes d'effets et d'impacts (par exemple, le respect des dispositions d'un accord, par opposition à sa simple signature) plutôt qu'en termes d'éléments mis en œuvre ou d'activités. Les participants ont remarqué que les indicateurs proposés couvraient différentes dimensions de l'intégration régionale, en particulier l'intégration sur le plan institutionnel, et étaient majoritairement axés sur les résultats. Différents points de vue ont été exprimés quant à l'opportunité d'évaluer et de comparer les performances en matière d'intégration régionale au niveau des communautés économiques régionales ou au niveau des États membres. Toutes les données devraient toutefois être recueillies au niveau national puisque le score de chaque communauté économique régionale serait calculé en additionnant les scores de ses États membres.
- 78. Les participants ont insisté sur le fait qu'il fallait que l'indice soit un outil permettant d'évaluer dans quelle mesure les pays africains remplissaient les objectifs et atteignaient les cibles de l'intégration régionale. À cette fin, il a été proposé que les pays africains constituent le point de référence. En d'autres termes, s'il était utile de comparer les performances des pays africains ou des communautés économiques régionales entre eux, les comparer à celles d'organisations régionales ou de pays d'autres régions du monde ne fournirait que peu d'indications quant aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'intégration régionale de l'Afrique. Tout indice spécifique aux communautés économiques régionales devrait reposer sur les différents objectifs intermédiaires du Traité d'Abuja et inclure un élément relatif à la convergence des politiques macroéconomiques.
- 79. Il a été suggéré qu'au lieu d'établir un classement des pays ou des communautés économiques régionales, compare les performances au fil du temps par rapport à des données de référence, ce qui exigerait de collecter les données en question pour la première année de l'indice.

80. Les participants ont relevé un certain nombre de domaines qui devraient être intégrés à l'indice, tels que la convergence macroéconomique, les aspects culturels de l'intégration régionale, l'attente aux frontières, le volume et la complexité des licences commerciales et d'autres documents, et le degré de mise en œuvre des réformes. Ils ont aussi demandé des précisions sur un certain nombre de sujets relatifs aux sources, à la fréquence et aux instruments de la collecte des données, et sur les périodes et les lieux de publication de l'indice.

C. Recommandations

- 81. À l'issue du débat, le Comité a formulé les recommandations ci-après:
- a) La CEA et la Commission de l'Union africaine devraient utiliser l'indice pour suivre les performances des pays africains et des communautés économiques régionales en matière d'intégration régionale, et adresser des rapports contenant leurs conclusions aux organes politiques compétents;
- b) Des experts nationaux devraient être associés à l'élaboration de l'indice. Ils devraient notamment contribuer à la conception des instruments de collecte des données;
- c) Les États membres et les communautés économiques régionales devraient fournir les données nécessaires à la construction de l'indice et suivre les progrès accomplis;
- d) L'indice devrait mesurer l'intégration régionale tant au niveau des communautés économiques régionales qu'au niveau des États membres;
- e) Les points de référence de l'indice devraient être les meilleurs éléments africains, plutôt que les pays les plus performants au monde.
- IX. Présentation du rapport sur la Coalition triangulaire Sud-Sud à l'appui du programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015, suivie d'un débat [point 9 de l'ordre du jour]

A. Présentation

82. Le représentant de la Guinée a présenté le document relatif aux propositions sur les mesures et dispositions à prendre pour approfondir la réflexion sur la mise en œuvre de la décision 465(XX) de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à sa vingtième session ordinaire, portant création de la Coalition triangulaire Sud-Sud en appui au programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015. À cet égard, il a présenté les termes de référence de la Coalition, notamment son mandat, sa composition et son fonctionnement. Il a également proposé un réaménagement du calendrier de mise en œuvre, en raison des retards enregistrés. Il a proposé une assistance technique pour préparer le cadre logique du projet d'appui institutionnel et l'organisation d'un atelier de validation au cours du mois de juin 2014. Il a également rappelé les principales recommandations contenues dans le document.

B. Débat

83. Dans le débat qui a suivi, un participant a souhaité connaître les règles qui avaient présidé au choix des membres africains du Comité exécutif de la Coalition.

84. Le représentant de la Guinée a précisé, au sujet de la question de la rotation, qu'il y avait une omission et que la rotation, sur une base triennale et selon une répartition géographique, était envisagée pour les pays africains membres du Comité exécutif.

C. Recommandations

- 85. À l'issue du débat et moyennant ces observations, le Comité des experts a adopté le rapport et recommandé la mise en œuvre de la décision.
- X. Débat sur le thème « Le coût de la faim en Afrique: incidences socioéconomiques de la dénutrition infantile en Égypte, en Éthiopie, en Ouganda et au Swaziland » [point 10 de l'ordre du jour]

A. Présentation

- 86. Le secrétariat a fait un exposé sur l'étude intitulée « Le coût de la faim en Afrique: incidences socioéconomiques de la dénutrition infantile en Égypte, en Éthiopie, en Ouganda et au Swaziland » [E/ECA/COE/33/9-AU/CAMEF/EXP/9(IX)]. L'intervenant a décrit le rôle des principaux organismes d'exécution (Union africaine, NEPAD, CEA et Programme alimentaire mondial), soulignant qu'il leur incombait de réaliser l'étude demandée en 2011 par la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine.
- 87. Les résultats obtenus dans les quatre pays ayant fait l'objet de la première phase de l'étude Égypte, Éthiopie, Ouganda et Swaziland ont révélé que: entre 69 et 82 % des cas de dénutrition infantile n'avaient pas été traités correctement; les enfants souffrant d'un retard de croissance étaient scolarisés entre 2,5 et 14,5 mois de moins que les autres; entre 40 et 67 % des personnes en âge de travailler avaient souffert d'un retard de croissance; le coût économique estimatif de la dénutrition infantile représentait entre 1,9 % et 16,5 % du PIB des pays.
- 88. L'intervenant a conclu son exposé en présentant les prochaines étapes des travaux renforcement des capacités et suivi et évaluation dans les pays pour lesquels l'étude était terminée; poursuite des travaux dans les pays faisant l'objet de la deuxième phase (Burkina Faso, Ghana, Malawi et Rwanda) et de la troisième phase de l'étude (Botswana, Cameroun, Kenya et Mauritanie); mise en œuvre de la Nouvelle initiative de l'Afrique en faveur de l'élimination du retard de croissance (ARISE), destinée à encourager les États à faire preuve de volonté politique dans la lutte contre les problèmes de retard de croissance et d'insuffisance pondérale des enfants, afin de ramener leurs taux à 10 % et 5 % respectivement avant 2025.

B. Débat

89. Au cours du débat qui a suivi, les représentants de trois des quatre pays ayant participé à la première phase de l'étude — Éthiopie, Ouganda et Swaziland — ont parlé de leurs expériences, faisant valoir que cette étude avait donné un nouvel élan à la lutte engagée dans leurs pays respectifs. Ainsi, ces pays avaient: a) inscrit leur action dans le cadre des initiatives régionales et mondiales menées dans ce domaine (Renforcer la nutrition, par exemple), b) étendu leur champ d'intervention à d'autres secteurs que celui de la santé, comme l'agriculture, l'éducation et la protection sociale, c) donné à la lutte contre le retard de croissance une place prioritaire dans leurs

plans nationaux de développement, d) permis aux partenaires de développement de trouver dans les résultats de l'étude une source crédible de données à exploiter, et e) amélioré les moyens dont ils disposaient pour faire connaître leurs interventions en faveur de la nutrition.

90. Après que certains pays d'Amérique latine ont eu parlé de leurs expériences, un participant a souligné l'utilité de la coopération Sud-Sud, qui avait facilité la mise en œuvre de l'étude en Afrique, et insisté sur l'importance des résultats de l'étude, qui allaient permettre de définir des objectifs de lutte contre l'exclusion sociale et de transformation structurelle. À l'instar de nombreux autres intervenants au cours du débat, il a fait observer qu'en Amérique latine, comme en Afrique, les pays avaient eu du mal à obtenir des données pour l'étude. Il a également noté que la croissance économique et la croissance sociale étaient liées et même complémentaires, et a encouragé les participants à tirer parti des résultats de l'étude pour lancer ou renforcer les programmes nécessaires.

C. Recommandations

- 91. À l'issue du débat, le Comité a formulé les recommandations ci-après:
- a) Mener de nouvelles recherches sur les causes de la dénutrition afin d'attaquer ce problème sur différents fronts;
- b) Faire de l'élimination du retard de croissance l'indicateur essentiel d'un développement inclusif;
- c) Achever l'étude dans les derniers pays concernés afin d'enrichir la masse de données collectées, qui serviraient de base à l'élaboration des politiques.
- **XI.** Présentation des questions statutaires [point 11 de l'ordre du jour]
 - A. Questions statutaires présentées par la Commission de l'Union africaine
 - 1. Présentation
- 92. Le secrétariat a présenté les questions statutaires de la Commission de l'Union africaine, comme suit:
 - a) Rapport sur la réunion extraordinaire des experts de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine
- 93. À leur réunion extraordinaire, tenue du 21 au 24 mars 2014 à Abuja, les experts ont discuté des statuts et documents annexes du Fonds monétaire africain, des rapports sur l'étude de faisabilité de la création d'un fonds d'intégration africaine et de la mise en place d'une bourse panafricaine, ainsi que des propositions sur la mise en œuvre des recommandations du rapport sur les sources alternatives de financement de l'Union africaine. Ce rapport a été présenté pour information au Comité. Les participants qui souhaitaient faire des commentaires sur le rapport ont été invités à les soumettre au secrétariat afin qu'ils puissent être pris en compte dans le rapport à la Conférence des ministres.

b) Rapport d'étape sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine

- 94. Rappelant l'objectif de l'ordre du jour, qui était de concrétiser la vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, à l'écoute de ses citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale, le secrétariat a invité les participants à formuler, pour la mi-avril, des observations et des contributions au rapport, qui serait soumis à la Conférence de l'Union africaine à sa vingt-troisième session ordinaire, en juillet 2014, pour examen et adoption.
 - c) Rapport d'étape sur le renforcement du commerce intra-africain et les initiatives de libre-échange à l'échelle continentale, la mobilisation de ressources au service du développement industriel accéléré de l'Afrique et de la Vision africaine de l'industrie minière, ainsi que du financement du Programme de développement des infrastructures en Afrique
- 95. Dans son rapport d'étape, le secrétariat a appelé l'attention en particulier sur les difficultés rencontrées s'agissant de mettre en œuvre le développement industriel accéléré de l'Afrique et a appelé les États membres à allouer les moyens financiers voulus aux projets qui y étaient associés. En ce qui concernait le financement du Programme de développement des infrastructures en Afrique, des détails ont été donnés au sujet des principaux projets à mettre en œuvre et aux lacunes que le continent devait encore combler, concernant ses infrastructures.

d) Services financiers postaux

- 95. Le secrétariat a rappelé les conclusions d'une étude réalisée en application des décisions 435 (XIII) et 545 (XVI) du Conseil exécutif sur la Conférence des ministres des technologies de l'information et des communications de l'Union africaine. Cette étude portait sur les stratégies destinées à permettre au réseau postal d'offrir l'accès aux services financiers pour les populations africaines à faible revenu. Dans plusieurs pays d'Afrique, de grands progrès ont été faits dans la prestation de ces services financiers postaux.
 - e) Données concernant l'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique: perspectives pour les statisticiens africains; transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée
- 96. Sur la question de la transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée, le secrétariat a rappelé que, compte tenu du rôle central que pouvait jouer l'agriculture dans la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement 1, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement avait approuvé le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine à sa session ordinaire de juillet 2003, à Maputo. Les États membres se sont engagés à consacrer au moins 10 % de leur budget annuel à l'agriculture, le but étant de faire augmenter chaque année la part de leur PIB allouée à l'agriculture d'au moins 6 %.

2. Débat

97. Dans le débat qui a suivi, les participants ont noté l'importance de l'agriculture dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique. Ils ont estimé que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine pouvait contribuer à réaliser cet objectif. Certains ont toutefois émis des doutes quant à la capacité de la Commission de l'Union africaine d'assurer le suivi de la mise en œuvre du programme dans les États membres qui n'avaient pas encore signé le Pacte.

- 98. Les participants ont pris note du rapport sur la mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique et ont noté le déficit de financement. Des préoccupations ont aussi été exprimées au sujet des montants nécessaires pour financer les diverses initiatives continentales. Les participants ont noté que les services postaux étaient importants pour ce qui concernait la fourniture de services financiers soutenant l'industrialisation de l'Afrique et ont appuyé les recommandations sur la mise en place de services financiers postaux à même de combler les lacunes de l'accès aux services financiers, en particulier en zone rurale. Ils ont demandé à la Commission de mener des études complémentaires sur les services financiers postaux et leur impact sur les envois de fonds.
- 99. Les participants ont exprimé des préoccupations au sujet de la proposition d'une source de financement du Plan pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, car les États membres avaient déjà des difficultés à s'acquitter de leur contribution aux organisations régionales. Sur la question de l'agriculture, ils estimaient que la transformation du secteur agricole était essentielle à la réduction de la pauvreté et du chômage, et ont appelé à un appui particulier aux industries agroalimentaires, textiles, énergétiques et pharmaceutiques. Concernant la question de l'industrie extractive, ils ont aussi souligné qu'il fallait prendre en compte les tendances à long terme et les incidences environnementales, ajoutant que la Commission de l'Union africaine devait trouver le moyen d'associer les pays où de l'exploration minière avait lieu.
- 100. En conclusion, les participants ont appelé la Commission de l'Union africaine à mener une étude visant à définir les options de financement du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, estimant que lesdites options devraient se fonder sur l'équité et le développement des secteurs miniers concernés et être examinées lors d'une réunion d'experts. Notant qu'une échéance claire avait été fixée à 2017 pour la concrétisation de la zone continentale de libre-échange, ils ont souligné, au vu des progrès réalisés jusqu'alors, qu'il faudrait redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif.

B. Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique

1. Présentation

- 101. Le secrétariat a présenté un certain nombre de rapports statutaires relatifs aux activités de la CEA, dont: a) le Rapport annuel sur les travaux de la Commission, y compris la suite donnée aux décisions et recommandations de la réunion annuelle conjointe des conférences des ministres de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique, b) le Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017; c) la Stratégie de la CEA concernant les profils de pays; d) un rapport de situation du travail de l'Institut africain de développement et de planification économiques des Nations Unies (IDEP); et e) le Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
- 102. Le Comité a pris acte du rapport de 2014 de la CEA, qui présentait les principales activités et réalisations du secrétariat de la CEA entre avril 2013 et mars 2014, notamment la suite donnée aux textes et décisions issues de la sixième réunion conjointe des conférences des ministres, tenue à Abidjan en mars 2013.
- 103. La CEA avait accompli des progrès considérables sur plusieurs fronts au cours de l'année. Parmi les réalisations les plus importantes, il convenait de signaler la publication et le lancement de plusieurs importants rapports et publications, dont le Rapport économique sur l'Afrique,

l'évaluation de l'intégration régionale de l'Afrique, la troisième édition du Rapport sur la gouvernance de l'Afrique et l'édition 2013 de l'Annuaire statistique pour l'Afrique, publication conjointe de la CEA, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement. On retenait aussi la mise en œuvre complète des mesures de réforme, qui avait rendu l'organisation plus utile et plus forte, et l'avait dotée de produits et de services, de meilleure qualité, mieux livrés aux fins d'assurer de meilleurs résultats et un plus grand impact. La CEA avait aussi considérablement contribué à la formulation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des objectifs pour le développement de l'Afrique et de la Position africaine commune concernant le programme de développement pour l'après-2015.

- 104. Concernant le projet de cadre stratégique de la CEA et de plan-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, il a été noté que l'objectif global du plan était d'appuyer les efforts déployés par les pays africains en vue d'une croissance durable et inclusive afin d'accélérer la transformation structurelle du continent, conformément aux priorités du NEPAD et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le cadre stratégique était enrichi par la nouvelle orientation stratégique de la CEA, adoptée en 2013 par la Conférence des ministres, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et l'Assemblée générale des Nations Unies.
- 105. La stratégie d'application du programme en 2016–2017 continuerait d'être axée sur neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires, correspondant aux priorités africaines de transformation structurelle. Parmi les modalités d'application, il y aurait des recherches sur l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités, la collecte de statistiques de qualité visant à donner une assise solide à la formulation, à l'application de politiques, et à la recherche de résultats, ainsi que le renforcement de partenariats avec un large éventail d'interlocuteurs.
- 106. S'agissant des activités de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), le Comité a noté avec satisfaction les réalisations remarquables de l'Institut en 2013-2014, qui avaient été rendues possibles par le repositionnement de l'Institut en tant qu'entité responsable de toutes les activités de formation de la CEA et l'affectation de ressources à cet effet. L'action de l'Institut avait également été stimulée par les partenariats stratégiques qu'il avait développés avec un certain nombre d'établissements de formation et de recherche à travers l'Afrique. Il avait notamment organisé 37 formations courtes, à la fois à son siège à Dakar et ailleurs en Afrique, dont avaient bénéficié 758 fonctionnaires issus de 48 pays africains, dont 33 % de femmes.
- 107. Désormais, l'Institut devrait déterminer comment tirer parti des énormes investissements réalisés en faveur de ses infrastructures, notamment informatiques, pour lui permettre de dispenser des cours de formation en arabe, en collaboration avec l'Institut de la planification nationale d'Égypte, et en portugais. Il avait élargi sa gamme de cours notamment en donnant, pour la première fois, des cours en ligne pour répondre à la demande accrue des États membres.
- 108. La présentation sur l'appui de l'ensemble du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD a porté sur les activités s'inscrivant dans le cadre des décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, l'assistance technique directe à l'Union africaine et au NEPAD, et le soutien coordonné par les neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale des organismes et organisations des Nations Unies opérant en Afrique en appui à l'Union africaine et au NEPAD (MCR-Afrique), dont les réunions étaient organisées par la CEA.

- 109. En ce qui concerne la mise en œuvre des décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, la CEA a continué d'apporter un appui à la formulation d'une vision de 50 ans pour l'Afrique, à savoir l'Agenda 2063 de l'Union africaine; elle a réalisé une étude sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique en collaboration avec l'Agence du NEPAD et d'autres organismes; et fait réaliser une étude générale sur la situation des flux financiers en Afrique. En outre, les organismes du système des Nations Unies ont apporté à l'Union africaine et aux communautés économiques régionales un appui important en matière de renforcement des capacités dans un large éventail de domaines.
- La présentation des profils de pays réalisés par la Commission a mis l'accent sur les 110. objectifs, la structure et la portée de ces documents, qui visaient à réaliser et à diffuser des analyses de politiques spécifiques aux pays et aux régions ainsi qu'à formuler des recommandations aux fins d'une transformation économique de nature à promouvoir la croissance durable et inclusive, à renforcer l'intégration régionale, à promouvoir la planification du développement et la gouvernance économique, et à atténuer les risques potentiels. Les profils devraient être de structure homogène, mais assez souples pour tenir compte des spécificités nationales et sous-régionales. Le suivi des différents ensembles de prévisions fournies par les différentes organisations et l'évaluation des sources des données selon leur fiabilité, leur régularité, leur disponibilité et leur accessibilité permettraient de fournir des données utiles aux décideurs et à la CEA pour recenser les activités spécifiques de renforcement des capacités requises afin d'améliorer la qualité de ces données. La collaboration avec les États membres a également été jugée essentielle au succès de l'initiative. À cet égard, il a été envisagé que des mémorandums d'accord soient signés avec les bureaux nationaux de statistique pour la fourniture de données, le renforcement des capacités, l'analyse des politiques et d'autres domaines de collaboration selon les besoins des pays.

2. Débat

Lors du débat qui s'en est suivi, les participants ont félicité la CEA pour ses réalisations au cours de l'année écoulée et pour les efforts qu'elle avait déployés en vue de l'élaboration d'un cadre stratégique intégré et d'un plan-programme pour 2016-2017. Des clarifications ont été demandées sur un certain nombre de questions, notamment la gouvernance, le renforcement des capacités, la coopération pour le développement, les statistiques et les profils de pays réalisés par la Commission. L'attention a été appelée sur le problème de la corruption qui continuait de compromettre les plans de développement sur le continent, ainsi que sur la nécessité de veiller à une gestion transparente des fonds de développement et de prendre des mesures pour faire en sorte que les responsables reconnus coupables de corruption répondent de leurs actes. Se félicitant de l'initiative sur les flux financiers illicites, les participants ont souligné qu'elle devrait mettre l'accent sur la localisation de ces fonds et leur restitution à l'Afrique. Il a été reconnu que le développement de l'Afrique devait être inclusif et garantir en particulier la participation active des femmes au processus de planification et de mise en œuvre. Dans ce contexte, les efforts efficaces déployés par l'IDEP pour accroître le nombre de femmes participant à son programme de formation, devraient permettre de corriger le déséquilibre actuel au détriment des femmes constaté dans la planification du développement en Afrique. Un autre obstacle majeur rencontré en matière de politiques de développement en Afrique, était la capacité insuffisante des responsables gouvernementaux à planifier et à mettre en œuvre lesdites politiques. En conséquence, les participants ont félicité la CEA pour son programme d'activités de renforcement des capacités et demandé des mesures pour donner aux bénéficiaires potentiels dans les États membres d'amples informations sur ces activités, en mettant à contribution les points focaux désignés dans chaque pays.

- 112. Prenant acte des efforts déployés pour renforcer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique et du succès enregistré par certains pays dans ce domaine, les participants ont encouragé la CEA à faciliter la mutualisation des expériences entre les États membres. Ils se sont félicités de l'étroite collaboration de la Commission avec les autres organismes des Nations Unies et les commissions régionales dans la mise en œuvre des projets, ainsi que du succès de la mise en œuvre des principes de l'initiative « Unis dans l'action » dans l'appui qu'elle a apporté à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux États membres.
- 113. S'agissant du projet de Cadre stratégique de la CEA pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité a fait un certain nombre d'observations importantes, notamment la nécessité de veiller à ce que le programme prévoie des activités portant sur la coopération Sud-Sud, la nécessité de renforcer la dimension sous-régionale des travaux de la Commission par le biais de ses cinq bureaux sous-régionaux et de l'appui continu aux communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'Union du Maghreb arabe (UMA). À la lumière des commentaires et observations, le Comité a approuvé le projet de cadre stratégique/plan-programme biennal de la CEA pour 2016-2017, qui serait transmis au Comité de coordination des programmes en juin, assorti des observations formulées.
- 114. Les participants ont félicité la CEA sur son initiative de profils de pays et ont proposé que le projet démarre par une phase pilote portant sur quelques pays seulement et limité à quelques questions, telles que l'analyse des politiques macroéconomiques. Il a été noté, toutefois, que la préparation de profils de pays aurait des incidences financières et devrait bénéficier de l'appui des pays concernés. Certains participants se sont inquiétés de ce que l'Afrique continuait de s'appuyer sur des sources externes pour financer ses travaux sur la statistique; le continent devrait être en mesure de produire ses propres données et, à cette fin, les États membres devraient allouer des ressources suffisantes à cette activité, plutôt que de dépendre des bailleurs de fonds pour son financement. Dans ce contexte, les participants ont plaidé en faveur d'initiatives comme l'initiative en faveur des jeunes statisticiens et ont appelé à la création de possibilités de formation permanente pour les statisticiens africains. Ils ont ainsi salué l'initiative de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) visant à développer les ressources qu'il consacrait à la formation sur les statistiques et à renforcer sa collaboration avec les grandes institutions de formation statistique du continent.

3. Recommandations

- 115. À l'issue du débat, le Comité a formulé les recommandations ci-après:
- a) L'initiative en cours sur la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique devrait mettre davantage l'accent sur la localisation et la restitution à l'Afrique des fonds illicites;
- b) La CEA devrait mieux faire connaître ses activités de renforcement des capacités, en particulier les programmes de formation organisés par l'Institut de développement économique et de planification;

- c) La CEA devrait faciliter les échanges de vues et d'expériences entre les États membres et les communautés économiques régionales s'agissant de la mobilisation des ressources intérieures de l'Afrique;
- d) Les États membres devraient coopérer avec la CEA et lui donner accès à l'information dont elle a besoin pour établir les profils de pays;
- e) L'Institut de développement économique et de planification devrait continuer à dispenser des stages de formation en statistique aux États membres.

XII. Questions diverses [point 12 de l'ordre du jour]

116. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XIII. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution [point 13 de l'ordre du jour]

117. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document E/ECA/COE/33/L-AU/CAMEF/EXP/Draft/Rpt(IX)], ainsi que 13 projets de résolution devant être examinés et adoptés par la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine. Plusieurs délégations ont formulé des observations et proposé des amendements au projet de rapport et aux projets de résolutions. Après des débats approfondis sur certaines des résolutions, le Comité a adopté le rapport à l'unanimité, ainsi que les projets de résolution tels qu'ils avaient été amendés. Les résolutions, telles qu'amendées par le Comité, sont annexées au présent rapport pour examen et adoption par la Conférence des ministres.

XIV. Clôture de la réunion [point 14 de l'ordre du jour]

- 118. Des remarques de clôture ont été faites par M. Mothae Maruping, M. Hamdok et M. Nwankwo. Tous trois ont exprimé leur gratitude aux délégués, pour leur engagement résolu et leur contribution aux débats qui avaient eu lieu pendant la réunion. Ils ont aussi salué le partenariat solide qui unissait la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique, illustré par l'organisation fructueuse de la réunion. Enfin, ils ont salué le professionnalisme dont avaient fait preuve les experts dans l'élaboration des recommandations sur des questions majeures qui seraient examinées par les ministres pour approbation.
- 119. Le Président a déclaré la réunion close.